

QUESTIONS DU JOUR

LE RÉGIONALISME

PAR

*J. ARTUR. — C. BERLET. — P. BERNARD.
N. BOURGEOIS. — C. BRUN. — R. C. — J.-A. DORTEN.
G. DE FONCLARE. — H. LE GRAND. — D^r H. MINOT.
A. RENDU. — VICOMTE DE ROMANET.
F. ROCHEZ. — G. SERVOINGT. — G. VIANCE.*

NUMÉRO 7. JUILLET ANN. 1935

PRIX : 12 FRANCS. — PARAÎT CHAQUE TRIMESTRE

*LES
AVIONS*



BRÉGUET

militaires ou
commerciaux

sont toujours à l'avant
DU PROGRÈS

Chemin de fer du Nord
Chemins de fer Britanniques

VACANCES

1935

EN

ANGLETERRE

ET EN

ECOSSE

PARIS-NORD

A LONDRES

PAR BOULOGNE

OU CALAIS

1 HEURE DE

TRAVERSÉE

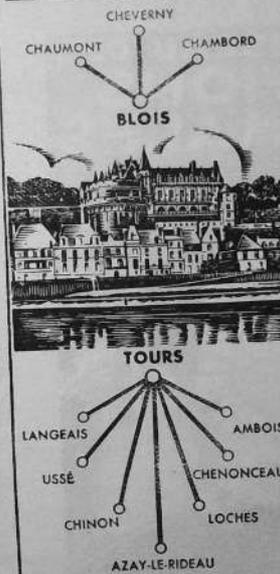
BILLETS DE FIN DE SEMAINE sans passeport pour
les sujets français, belges et britanniques.
VALABLES DU VENDREDI AU MARDI
BILLETS D'EXCURSION VALABLES 17 JOURS

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

GARE DE
PARIS-NORD
TEL. TRUD 70.00

CH. DE FER BRITANNIQUES
12 Bd. DE LA MADELEINE
TEL. OPÉRA 01-64

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI
LES CHATEAUX
du **BLÉSOIS** et de **TOURAINÉ**
en **AUTOCAR**



Prix très réduits (à partir de 18 frs)

RENSEIGNEMENTS : Agence P.O. - MIDI, 16, Bd des
Capucines et à la Maison de France, 101, Av. des
Ch.-Elysées à Paris ; aux gares de Blois et Tours.

CHEMINS
DE FER
D'ORLÉANS
ET DU
MIDI

CONTÉ
 FABRIQUE DE CRAYONS DE TOUTE NATURE
les mieux adaptés aux différentes techniques

Vous trouverez les **CRAYONS CONTÉ**
dans toutes les papeteries et Maisons de vente d'articles de dessin

L'ARGUS DE LA PRESSE
 " VOIT TOUT "

Ne remettez pas au lendemain votre abonnement à *L'Argus de la Presse* qui « voit tout », et vous aurez la sécurité de recevoir tout ce qui paraîtra sur votre personnalité ou sur les sujets qui vous intéressent dans les journaux et revues du monde entier.

37, Rue Bergère - Paris-9^e Tél. Provence 16-14

NOUVELLES ÉDITIONS LATINES

PAUL BERNARD

Le Problème économique Indo-Chinois

*Un document de base,
 « précis, clair, approfondi ».
 René BOUVIER.*

Un vol. 500 pages 40 fr.

7, RUE SERVANDONI — PARIS-6^e

MEMBRE
 1936.

QUESTIONS DU JOUR

P. L. M.

PLM. RESEAU DES STATIONS THERMALES

AIX LES BAINS
ÉVIAN - ALLEVARD
BRIDES LES BAINS
VICHY - ROYAT - LE MONT DORE
CHATEL GUYON
SALINS DU JURA
POUGUES LES EAUX



BILLETS d'ALLER et RETOUR à PRIX REDUITS

35^e ANNEE — JANVIER 1935 — NUMERO 1
PARAIT TOUS LES DEUX MOIS

REVUE DE PHILOSOPHIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS
PAR FASCICULES IN-8° RAISIN DE 96
A 112 PAGES, FORMANT CHAQUE ANNEE
UN FORT VOLUME

DIRECTEUR : CH. EYSELÉ
Professeur à l'Institut Catholique de Paris.
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Yves SIMON.

La Revue publie des articles originaux, des études critiques, des exposés documentaires, des comptes rendus et analyses d'ouvrages récents.

PRIX DE L'ABONNEMENT D'UN AN, DE JANVIER
FRANCE ET BELGIQUE : 45 fr. — UNION POSTALE : 60 fr.

PRIX DU NUMÉRO : 10 fr.

PIERRE TEQUI, ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE - PARIS-VI - TÉL. : DANTON 04-58

QUESTIONS DU JOUR

a publié les cahiers suivants :

- I — ÉTAT OU ÉTATISME ?
- II — AUTARCHIE OU LIBRE-ÉCHANGE ?
- III — “PRÉTENDUS INTÉRÊTS COMMUNS” ?
- IV — CAPITAL ET CAPITALISME.
- V — ÉDUCATION ET INSTRUCTION.
- VI — CHOMAGE ET MACHINISME.

avec la collaboration de MM. R. ALIBERT, J. ARTUR, Ed. AUNOS, G. BELIME, Colonel BEVIERRE, E. BOCQUILLON, H. BOEGNER, Abel BONNARD, Dr J. BOIRAC, G. BOURGADE, E. CARAGUEL, F. CHALAMEL, H. COVILLE, R. DAUTRY, M. DEAT, B. DEVRIENT, H. DUBREUIL, DUCHEMIN, L. DUMAT, FANELLI, FOUQUET-LAPAR, C. GALLAND, P. GAXOTTE, H. de GUEBRIANT, C.-J. GIGNOUX, R. GRAND, J. HESLING, A. JAVAL, C. KULA, L. LAINE, L. LEBEL, A. LEBRETON, F. LEGUEU, G. LEROY-LADURIE, J. LEROY-LADURIE, P. LONGONE, P. LUCIUS, P. MANGIN, S. MARINO, H. MASSIS, E. MATHON, G. MAUS, H. MICHEL, L. MONTAUT, A. de MONZIE, A. MORTAIN, H. du MOULIN, R. MUSNIER, D. NAVACHINE, A. NICOLAS, M. OLIVIER, M. PINOT, R. P. RIMAUD, A. RIVAUD, L. SALLERON, G. N. SERVENTI, P. H. SIMON, Y. SIMON, M. de SOLAGES, R. TAILLEDET, N. TIMACHEFF, TRUTIE DE VARREUX, D. VALENTIN, J. VIRAUT, P. VIRION, B. de VOUKELITCH, G. WAGNER, G. I. WILCZKOWSKI, etc., etc.

Il nous reste quelques exemplaires de chacun de ces cahiers qui seront envoyés sur demande au prix de 12 francs l'un (franco).
Les quatre fascicules ensemble : 40 francs franco.
Pour l'étranger : port en sus.

LE PROCHAIN CAHIER DE « QUESTIONS DU JOUR »
SERA CONSACRÉ AU SUJET SUIVANT :

**ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
ET STABILITÉ MONÉTAIRE**

QUESTIONS DU JOUR

NUMÉRO 7

LE RÉGIONALISME

Sommaire

●

COURRIER DES LECTEURS, page III.

Jules Artur, page 9. — *Charles Berlet*, page 17.

Paul Bernard, page 33. — *Nicolas Bourgeois*, page 53.

Charles-Brun, page 63. — *R. C.*, page 69.

D^r Dorten, page 83. — *Georges de Fonclare*, page 93.

Hervé Le Grand, page 109. — *D^r Henri Minot*, page 117.

Ambroise Rendu, page 131. — *Vicomte de Romanet*, page 137.

Francisque Rochez, page 159. — *Georges Servoingt*, page 167.

Georges Viance, page 177.

CONCLUSIONS, page 191.

JUILLET 1935

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Directeur : E. de la ROCQUE-SÉVERAC
RÉDACTION - ADMINISTRATION - PUBLICITÉ : 29, rue d'Astorg, Paris (8^e).
Téléph. : Anjou 30-28
IMPRESSION : "Etablissements Busson", 117, rue des Poissonniers, Paris (18^e)
Présentation Typographique de RÉMUSAT

ABONNEMENT D'UN AN :

France et Colonies . . . 40 Frs
Belgique 45 -
Autres pays 50 -

Pour tout changement d'adresse,
prière d'écrire directement à
QUESTIONS DU JOUR en joi-
gnant une bande d'abonnement
et 1 franc en timbres-poste pour
les frais.

COURRIER DES LECTEURS

Nous recevons de M. H.-J.-M. Vincent l'intéressante communication suivante au sujet de notre cahier « Education et Instruction » :

Monsieur le Directeur,

Après avoir lu votre intéressant numéro consacré à « Education et Instruction », voulez-vous me permettre de confronter l'opinion d'un observateur de la foule à la compétence officielle ou reconnue de vos distingués collaborateurs.

Ils considèrent en général avec émotion et gratitude ce que le temps présent doit à la méthode de culture d'autrefois. Pourtant, la formation intellectuelle qui permit notre passé lointain ou récent, suffira-t-elle à la France de demain? Il est permis d'en douter.

C'est que nous entrons brusquement dans l'âge mûr de notre civilisation, où ce qui convient à son adolescence rapide, fébrile,

ne saurait nous convenir. Cette adolescence elle-même, en 1789, débuta, d'ailleurs sans plus de préparation, dans un désordre qui se continua durant le siècle dernier, bien que, de guerrier; il fut devenu productif.

Le machinisme et le capitalisme fleurirent et fructifièrent alors. Des formules nouvelles d'existence s'en révélaient. L'engouement pour la science que déplorent vos collaborateurs, trouve sa justification dans les résultats que, seule, la science développée, accrue, permet d'obtenir quand chacun pouvait croire qu'une invention ou une exploitation d'invention ferait sa fortune. L'éducation anciennement résignée de la masse, faisait piètre figure devant cette mentalité-là.

Aujourd'hui, au contraire, nous nous croyons ruinés. Ce n'est qu'une erreur, évidemment. Pourtant le machinisme qui prometait le bien-être nous affame, et le capitalisme, après nous avoir dotés de hardiesse, nous asservit sans profit. C'est que, redisons-le, notre adolescence sociale s'est développée en désordre, dans un éblouissement continu de nouveauté, sans méthode, sans cohésion, sans frein contre l'inévitable convoitise de chacun. Conséquence : les profiteurs sont actuellement nos guides et ce n'est pas d'eux que viendra l'éducation qui peut nous rénover. D'autre part, si les gens restés honnêtes se bornent à constater cela, c'est leur hésitation seule qu'ils offriront pour guider nos descendants.

Il devient utile de trouver mieux. Mais quoi? Rénover l'éducation croyante du Passé? Certes, elle freinerait un peu la vénalité. Mais, à l'avance, la tolérance et le « j'm'en fichisme » actuellement affichés en récuse les résultats.

Ne pourrait-on restaurer les règles de l'autorité familiale? Comment y parvenir au moment où, par la vie économique menée, la famille se désagrège?

Fortifions alors l'autorité de la grande famille nouvelle : l'Etat. Attention! La personnalité chère à tout Français pourrait bien y sombrer. Et puis l'Etat, refuge des passifs, producteur de fonc-

tionnaires, n'est qu'un négateur de l'initiative et de la volonté. Rien d'un éducateur utile en lui.

Et tout cela, pour les jeunes, c'est encore du passé. Ce qu'ils veulent surtout, c'est ne pas nous ressembler, à nous, les déjà « vieux ». Aidons-les quand même en leur suggérant une forme de rassemblement économique qu'en France au moins, ils semblent incapables de concevoir, forme de laquelle l'éducation future se déduira forcément, forme technique, corporative certainement où les croyances et opinions n'auront rien à voir (1).

L'instruction pratique serait la préparation des jeunes à ce stade productif. Leur éducation morale, ils la recevraient par l'exemple d'une société où l'honnêteté serait respectée, où l'organisation d'ensemble interdirait l'exploitation d'autrui. La morale cesserait enfin d'être livresque, théorique, pour devenir effective. Et rien n'empêcherait en plus, que des associations confessionnelles ou philosophiques répondissent au désir des êtres religieux.

C'est ainsi seulement, je le crois, que notre avenir social sortira durablement organisé de la confusion présente des idées et de la lutte des intérêts. L'éducation à donner aux jeunes Français doit surtout les préparer à accéder à ce stade humain supérieur au nôtre. Il ne me semble pas que les méthodes d'éducation anciennes aient prévu cette éventualité.

H. J.-M. VINCENT.

(1) Cette forme est précisée dans la *Vraie République et la « Vie Meilleure »*. Rivière, édit.

QUESTIONS DU JOUR

LE RÉGIONALISME

I. — Comment définissez-vous : Décentralisation, Régionalisme, Fédéralisme, Autonomisme?

Existe-t-il un lien de cause à effet entre les régimes politiques et ces formes de structure de la société?

II. — Les profondes transformations de la structure économique de la France, depuis 1790, et les nouveaux moyens de communications en particulier, rendent-ils plus aisée ou plus difficile la décentralisation économique et bancaire, administrative ou même politique?

III. — Autrefois, les affinités provinciales n'étaient-elles pas surtout d'ordre ethnique et géographique?

Actuellement, les facteurs ethnographiques ont-ils pris plus d'importance qu'autrefois?

Les regroupements régionaux, s'ils s'opèrent à l'avenir sous le signe de l'économie, ne semblent-ils pas devoir tenir compte plutôt des ensembles économiques complémentaires que des similitudes géographiques et l'homogénéité ethnique?

IV. — La décentralisation économique et son corollaire, la déconcentration, si elle réalise un meilleur équilibre démographique, n'aboutirait-elle

QUESTIONS DU JOUR

à la baisse du prix de la vie et à une plus grande paix sociale?

V. — La culture française profiterait-elle d'une renaissance des cultures provinciales?

VI. — Y a-t-il lieu de mettre à profit cette décentralisation pour établir un équilibre entre les régions, proportionnant leur rôle politique à leur importance réelle?

8

NÉCESSITÉ ET DIFFICULTÉS D'UNE DÉCENTRALISATION

PAR

Jules ARTUR

Secrétaire général de l'Union des Syndicats des Tissus.

L'HISTORIEN des dernières années de la troisième République, ne manquera pas de faire observer que les événements les plus divers ne cessèrent de porter au premier plan de l'actualité, avec un caractère de nécessité de plus en plus immédiate, la plupart des problèmes politiques qui ne se discutaient, il y a un demi-siècle, que d'un point de vue simplement doctrinal.

Déjà l'institution corporative a été abordée de face et résolue au fond par de nombreux gouvernements étrangers, alors qu'en France les Pouvoirs Publics inféodés au libéralisme individualiste ne savent que l'amorcer par le biais des ententes industrielles et du Conseil National Economique. Voici que nos administrations publiques doivent maintenant aménager la décentralisation de certains organismes, soit pour des motifs d'ordre social comme le chômage, soit pour des raisons de défense nationale qui feront interdire désormais telles fabrications de guerre dans un périmètre déterminé.

QUESTIONS DU JOUR

Sur ces points de départ encore limités, se décident toutefois des initiatives administratives, qui, à propos de cas d'espèce, accusent l'urgence d'une rapide décentralisation généralisée.

Pour s'en tenir à un exemple récent, le 20 avril 1935, la Chambre de Commerce de Tarbes et des Hautes-Pyrénées émettait un vœu relatif à la décentralisation avec des considérants qui embrassent toute la question dans son principe et dans son application sur des plans très divers. En passant, voilà l'occasion pour tant de jeunes docteurs en quête de sujets de thèse, de mieux préciser les répercussions d'une centralisation administrative, nettement politique sur la concentration aujourd'hui discutée sinon périmée, de l'activité économique.

Le mieux paraît donc de reproduire intégralement ici ce vœu :

- « Considérant les inconvénients d'une concentration trop poussée des activités, tant au point de vue économique que social,
« Considérant que la décentralisation s'est révélée comme la seule défense préventive efficace pour le temps de guerre,
« Considérant que l'initiative privée a le devoir d'aider l'Etat à réaliser des plans de repliement et de dispersion,
« Considérant que le département des Hautes-Pyrénées présente au plus haut point les avantages requis pour la future dissémination industrielle par sa situation fort loin des frontières dangereuses, ses ressources abondantes en bois et en eau, son réseau ferroviaire et routier, ses communications faciles avec les ports de l'Océan et de la Méditerranée, sa richesse en énergie hydraulique remarquable,
« Considérant que son Ecole Nationale Professionnelle est susceptible de procurer les cadres et les mains-d'œuvre nécessaires à de nouvelles industries en utilisant au mieux sa jeunesse que les statistiques de sa Caisse d'Allocations Familiales révèlent très nombreuses,
« Considérant que des activités nouvelles se développeront convenablement au contact des industries déjà existantes dans

LE RÉGIONALISME

« les centres de Tarbes, Lourdes, Bagnères, Pierrefitte et Lanne-mezan, et trouveront dans un climat favorable des facilités de vie appréciables et une capacité de logement avantageuse, en accroissement constant depuis la Guerre,
« Considérant que le département offre à ses ressortissants la forme sociale de vie la plus recherchée comme étant la plus sûre et la plus agréable à caractère mi-agricole et industriel,

EMET LE VŒU :

- « Que soit porté par le soin des ministères de la Défense Nationale et les organismes intéressés, à la connaissance des industriels préoccupés de leur dispersion, le désir de la Chambre de Commerce de les orienter et de les informer sur une zone de repli leur offrant le maximum d'avantages et de sécurité.
« Que notamment soit attirée l'attention des industries de :
« a) textile, lainage et habillement sur les ressources de Bagnères-de-Bigorre,
« b) transport par fer ou route,
« c) mécaniques et électriques, notamment automobile, aviation sur les avantages de Tarbes et de Bagnères, en liaison avec l'arsenal de Tarbes,
« d) produits chimiques et électro-chimie sur l'intérêt de l'utilisation d'une énergie électrique abondante. »

o o

Dans ce texte on relèvera un louable souci de cette Compagnie de servir les intérêts privés de ses mandants dans le cadre de leurs centres régionaux. Mais quoi, s'ils s'accordent avec l'intérêt général du pays entier, comme tout le montre, qui ne retiendrait attentivement ce témoignage tout à fait actuel et concret qui vient vérifier à quarante ans de distance la justesse des vues doctrinales où Ch. Maurras a épuisé le sujet dans sa brochure si dense et déci-

QUESTIONS DU JOUR

sive *La Décentralisation*? Deux ans après, MM. André Buffet et de Lur-Saluces en déduisaient les applications pratiques dans leurs déclarations fondamentales de *l'Enquête sur la Monarchie*.

12 Car, dans la confusion passionnée de l'heure, rien ne sera réglé de nos difficultés immédiates et fragmentaires si l'on ne se reporte à la véritable somme politique élaborée dans toute l'œuvre de Maurras qui propose à la restauration française, que chaque mois rapproche, le plan et les instruments pour dresser des matériaux apportés à pied d'œuvre par la marée des événements.

Sans doctrine, comment arbitrer au mieux de l'intérêt national, tant d'intérêts individuels, corporatifs, locaux et régionaux que mettra en branle la moindre ébauche d'une réorganisation administrative fondée sur la décentralisation?

A cet égard, l'expérience tentée par M. Poincaré en supprimant quelques sous-préfectures avec leurs tribunaux, a prouvé la forte vitalité administrative de l'arrondissement qui s'inscrit souvent dans le cadre même du « pays » de l'ancienne France. Il y a ainsi telle province où la division par évêchés correspondant à des sous-dialectes différents serrerait encore de plus près ces réalités vivantes.

Laissons toutefois le détail de ces délimitations aux historiens, aux géographes et aux économistes pour ordonner les plus importants considérants du vœu de la Chambre de Commerce de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, aux axes fondamentaux de la décentralisation reconnus par des esprits aussi sûrs que Bonald, Le Play, la Tour du Pin, Barrès et Maurras.

Il est incontestable que la concentration trop poussée des activités avec tous les inconvénients qu'on y déplore se mesure à l'emprise chaque année renforcée de l'étatisme, inclus comme Renan l'a montré dans les institutions de 1789, faites pour l'individu abstrait des philosophes du XVIII^e siècle et non pour des Français vivant dans des « pays » de France nettement différents.

LE RÉGIONALISME

D'autres détailleront avec ses inconvénients le mécanisme administratif de notre régime centralisateur.

L'on insistera ici sur le renforcement qu'apporte à cette centralisation l'emprise tentaculaire de cette fausse législation sociale imposée à tous les partis par l'étatisme socialisant. Devant le démenti donné par l'automobile et l'électricité au dogme marxiste d'une inéluctable concentration industrielle, le socialisme s'acharne à emprisonner la masse dispersée des artisans et des travailleurs à domicile dans le réseau de sa législation sociale, uniforme et centralisatrice. Protection du travail, assurances sociales, allocations familiales, ne sont pour le Parti que des moyens de dénombrer, de contrôler et de s'annexer un prolétariat, grâce aux services d'Inspection du ministère du Travail qui n'est plus que son agent d'exécution!

13 Une telle législation sociale, qui n'est qu'un étai entre les mains de l'étatisme, a forcément accru sur tout le territoire le nombre des parties prenantes au budget qui dépassent de beaucoup les parties payantes. Cet état de choses n'est pas pour faciliter l'effort de décentralisation qui priverait inévitablement une majorité non pas du nécessaire, mais de ces appoints complémentaires grapillés aux budgets de l'Etat, des départements et des communes, et qui auront constitué la sportule des clientèles électorales du radicalisme et du socialisme.

S'étonnera-t-on aussi que l'objectif de cette fausse législation sociale centralisatrice, uniforme et égalitaire soit l'institution d'un salaire national par profession qui aiderait à dissoudre les résistances qu'opposent les particularismes régionaux à l'invasion étatisante. Avec une habileté tactique indiscutable, le socialisme entend utiliser toutes les occasions pour atteindre son but. C'est ainsi qu'il saura seconder l'erreur de certains chefs d'entreprise qui, pour le calcul des allocations familiales, réclament avec aveuglement au nom de l'égalité, l'établissement d'un taux national de compensation par profession. Par cet exemple l'on jugera mieux

QUESTIONS DU JOUR

avec quelle fluide subtilité, le venin d'un étatsisme centralisateur s'est insinué dans tous les organes administratifs, aussi profondément que dans les esprits et les mœurs.

o o

14 Il ne convient pas pour autant de négliger les éléments favorables à une décentralisation qui, seule, peut assurer le redressement de la nation en faisant du pays réel le pays légal.

C'est le Conseil Général du Finistère qui, sans distinction de partis politiques, vient, après celui des Côtes-du-Nord, d'adopter le vœu de son Président, M. Lancien, sénateur radical, tendant à l'admission du breton dans l'enseignement public. Jamais l'action régionaliste n'avait encore obtenu un résultat aussi décisif qui serait comme le couronnement d'une véritable renaissance provinciale en Bretagne. De même les efforts de décentralisation artistique ont donné de remarquables résultats dans plusieurs de nos capitales.

PPF Sous l'impulsion d'organismes doués d'une activité administrative réglementaire, les régions économiques ont fait renaître, dans des pays à main-d'œuvre mi-industrielle, mi-agricole, des métiers de qualité fortement enracinés dans des traditions artisanales, grâce à l'électrification des campagnes, reliées par l'automobile à des débouchés souvent éloignés. Il est intéressant de relever que, dès 1898, Ch. Maurras prévoyait que la vie provinciale serait activée par le cyclisme et il ajoutait « bientôt par l'automobilisme ou plus tard par l'aviation ». Se doutait-il que les pêcheurs de la Turballe étudieraient, comme ils l'ont fait, en ce mois de juin 1935, avec un spécialiste de l'aviation, les conditions de transport par avion depuis la presqu'île guérandaise jusqu'à Paris, de poissons frais qui remplaceraient la bouillie inappétissante des frigorifiques dont se détourne le consommateur en dépit de toutes les propagandes. Et il n'est pas chimérique d'envisager que ces mêmes

LE RÉGIONALISME

avons emporteraient en même temps les fines dentelles exécutées aux heures creuses par les ouvrières des industries saisonnières des conserves de poissons.

Ainsi, tous les perfectionnements de la technique la plus moderne, loin de s'opposer à la renaissance dans les provinces des traditions les plus anciennes, y concourent selon le rythme éternel de l'univers cadencé par le poète.

Multa renascentur quæ jam cecidere.

Mais qui contesterait que toute décentralisation administrative exigera demain une rude opération nettement politique de la part de l'État Central, restauré dans sa pleine indépendance de ces intérêts particuliers que s'est adroitement asservis une fausse liberté toute abstraite, et qui ne recouvreront leurs libertés réelles que regroupés en corps de métier dans un cadre plus moderne de nos provinces traditionnelles.

Jules ARTUR.

LES ORIGINES LOINTAINES DES RÉGIONS DE FRANCE, DES ÉTATS GAULOIS AUX RÉGIONS MODERNES

PAR

Charles BERLET

L E mot qui caractérise le mieux la France, a écrit Vidal de la Blache, est variété... »

Dans les limites de notre patrie, les montagnes, les vallées, les plateaux, les plaines, les rivages, exposés les uns au ciel lumineux de la Méditerranée, les autres au ciel variable de la mer océane et aux rudes assauts des vents venus du Nord et de l'Est, tracent des contrées variées par le sol et par le climat dont l'harmonieux équilibre frappait d'admiration les anciens.

Dès nos plus lointaines origines, dans ces contrées se sont logés et enracinés des groupements humains qui, tout en les transformant par leur effort, en ont reçu leur vigueur et leur originalité.

L'homme, produit de l'hérédité familiale ou race, est façonné spirituellement et matériellement, non seulement par l'éducation et la profession, mais encore par le climat et le sol où il puise, comme la plante, la sève de la vie. La variété des sols et des cli-

18 mats de la France a déterminé la variété des groupements humains constitués en sociétés politiques locales. L'adaptation s'est faite entre ces contrées et les hommes enfermés dans un même horizon, soumis — quel que soit leur travail — au rythme des mêmes saisons, exposés aux mêmes périls, s'abandonnant aux mêmes espérances, recueillant avec les chansons et les traditions les souvenirs d'un même passé; une certaine manière de vivre, de penser, de sentir, s'est ainsi formée dans ce cadre local; des mœurs particulières sont nées des coutumes, des institutions, un accent, un dialecte, parfois une langue, un type physique caractérisent ces sociétés façonnées par les contrées de France, qui sont devenues autant de petites patries.

LES ÉTATS GAULOIS

Le cadre de ces petites patries s'est dessiné dès l'époque celtique. Les hauts plateaux, les vastes clairières au milieu des forêts, les plaines encadrées par les collines ou les montagnes, les vallées tracées par le cours des fleuves ou des rivières offraient aux peuples de la Gaule indépendante des territoires où se grouper et vivre d'une vie autonome.

Dès cette époque, l'adaptation s'est faite entre les hommes et chacune des contrées de la France. Deux mille ans ont passé sans modifier profondément la répartition des groupements humains sur notre sol. Nos « pays » pour la plupart, reproduisent le territoire, jadis entouré de bois ou de marécages qu'occupaient les tribus gauloises et, dans nos provinces, survivent presque tous les anciens Etats de la Celtique, et quelques-uns de ceux de la Belgique, de la Narbonnaise et de l'Aquitaine.

Le Velay, le Gévaudan, le Rouergue, le Quercy, le Périgord, l'Auvergne, le Limousin et la Marche Limousine, le Poitou, la Saintonge, le Berry, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Touraine, l'Anjou, le Maine, sont les anciennes patries des Vellaves,

des Gabales, des Rutènes, des Carduques, des Petrocores, des Arvernes, des Lemovices, des Pictons, des Santons, des Bituriges, des Eduens, des Sequanes, des Turons, des Andecaves, des Cenomans.

Chacun de ces peuples formait une nation organisée; il avait ses chefs, son armée, ses assemblées; il savait exploiter les richesses de son territoire et le garder contre les attaques. Ce territoire écrit Camille Jullian, « était surtout une unité stratégique et économique » (1).

19 Dans les plaines de l'Oise, de la Somme, de l'Escaut et de la Moselle, les Belges avaient fondé des Etats, trop faibles pour résister aux bouleversements des invasions et aux luttes de l'époque féodale. Cependant, quelques-uns d'entre eux se sont perpétués jusqu'à nos jours. L'Artois, le Beauvaisis, le Soissonnais ont leur origine dans le pays des Atrebates, des Bellovaques, des Suessions.

Dans les régions qui devaient, au IX^e et au X^e siècle, former les duchés de Bretagne et de Normandie, les peuples gaulois, Namnètes, Vénètes, Osismiens, Coriosolites, Redons, Unelles, Abrincalues, Esuviens, Galètes vivant de la mer, habitant l'Armorique, c'est-à-dire « le long de la mer » avaient uni leurs forces en une fédération des cités Armoricaïnes dont l'activité se tournait vers l'Océan.

Entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, les Aquitains occupaient le sol où les Vascons d'Espagne créeront la Vasconie ou duché de Gascogne. Entre les Cévennes, le Rhône et la Méditerranée, les Volsques, groupement de tribus, s'étendaient sur le territoire où se constituera la fédération languedocienne. Entre les Alpes et le Rhône, les tribus des Celto-Ligures étaient mal rassemblées en nations; cependant les Allobroges et les Saliens formaient des sociétés politiques assez fortes; dans les contours du Dauphiné et de la Provence se retrouvent les contours de leurs territoires.

(1) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris 1920, in-8°, tome II, page 24.

QUESTIONS DU JOUR

LES CITES GALLO-ROMAINES

20 Rome respecta ces sociétés politiques, économiques et guerrières. Les cités gallo-romaines sont presque toutes d'anciens Etats gaulois. Ceux-ci perdaient leur indépendance, mais conservaient leur nom, leur territoire, leurs traditions, leurs lois, leurs magistrats et leurs institutions que peu à peu le vainqueur façonnait aux formes romaines. Dans l'Empire se prolongeait ainsi la vie des divers Etats de la Gaule. En leur donnant une consécration administrative, Rome marquait la plupart d'entre eux pour une existence séculaire. Elle fixait les cadres dans lesquels l'Eglise installera ses évêques et les monarchies mérovingienne et carolingienne, leurs ducs et leurs comtes. Les vieux Etats gaulois, devenus circonscriptions administratives romaines, constitueront les bases des Etats féodaux de l'époque médiévale. Rome créa aussi certains cadres administratifs nouveaux qui se perpétueront; c'est ainsi qu'en traçant les contours de la province lyonnaise II^e vers l'an 385, elle déterminait à peu près le territoire où les Normands devaient, six siècles plus tard, se répandre et fonder le duché de Normandie.

LES ETATS FEODAUX

Aux IX^e et X^e siècles, dans le moment où s'effondrait avec l'empire carolingien, un pouvoir central protecteur, alors que la France se hérissait de châteaux dressés contre les Normands, les Arabes, les Hongrois, les Allemands, un effort vers la concentration du pouvoir par contrée se produisit. Les comtes, descendants des anciens fonctionnaires carolingiens ou simples aventuriers ambitieux, cherchent à reconstituer leurs comtés, ils imposent leur autorité de suzerains aux seigneurs qui les entourent, ils empiètent sur les comtés voisins et veulent en réunir plusieurs dans leur domaine. Les Etats féodaux se forment; sous la suzeraineté souvent

LE RÉGIONALISME

nominale du roi, ils sont maîtres de leurs destinées, à peu près comme l'étaient les anciens Etats gaulois dans l'alliance ou la clientèle des rois bituriges, carnutes, éduens ou arvernes.

Dans la France centrale, où les peuples s'étaient si fortement organisés, les comtés tendent vers la reconstitution des petites patries gauloises. Les pays des Pictons, des Bituriges, des Rutènes renaissent dans les comtés de Poitou, de Berry, de Rouergue. Dans les plaines du Nord et de l'Est, champs de bataille et territoires sans cesse envahis par les Normands et les Germains, les comtés se constituent en général sur les débris des cités et des « pagi ». A la frontière se dresse le marquisat des Flandres formé par la réunion de plusieurs pagi; c'est une marche militaire dont la garde est confiée par Charles le Chauve à Baudouin Bras de Fer. En Champagne, les Comtes de Troyes rassemblent sous leur autorité les territoires des Rémes, des Catalaunes, des Tricasses, des Senons.

21 Des peuples nouveaux ont envahi certaines parties de l'ancienne Gaule et s'y sont maintenus groupés en nations. Les Normands, installés dans le cadre de la province Lyonnaise II^e, les Bretons réfugiés dans la presqu'île armoricaine, les Vascons d'Espagne, refoulés par les Goths, dans la province de Novempopulanie, l'ancienne Aquitaine ibérique, fondent des duchés. Ceux de Normandie et de Bretagne sont de véritables Etats; celui de Gascogne se disloque rapidement.

Hors du royaume, dans la marche lotharingienne, le duché de Lorraine, la Comté de Bourgogne, le Dauphiné, le Viennois, le Comté de Forcalquier, le Comté de Provence, sous la tourmente des guerres, cherchent des frontières qui protègent. Sauf la Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, ancienne patrie des Séquanes, ces Etats prennent leur forme moins en s'adaptant aux territoires des anciens peuples gaulois qu'en suivant le hasard des batailles.

La renaissance d'une vie locale intense caractérise cette époque. Dans certaines contrées, les anciens peuples gaulois ressuscitent;

ailleurs, des groupements nouveaux se forment et se particularisent; grands fiefs de la Couronne, ou Duchés et Comtés indépendants de la zone lotharingienne, ce sont de véritables Etats ayant leurs coutumes, leur dialecte, leurs institutions, leurs frontières, leurs aspirations politiques; ils sont armés pour la lutte et certains d'entre eux assez fortement constitués pour tenter, au delà de leurs frontières, la réalisation des ambitieux desseins de leurs chefs.

22

Mais tous ces Etats reposaient sur un fond commun. Ils avaient des intérêts solidaires, des souvenirs et des aspirations semblables; ils subissaient l'influence des forces unitaires qui montaient d'un sol dont les contrées se combinaient pour former un tout harmonieux.

La Normandie, créée par les conquérants scandinaves, la Bretagne, refuge des Celtes, la Gascogne, envahie par les peuples d'Espagne, Ibères et Vascons, le Languedoc, entraîné avec Toulouse dans le mouvement de la vie méditerranéenne, la Provence, tournée vers l'Italie, la Franche-Comté et la Lorraine retenues hors du royaume dans le cadre du Saint Empire romain, le Berry, la Champagne, placés sous le rayonnement du pouvoir royal, tous ces Etats inclinaient au rapprochement. Ils trouvaient dans les affinités ligures et celtiques, dans l'héritage romain, dans l'organisation catholique, dans l'équilibre des contrées françaises, des tendances à l'unité. La monarchie capétienne, héritière des traditions carolingiennes et romaines, accentue ces tendances, leur impose par sa fixité une même direction; rassemblant tous ces Etats, les incorporant à son domaine, elle poursuit avec ténacité sa grande œuvre: la formation de l'unité française. Les chefs des grands Etats féodaux voient se dresser devant eux et grandir une puissante dynastie de rois qui les dominent et peu à peu, à chaque règne, en neuf siècles, absorbent leurs domaines dans le royaume.

LES PROVINCES

Successivement réunies au domaine royal, les grands fiefs mouvants de la Couronne et les états de l'ancienne Lotharingie — la plupart d'entre eux tout au moins — deviennent les provinces du royaume de France. Ils sont pris peu à peu sous le réseau des circonscriptions d'une monarchie qui veut tenir bien groupées les fractions de son empire; bailliages, gouvernements militaires, généralités se superposent au territoire des duchés, comtés et seigneuries sans coïncider avec leurs limites, car nos rois voulaient effacer les anciennes petites patries, ruiner leurs institutions, contenir leur particularisme, substituer à la fédération de l'époque féodale un état unitaire et fonder une nation.

23

Mais au moment où la Révolution survint, la Monarchie n'avait presque rien détruit du vieil édifice; elle en avait, a dit Tocqueville « pour ainsi dire construit un autre en sous-œuvre »; elle laissait tomber les anciens pouvoirs dont elle avait épuisé la vigueur; elle n'avait pas osé les renverser; dans sa méthode politique, elle conciliait les tendances fédéralistes issues de la société féodale et la conception nouvelle d'un Etat fortement centralisé. Depuis le x^e siècle, elle avait rassemblé en un seul tous les peuples de France, mais elle en respectait le nom, les lois, les idiomes, les usages, les particularités sociales.

La fin du xviii^e siècle est marquée, en France, par la renaissance de la vie et des aspirations autonomistes des provinces. Sur notre sol se dressent des nationalités fidèles à leurs souvenirs, jalouses de leur indépendance, éprises de liberté, impatientes de secouer le joug des agents du pouvoir central. Elles font effort pour briser le réseau des généralités; elles protestent contre les lois qu'elles n'ont pas acceptées; elles veulent des assemblées élues, le respect des privilèges inscrits dans les traités d'union à la Couronne, et la reconstitution du territoire de leur province disloquée entre plu-

24 sieurs circonscriptions administratives. Il y a une nation provençale, une nation béarnaise, une nation bretonne, une nation lorraine. L'octroi d'assemblées locales en 1787, quelque étendus que soient leurs pouvoirs, paraît une simple concession et provoque des protestations. Condorcet constate la tendance de ces provinces à s'ériger en républiques autonomes. En 1789 ces revendications furent énergiquement formulées dans certains cahiers aux Etats Généraux. Elles n'étaient pas fondées sur un droit théorique et abstrait, mais s'appuyaient sur des réalités. Elles étaient l'expression d'une individualité historique et sociale qu'une compression de plusieurs siècles n'avait pu étouffer.

Ce qui caractérise la province, c'est moins le sol et le climat que l'histoire et la race. Parfois, comme en Champagne, comme en Dauphiné, la géographie physique concorde avec la géographie politique, le plus souvent cette concordance n'existe pas.

La Beauce, la Sologne, le Bocage Vendéen, le Morvan sont des régions économiques et géologiques bien caractérisées; elles ne sont pas des provinces, elles possèdent l'unité matérielle; mais il leur manque cette unité morale qui seule donne à un peuple sa force d'impulsion et de résistance.

La Lorraine, la Provence, la Bretagne, le Languedoc formés de territoires variés par les productions et par les reliefs, sont des provinces. C'est la guerre qui les a faites. Les gloires du passé, les luttes soutenues en commun, les rapports créés par une même vie politique, les origines de la race ont établi la connexité des intérêts, une certaine uniformité dans les conditions de la vie, un patrimoine de souvenirs et de traditions. Il s'est formé ainsi une solidarité. Elle s'exprime dans les mœurs dont la coutume détermine les particularités essentielles.

Tandis que la coutume atteste l'originalité des mœurs provinciales, les assemblées ou états affirment l'autonomie politique; ils constituent la représentation des provinces dans cette fédération qu'était le royaume. Avec les Etats et certaines institutions, survi-

25 vances des anciennes juridictions seigneuriales, le traité d'union à la Couronne résume les principaux traits de l'individualité. Il contient les droits, privilèges, libertés essentielles de l'état féodal qui entre dans le royaume. Il revêt des formes qui varient suivant le mode d'acquisition : testament en Provence, contrat de mariage en Bretagne, confiscation en Normandie, donation en Dauphiné, acte diplomatique pour la Lorraine et la Franche-Comté. Dans tous les cas, confirmé par les Etats de la province ou simplement enregistré par son parlement, le traité d'union à la Couronne est un document authentique : il établit l'existence officielle de la province et en précise les droits particuliers dans la nation.

Les provinces de France ne possèdent ni le même aspect, ni la même constitution. Elles ne sont pas toutes déterminées par une coutume, par des Etats, par d'anciennes institutions, par un acte authentique de réunion à la Couronne.

L'Île de France doit sa cohésion et ses limites à la création d'un gouvernement militaire. La Picardie était une généralité et un gouvernement. Il y avait un peuple picard, mais ce peuple n'était pas organisé en nation; sur son territoire, il y avait des villes possédant de fortes institutions municipales et de petits Etats : Boulonnais, Valois, Amiennois, Ponthieu, Soissonnais, ayant leurs institutions particulières. Il y avait des Picards, il n'y avait pas une patrie picarde. C'est la monarchie qui la créa. En organisant la généralité d'Amiens, elle donna à ce pays l'unité morale, brisa le cercle étroit des cités, atténua le particularisme municipal, éleva l'esprit des Picards à la conscience d'une solidarité provinciale.

Le Languedoc n'était pas une province homogène. C'était une fédération de provinces : Vivarais, Velay, Gévaudan, Albigeois, qui chacune avaient leurs Etats; sur le reste du territoire, vingt assemblées de diocèses géraient les intérêts de leur circonscription. L'unité politique de la province résidait dans ses Etats Généraux.

Malgré la diversité de ses origines, de ses aspects, de ses caractéristiques,

QUESTIONS DU JOUR

26 tères, la province est une réalité; au Moyen Age, par un travail énergique, les grands barons ont rassemblé des villes, des villages, des châteaux, des territoires, et leur ont donné une unité politique; la province a pris sa forme définitive par un effort centralisateur appliqué à une contrée, comme la France, sous la main des Capétiens a pris sa cohésion par un effort centralisateur appliqué au pays tout entier.

Certains historiens ont douté que la province existât encore en 1789. Certes, pour affermir le pouvoir central et rassembler toutes les forces du pays contre les menaces de l'étranger, les rois s'efforcèrent toujours d'affaiblir les libertés provinciales et de détruire ce qui tendait à la diversité. Certes, à la veille de la Révolution, la province n'a pas d'existence officielle; elle ne correspond à aucune division administrative, religieuse, civile ou militaire, elle ne possède pas un territoire déterminé par arrêté ministériel, mais pour les hommes du XVIII^e siècle, ces noms : Touraine, Poitou, Berry, Bourbonnais, Armagnac, Bigorre, Hainault ont un sens. Ils désignent des contrées déterminées par l'histoire, les institutions, les mœurs, par l'esprit et le caractère de la race; souvent, la constitution géologique du sol, le climat, le relief, le genre de culture ou d'industrie, un dialecte, une littérature y ajoutent des caractéristiques particulières.

Ces provinces n'ont pas été délimitées pour servir de cadre à un service administratif; elles ne participent pas à l'instabilité des formes gouvernementales; elles correspondent à des réalités plus profondes. Elles plongent leurs racines dans un lointain passé; certaines, par delà les Etats féodaux et les cités gallo-romaines, remontent aux Etats gaulois. Après les bouleversements des IX^e et X^e siècles, elles se sont constituées lentement suivant les lois qui règlent l'évolution des peuples; elles sont le produit d'un effort politique s'exerçant dans la même direction que certaines formes économiques et sociales. Elles ont subi l'action des grands seigneurs féodaux et, sous leur main énergique, ont pris forme

LE RÉGIONALISME

et cohésion. Elles se sont différenciées au fur et à mesure que leurs habitants s'attachaient plus étroitement à la terre et se liaient entre eux dans le sentiment d'une mutuelle dépendance.

La diversité des races fixées au sol de notre pays, la variété des contrées qui le composent, la localisation de la souveraineté à l'époque médiévale, ont déterminé ces provinces qui ont résisté aux bouleversements de l'histoire et qui, en 1789, réclamaient leur autonomie dans la nation. 27

LES DÉPARTEMENTS

Le 7 septembre 1789, l'abbé Sieyès (1) demandait la nomination d'un comité chargé de présenter « *Un plan de municipalités et de provinces, tel qu'on puisse espérer de ne pas voir le royaume se déchirer en une multitude de petits Etats sous forme républicaine et qu'au contraire, la France puisse former un seul tout soumis uniformément dans toutes ses parties à une législation et à une administration communes* ».

Ce vœu renfermait la pensée qui inspira la division de la France en départements. Il s'agissait de détruire ces provinces qui avaient si souvent fait obstacle aux efforts de la Monarchie vers l'unité. Leurs droits, leurs franchises, leurs privilèges, leurs constitutions avaient été abolis le 4 août, mais il paraissait dangereux de laisser intact le sol dans lequel ils avaient pris racine. Il semblait nécessaire de le morceler, de les diviser en départements.

Le Comité de constitution poursuivit un double dessein : diviser la France en fractions égales, suivant un plan uniforme, et composer chacune d'elles en territoires déjà groupés dans le cercle de circonscriptions antérieures. En agissant ainsi, il prétendait respecter les habitudes, les traditions, les « convenances locales ».

(1) Discours de l'abbé Sieyès, sur la question du veto royal, à la séance du 7 septembre 1789, page 13. Archives Nationales. Supplément au procès-verbal de l'Assemblée Nationale. A. D. XIII^e s.

QUESTIONS DU JOUR

28 Les provinces, issues d'anciens Etats féodaux fortement organisés, les généralités, cadres artificiels tracés pour l'exercice des services administratifs et financiers, les diocèses, ressorts ecclésiastiques calqués sur celui des vieilles cités gallo-romaines, les bailliages, circonscriptions électorales et judiciaires formées d'un assemblage d'anciens fiefs, toutes ces divisions du sol français, si différentes par l'origine et la fonction, semblaient au Comité avoir une égale aptitude à créer une solidarité politique et sociale. Il suffisait, à son avis, d'adapter les limites des nouveaux départements à celles de ces vieilles circonscriptions pour maintenir les Français dans les unions déjà formées et ne briser aucun lien.

Mais les provincialistes de l'Assemblée protestèrent violemment; s'ils consentaient à la création de nouveaux districts d'administration, ils prétendaient les tenir rassemblés dans le cadre des anciennes provinces sous une même assemblée supérieure.

Puisque tous s'accordaient pour maintenir unis dans les départements à créer, les hommes déjà groupés dans les anciennes circonscriptions, puisque le Comité de Constitution ne voulait pas mêler dans les nouveaux cadres administratifs des hommes séparés par les mœurs, les traditions, les coutumes, il fallait respecter les associations provinciales. Une seule méthode conciliait le respect de ces associations avec le morcellement du territoire sur lequel elles vivaient : c'était celle qui ferait inscrire les départements dans les limites des provinces. Cette méthode, Mirabeau l'exprima dans une formule claire et précise : « Ce n'est pas le royaume que je veux faire diviser, ce sont les provinces. »

La division de la France en départements ne fut pas exécutée au hasard suivant un plan arbitraire. Ce fut une œuvre préparée avec soin par les députés des provinces, étudiée par le Comité de constitution et approuvée par l'Assemblée nationale. Pour chaque province, leurs députés arrêtaient la division en départements, et en fixaient les limites extérieures d'accord avec les députés des

LE RÉGIONALISME

provinces voisines. Le Comité de constitution respecta ces décisions et l'Assemblée nationale n'intervint que pour juger les contestations qui n'avaient pu être terminées.

Cette méthode aboutit presque au maintien de la configuration générale de ces provinces qu'il s'agissait de détruire.

29 Les députés s'efforcèrent, en effet, de ne pas mêler entre elles les différentes fractions de leurs petites patries. L'Artois, le Nivernais, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, le Vivarais, le Roussillon sont à peu près exactement renfermés dans les limites des circonscriptions administratives nouvelles. L'Alsace, la Lorraine, la Champagne, le Dauphiné, le Berry, le Limousin, la Normandie, la Bretagne comme la plupart des autres provinces, se reconstituent facilement par le groupement de leurs départements. Certaines provinces plus petites furent réunies dans un même cadre : le Béarn et le pays des Basques dans les limites des Basses-Pyrénées; le Beaujolais, le Lyonnais, le Forez dans celle du Rhône et Loire, département supprimé en 1793 à la suite de la révolte de Lyon.

Les départements formés, comme l'Yonne, de morceaux empruntés à diverses provinces sont rares; certes, sur les contours, il y eut des échanges de territoires, souvent il fallut tracer des bornes précises, là où depuis des siècles les frontières interprovinciales demeuraient flottantes. Mais ce fut toujours après consultation des populations intéressées et sur le rapport de leurs députés. Les départements sont « des débris de provinces »; mais ils ont été tracés par les hommes du pays et n'ont pas été découpsés, comme l'avait cru Taine, par « des ciseaux de géomètre ».

VERS LES REGIONS

En créant les départements, la Constituante avait voulu faire de petites provinces, géant elles-mêmes leurs intérêts particuliers, possédant un budget et des assemblées; mais le département

QUESTIONS DU JOUR

30 s'est montré impuissant par lui-même à produire une vie locale. La province correspond à une étape dans l'évolution des sociétés locales de la France, tandis que le département demeure le cadre où sont enfermés les services administratifs d'un Etat unitaire; il n'y a pas de société politique qui se soit moulée au cadre du département, qui se soit adaptée à son sol, comme jadis les peuples gaulois s'étaient adaptés au territoire de leurs Etats et les nations médiévales à celui de leurs duchés et de leurs comtés. La société départementale est une partie d'une société plus vaste; son territoire — lorsqu'il ne coïncide pas avec l'une d'elles — n'est qu'un fragment de ces anciennes provinces qui persistent à vivre sous le réseau départemental de la France révolutionnaire, comme elles vivaient sous le réseau des circonscriptions administratives de la France royale.

A travers les siècles, les groupements humains adaptés aux variétés de notre sol se sont succédés les uns aux autres en subissant les transformations que leur imposaient les conditions de la vie politique, économique et sociale, particulière à chaque époque de notre histoire.

L'Etat gaulois était une société agricole, commerçante et guerrière, la cité gallo-romaine une société politique dans un empire centralisé, l'Etat féodal une société armée pour la lutte, retranchée dans un territoire hérissé de forteresses, la province une société dont le particularisme s'effaçait peu à peu dans un royaume à tendances unitaires. En se succédant les unes aux autres, ces diverses sociétés éprouvaient des modifications plus ou moins profondes dans la forme de leurs territoires. Certaines d'entre elles se sont maintenues à peu près intacts au milieu de ces changements, d'autres ont disparu.

Or voici qu'un phénomène analogue se produit à l'égard de nos provinces : les éléments économiques de la vie contemporaine se combinent avec les éléments historiques contenus dans leur cadre et en modifient les contours; par leurs organisations, ouvriers

LE RÉGIONALISME

agriculteurs, mutualistes, industriels, coopérateurs élargissent le cadre de leur activité au delà des bornes départementales et constituent des fédérations qui tendent à la constitution de régions. Certaines de nos provinces, telles la Lorraine, la Champagne, la Bretagne, se retrouvent à peu près exactement dans les limites de ces régions, d'autres s'effacent et disparaissent.

« Les régions sont en train de se faire elles-mêmes, écrit l'apôtre du régionalisme, M. Charles Brun (1)... la région administrative future sera un compromis, une synthèse des régions envisagées sous un angle plus étroit : historique, économique, artistique, universitaire. »

Sous la poussée des forces régionales, une France nouvelle est en formation; le réseau uniforme et rigide des lois centralisatrices n'en peut plus contenir l'effort; les sociétés régionales de la France contemporaine aspirent à une organisation autonome analogue à celle que les Etats gaulois, les cités gallo-romaines, les Etats féodaux, les provinces trouvaient dans leurs institutions particulières et dans leurs assemblées; ces sociétés tendent à se constituer suivant des affinités séculaires; mais elles obéissent en même temps aux affinités nouvelles qui naissent de la vie économique et sociale contemporaine; elles se transforment lentement et aboutissent à la formation de régions, dernier anneau de cette longue chaîne qui, par les provinces, les Etats féodaux, et les cités gallo-romaines, remonte jusqu'aux peuples de la Gaule indépendante.

Charles BERLET.

(1) L'Action régionaliste, avril 1935.

DÉCENTRALISATION OUTRE-MER

PAR

Paul BERNARD

POUR la première fois depuis que notre pays fait figure de puissance coloniale, vient de se tenir à Paris une conférence dite Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, que l'homme de la rue a baptisée de façon beaucoup plus expressive : Conférence impériale.

Dans quelle mesure ce qualificatif un peu audacieux s'est-il trouvé justifié? Jusqu'à quel point la conférence a-t-elle permis de dégager, pour les relations économiques entre la France et ses possessions, une véritable politique d'empire? Doit-on comprendre cette politique d'empire dans son sens napoléonien avec des tendances nettement centralisatrices à la base? Doit-on l'entendre, au contraire, dans l'esprit britannique, c'est-à-dire avec l'ambition de constituer de par le monde de véritables Dominions n'ayant plus avec l'autorité centrale que des relations de lointaine parenté?

QUESTIONS DU JOUR

Telles sont les questions qu'il est légitime de se poser à l'issue de la dernière conférence.

o o

Disons tout d'abord un mot de la décentralisation politique, administrative dans nos domaines d'outre-mer, sujet qui a été volontairement écarté par la conférence.

34

Notre formation gréco-latine nous pousse à la généralisation et à la synthèse. Nous cherchons à condenser dans des formules simples nos conceptions des problèmes coloniaux et nous croyons en avoir fait le tour lorsque nous avons pu les présenter en des raccourcis expressifs, tels : politique d'association, où s'affirment nos inspirations généreuses. Mais on s'aperçoit vite à l'application qu'il n'y a aucun terme de comparaison possible entre des colonies situées aux antipodes, dont les unes sont surpeuplées et gratifiées d'une civilisation au moins contemporaine de la nôtre, tandis que d'autres ne renferment que des tribus clairsemées et faméliques à peine libérées de l'anthropophagie ou du servage.

Ce serait folie de prétendre instituer au Congo ou dans l'Oubanghi une féodalité de grands chefs indigènes parce que cette politique fut couronnée de succès au Maroc. Il serait pareillement absurde de prétendre ressusciter en Cochinchine, qui s'est pliée de bonne grâce à l'autorité directe de la France depuis quatre-vingts ans, le pouvoir de l'Empereur d'Annam. C'est sous le signe de la diversité et non de l'unité que nos colonies doivent poursuivre leur destin.

o o

Si donc nos différentes possessions ne peuvent être administrées comme des départements, leurs chefs ne sauraient voir leur autorité réduite à celle de préfets. Nos Gouverneurs Généraux devraient être de véritables vice-rois comme les Anglais ont si justement qualifié leur représentant aux Indes. Dépositaires du pouvoir exé-

LE RÉGIONALISME

cutif métropolitain, c'est à lui seul qu'ils auraient à rendre des comptes.

Théoriquement c'est bien ainsi que les textes organiques fixent les attributions des chefs de nos Colonies. Mais en fait les considérations politiques ne sont pas toujours étrangères à leur nomination et ils ne peuvent, quelle que soit l'indépendance de leur caractère, absolument dédaigner les marchandages des partis ou repousser les sollicitations des quémandeurs. Leur œuvre reflète ainsi la fragilité des passions politiques et l'instabilité des situations parlementaires. Elle se trouve donc parfois exempte de cette sérénité et de cette perennité que réclame l'accomplissement des grandes tâches.

35

o o

Passons maintenant au point de vue économique.

Les tendances les plus diverses se sont manifestées à la conférence impériale.

Toutes nos colonies voyant leur prospérité menacée n'ont pu se défendre d'attribuer à des causes particulières ce qui n'était qu'une manifestation fragmentaire d'un malaise absolument général. Ainsi, le Maroc a demandé avec insistance à être intégré dans le cercle des échanges de l'empire français. Par contre, l'Indochine, par la voix de certains de ses représentants s'est élevée contre cette même politique d'assimilation douanière.

Enfin, les producteurs métropolitains ont énergiquement protesté contre la concurrence croissante des exportations coloniales : blé, vin, riz, maïs. Il leur a paru inadmissible qu'au moment même où ils font un effort pour limiter leurs emblavements, le marché intérieur se trouve submergé par des arrivages croissants de produits coloniaux.

o o

Le problème posé à la conférence était, il faut le reconnaître, singulièrement épineux. Il ne s'agit pas, en effet, de discuter si l'on

a eu tort ou raison de développer à l'excès outre-mer des cultures ou des industries nouvelles sans s'inquiéter des débouchés possibles. Mais il y a une situation de fait qui est la suivante : la France et ses possessions produisent trop de vin, de blé, de riz, de maïs pour les besoins réunis, ou plus exactement pour les possibilités d'achat de l'ensemble des consommateurs de l'empire français.

Par ailleurs, la solution malthusienne qui consiste à rendre à la brousse des terres que le patient labeur des colons vient de féconder — quelque efficacité qu'on puisse lui prêter d'un point de vue purement objectif — doit être écartée *a priori* si nous ne voulons pas définitivement nous aliéner la sympathie et même la fidélité des populations indigènes. Que l'on généralise la politique d'arrachage des pieds de vigne, actuellement pratiquée en Tunisie, qu'on l'étende à d'autres cultures, et l'on préparera à bref délai le séparatisme politique. On ne fait pas sans se suicider de la colonisation à rebours.

o o

A défaut de limitation de la production, la conférence impériale avait à se prononcer entre deux solutions extrêmes.

La première consistait à demander à nos compatriotes de faire bon gré mal gré une place aux produits coloniaux sur les marchés métropolitains. C'est la solution normale, humaine et politique, la véritable solution impériale.

Pour fixer l'ordre de grandeur des sacrifices ainsi réclamés, rappelons simplement que les importations de riz dans la Métropole ne représentent pas plus de 1/2 % de sa consommation totale de céréales. Il est difficile d'admettre que la crise du blé soit imputable à cette concurrence.

Une telle politique implique un resserrement des liens entre la Métropole et ses Colonies, tous les sujets dans les limites de l'Empire jouissant des mêmes droits et pouvant prétendre, avec des chances égales, à conquérir leur part du marché.

Comme contre-partie, le consommateur colonial accorde la préférence aux produits français, de sorte que l'industrie exportatrice métropolitaine est directement intéressée à l'augmentation du pouvoir d'achat des indigènes. Cette politique poussée à l'extrême conduit à un régime d'autarchie pure.

Elle a été, disons-le tout de suite, à peu près unanimement rejetée par tous les délégués de la conférence. Les raisons mises en avant pour justifier cette condamnation ne nous paraissent d'ailleurs nullement convaincantes. Un pareil système, il faut cependant en faire l'aveu, ne s'accorde pas d'un régime démocratique.

Prenons le problème de la concurrence du riz et du blé. Aucun chef de Gouvernement ne saurait conserver la majorité dans une Assemblée parlementaire s'il entendait s'opposer aux mesures de protection contre la concurrence coloniale que réclament, au mépris des intérêts généraux du pays, 400 députés agricoles.

o o

La solution opposée est une solution décentralisatrice. Elle consiste à laisser chacune de nos possessions libres d'orienter leurs échanges dans les directions qui leur apparaissent les plus opportunes et à les traiter, pour l'importation de leurs produits dans la Métropole, à peine un peu mieux que les concurrents étrangers.

Cette politique d'autonomie douanière a rencontré des avocats assez chaleureux. Elle entraîne l'abandon, pour la production métropolitaine, d'une bonne part des positions qu'elle a conquises sur le marché d'outre-mer. L'abaissement des tarifs protecteurs consacrerait la ruine des maisons françaises d'importation, car notre pays est généralement évincé par la concurrence étrangère sur les marchés libres. Il s'ensuivrait inévitablement un relâchement des liens politiques avec la Métropole, car nous ne saurions pré-

QUESTIONS DU JOUR

tendre conserver des Colonies si nous n'avons pas d'autre mission à y accomplir que répandre l'éducation, assurer l'assistance, nous borner en un mot à une activité purement sociale ou politique.

Ce n'est d'ailleurs pas tout. Si le marché métropolitain se ferme à la production coloniale, il est indispensable qu'elle s'assure d'autres débouchés. Or, le développement économique de nos possessions étant encore rudimentaire, elles sont très mal préparées à affronter la lutte sévère sur les marchés internationaux.

Il semble donc que de nombreux Coloniaux se fassent quelque illusion sur la substitution possible d'un acheteur étranger à l'acheteur métropolitain. Chaque pays caresse l'ambition de se suffire économiquement à lui-même et le commerce international se ressent nécessairement de ces tendances.

○ ○

La conférence impériale, tiraillée entre ces deux positions extrêmes, s'est bien gardée de proposer des solutions simples et catégoriques. Tout en maintenant le principe de l'assimilation douanière, elle a cherché à limiter les importations concurrençant la Métropole. Elle a invité les Colonies à étendre la production des articles que la France elle-même ne trouve point sur son sol, de façon à rendre les économies de la France et de ses possessions complémentaires. Il s'agit là malheureusement de vues théoriques et de recommandations de pure forme.

Autrement dit, la Conférence impériale s'est bornée à suggérer des compromis, des aménagements. Elle a souvent réussi à adoucir les heurts entre des rivalités qui s'affrontaient, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle ne s'est pas attaquée à la racine du mal et que le problème des échanges économiques entre les différentes terres de notre empire demeure entier.

○ ○

Comment donc sortir de l'impasse?

C'est un besoin impérieux pour nos Colonies de développer leur

LE RÉGIONALISME

production afin d'améliorer le standard de vie misérable de leurs habitants. Le premier problème est en effet d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs. Etant donné que la France repousse l'excédent de la production coloniale et que l'étranger ne montre aucun empressement à la remplacer, il n'y a pas d'autre solution que d'adapter l'économie de nos possessions pour les mettre en mesure d'absorber elles-mêmes leurs surplus.

Ce résultat ne peut être obtenu qu'en développant l'activité productrice du pays dans les compartiments où jusqu'à ce jour elle avait négligé de s'exercer, et notamment l'industrie, afin que chacune de nos possessions constitue un bloc économique à peu près indépendant qui consomme lui-même la presque totalité de ce qu'il produit.

C'est une conception toute différente de celle qui s'est fait jour à la Conférence impériale où l'on a prétendu, au moyen d'artifices divers, justifier ce paradoxe de colonies achetant à la métropole sans lui vendre.

C'est l'idée que nous nous faisons de l'expansion économique outre-mer qu'il faut réformer. Nos colonies ne sont pas de simples comptoirs susceptibles de procurer à la Métropole des épices, des fruits exotiques, des articles de bazar et d'exposition, ni de vulgaires marchés où l'industrie française peut s'assurer une clientèle aussi abondante que peu exigeante. Elles doivent devenir de véritables métropoles secondes formant des unités économiques distinctes. Voilà le véritable sens de la décentralisation économique outre-mer.

○ ○

Nous nous trouvons, en effet, en présence d'une contradiction flagrante. Sur une population de 20 millions d'habitants comme celle de l'Indochine, un bon tiers ne possède pas la ration de riz qu'elle souhaiterait et la très grande majorité ne voit la viande

PAUL BERNARD

QUESTIONS DU JOUR

apparaître sur sa table que les jours de fête. D'autre part, la Colonie exporte bon an mal an 2 millions de tonnes de céréales à des prix qui, durant ces dernières années ne couvraient même pas ses frais de production.

Pourquoi cette anomalie?

40 Si l'Indochine vend au dehors une partie des produits de son sol qu'elle serait en mesure elle-même d'absorber c'est pour se procurer les objets qu'elle ne trouve pas chez elle, comme par exemple les cotonnades, les machines-outils, etc... On peut alors se demander : si la Colonie s'outillait pour produire ces articles de consommation courante, elle pourrait sans doute éviter, dans une large mesure, de s'adresser à l'extérieur, et elle trouverait des débouchés accrus pour sa propre production sur le marché local.

Au fond c'est le problème entier de la production et des échanges qui se trouve ainsi posé. Les données de ce problème sont les suivantes : 1. Le sol de nos Colonies est généralement riche en ressources naturelles. 2. La main-d'œuvre, tout au moins dans notre possession asiatique est abondante, industrielle, et pour une bonne part inemployée. 3. La Métropole est prête à fournir les techniciens et les cadres. Toutes les ambitions sont donc permises quant à l'essor de notre domaine colonial et l'on ne voit pas a priori pourquoi l'Indochine, toutes proportions gardées, ne pourrait prétendre au même développement économique que le Japon.

De quoi, en un mot, s'agit-il? Développer la production suivant un rythme et des directions telles que répondant aux besoins immenses d'une population à peu près dénuée de tout, elle soit pour sa majeure partie automatiquement absorbée par la consommation.

o o

Faisons d'abord une constatation; une longue pratique du commerce international a quelque peu faussé chez les civilisés que

LE RÉGIONALISME

nous sommes les notions les plus fondamentales des échanges entre les individus et nous devons faire effort pour les ramener par la pensée à l'opération élémentaire du troc.

Prenons le cas d'une communauté primitive sans contact avec l'extérieur. Supposons que deux individus jusqu'alors oisifs parce que sans occupation et sans besoins, aient soudain l'inspiration, l'un d'aller cueillir les joncs qui poussent au hasard dans les marécages et de les tresser pour faire des vêtements, l'autre de se livrer à la pêche par les procédés rudimentaires.

Ces deux individus pourront échanger les fruits de leur travail. La communauté disposera de plus de biens. Le bien-être individuel et partant la richesse générale se trouveront accrus.

Mais cette forme primitive d'échange ne peut s'appliquer qu'à des productions élémentaires. La plupart des objets ne peuvent être créés sans le concours de plusieurs individus et il est par ailleurs indispensable de faire appel à des intermédiaires pour rapprocher producteurs et consommateurs.

En outre, si toute production humaine revient à extraire de la nature les biens qu'elle recèle, cet effort exige une adaptation préalable des ressources naturelles et la mise en jeu d'un outillage. Pour réaliser l'une et créer l'autre, il est nécessaire que certains individus travaillent, le temps voulu, sans produire des biens de consommation pouvant être échangés. Il faut donc qu'un premier capital ait été rassemblé avant que la production ne commence à démarrer.

o o

Comment rassembler ce premier capital?

La thèse conformiste est la suivante : 1. Ce capital doit être fourni par l'épargne. Sur leurs revenus monétaires les producteurs doivent mettre en réserve une certaine part qu'ils convertissent en achats de matériel ou outillage destinés à accroître leurs production future.

QUESTIONS DU JOUR

Si les producteurs eux-mêmes ne possèdent pas ces réserves il leur reste la ressource de les emprunter à une autre catégorie d'individus les épargnants, qui, eux, en se privant, les auront constituées.

42 (A) Mais il est clair que dans un pays neuf, où, comme nous l'avons dit, les conditions de vie ramènent à la satisfaction des besoins les plus élémentaires, ces possibilités d'épargne sont à peu près nulles. Si à la suite d'une bonne récolte le cultivateur voit sa situation accidentellement s'améliorer, il y a une telle marge entre ses besoins et la mesure dans laquelle il peut d'habitude les satisfaire, que, loin de profiter de ces circonstances exceptionnelles pour préparer un avenir meilleur, il préfère en jouir sans se soucier du lendemain.

(B) On a fait justement observer aussi que si l'épargne est convertie en achat d'outillage aux lieu et place de biens de consommation, la demande de ces biens vient à diminuer, de sorte que l'augmentation de la production apparaît comme inutile.

C'est un peu, notamment, ce qui s'est passé en Indochine. Pour acheter l'outillage dont elle avait besoin, la population s'est pliée à une sous-consommation, son surplus de riz ayant été échangé contre des machines, des outils destinés à étendre sa production. D'un côté, donc, il y avait restriction de la consommation, de l'autre augmentation de la production. On conçoit aisément qu'il en soit résulté un dérèglement complet des échanges.

o o

On peut objecter, il est vrai, que si les éléments d'épargne sont insuffisants en pays neuf, ils peuvent être recherchés dans d'autres pays plus évolués. En fait, c'est généralement ainsi que se sont créées nos Colonies. C'est l'épargne de la Métropole, épargne publique au moyen d'emprunts de grands travaux, épargne privée, par des souscriptions à des entreprises de plantations ou de mines, qui a fourni les capitaux nécessaires à leur équipement.

LE RÉGIONALISME

Mais il est facile d'imaginer que ce mode de financement de l'effort de mise en valeur conduit aussi à une impasse. Le crédit d'épargne est cher, surtout lorsqu'il s'applique à des placements outre-mer. Les capitaux doivent être rémunérés dès l'origine. Comme l'effort de création ne peut pas devenir productif avant des délais relativement prolongés, il n'est possible de faire face aux charges des fonds empruntés qu'en empruntant de nouveau. Les Colonies s'endettent au delà de toute mesure jusqu'au moment, où, impuissantes à y faire face, elles doivent les renier. Le crédit est mort et toute activité créatrice se trouve anéantie.

Dans le cas le plus favorable où l'activité nouvelle ainsi apportée assure une rémunération normale aux capitaux extérieurs, les revenus de ces derniers sont nécessairement exportés. Si donc les entreprises créées sont prospères, la Colonie n'en profite qu'à un faible degré et le développement économique se poursuit à un rythme des plus ralentis.

o o

Pour hâter la constitution du nouvel outillage économique il faut donc faire appel, au moins en partie, au crédit sous la forme que réprovent certains économistes parce qu'elle n'a pas pour assiette l'épargne mais une simple anticipation sur les revenus futurs.

Le crédit est en effet « un mandat délivré par la communauté à une certaine catégorie d'individus, les banquiers, pour extraire de la nature les réserves d'énergie qu'elle possède et créer de cette manière des marchandises et des services ». Un revenu monétaire peut en effet être créé arbitrairement par ce qu'on a justement appelé le « miracle du crédit ».

Cette faculté a été sévèrement critiquée. On prétend qu'elle entraîne inévitablement une inflation de crédit, ce qui d'ailleurs n'a qu'une signification imprécise. Il n'y a véritablement inflation que si les revenus monétaires créés par anticipation n'ont pas

PAUL BERNARD

pour justification une aliénation des biens. C'est ce qui se passe lorsque la production redevable au crédit aboutit à un insuccès, les articles créés ne trouvant pas, une fois finis, à s'échanger.

Mais il est généralement impossible, *a priori*, de déterminer si une production nouvelle constitue une initiative erronée, de sorte qu'initialement tout crédit attribué à la production qui a une autre source que l'épargne porte le germe d'une inflation.

Cette forme de crédit n'est donc pas sans danger et il n'est pas contestable que les abus qu'elle a engendrés ont contribué, pour une large part, au déséquilibre mondial. Il n'en est pas moins vrai que si on voulait désormais s'en tenir au simple système de financement de la production par l'épargne, on observerait un recul général de toute la civilisation. C'est en effet en faisant largement appel au crédit à base de spéculation que les pays hautement industrialisés, comme l'Amérique et tout récemment la Russie, sont parvenus en peu de temps à l'état de développement matériel que nous connaissons.

o o

Si on applique ces remarques à nos possessions d'outre-mer, la conclusion qui paraît raisonnable est la suivante. Il est insensé de demander au crédit les fonds nécessaires pour construire des autostrades et des canons, comme en Allemagne ou pis encore pour fournir des primes, comme en Amérique, aux producteurs qui restreignent leurs emblavements, parce que de pareilles dépenses n'entraînent pas la création de nouveaux revenus monétaires.

Il est par contre légitime de s'adresser à ce même crédit pour défricher dans nos colonies des terres d'une grande fertilité naturelle et fournir à une population qui manque de tout les éléments indispensables à sa subsistance. Les circonstances favorables se trouvent en un mot réunies pour que la spéculation qui consiste à

financer l'effort de mise en valeur de nos Colonies pour une grande part au moyen du Crédit, sans faire appel à l'épargne, ait des chances de se dénouer d'une façon satisfaisante.

o o

Jusqu'à présent on n'a jamais tenté d'ébaucher un plan complet de mise en valeur de nos Colonies. Les seuls projets de cette sorte qui aient vu le jour sont de vastes programmes d'outillage qui ne sauraient être considérés que comme des moyens mais non comme une fin. Des chemins de fer, des routes, des canaux peuvent, en effet, favoriser le développement de la production. Mais il faut une action concomitante de la part des producteurs eux-mêmes à qui incombe la tâche d'extraire du sol ses richesses naturelles.

① Or, si le financement de l'outillage économique a pu jusqu'à ce jour être réalisé au moyen des emprunts publics émis dans la Métropole, la charge qui en est résultée pour les budgets coloniaux est devenue écrasante. Quant aux investissements de capitaux de nos compatriotes dans des entreprises privées ils se sont révélés, pour leur majeure partie, décevants pour l'épargne française parce que, comme nous l'avons dit, c'est une folie d'attendre d'un pareil effort de création une rémunération immédiate.

En un mot, si l'on compte uniquement sur le jeu des lois économiques et notamment sur le déplacement libre des capitaux pour assurer le développement matériel de nos possessions, il ne faut pas s'attendre à réaliser en plusieurs siècles ce qui devrait être obtenu dans une décade.

Dussent donc les défenseurs impénitents de l'économie libérale en tressaillir, il faut nous départir, pour l'examen de ce problème, des préjugés qui sans doute sont de mise lorsqu'on les applique à l'économie des pays occidentaux, mais qu'on aurait tort de vouloir nous opposer pour les relations entre la France et ses Colonies.

46 Il y a en effet une question d'échelle des valeurs qu'on ne doit perdre de vue à aucun moment. Pour résoudre, ou plus exactement pour ne pas résoudre, certains problèmes intérieurs, comme par exemple celui du blé, le Gouvernement n'hésite pas à engager des milliards dont la charge retombe en fin de compte sur toute la population. Les mêmes facilités de crédit réparties sur cinq ou six années assureraient à notre possession d'Extrême-Orient un essor prodigieux.

Notre timidité dans l'action en matière de réalisation coloniale provient, d'une part, de notre ignorance des possibilités réelles de notre empire, d'autre part, de notre attachement à des principes ou des formules qui déjà discutables dans la Métropole ne sauraient être à aucun degré des articles d'exportation.

En un mot, pour trouver les capitaux requis en vue d'une réalisation rapide du plan d'équipement de nos possessions d'outre-mer, on ne peut envisager que deux solutions qui d'ailleurs reviennent pratiquement au même, ou bien la Métropole, au moyen de ses ressources propres accordera à ses colonies une sorte de donation sans attendre de rémunération avant un laps de temps très prolongé; ou bien elle demandera à nos possessions de financer elles-mêmes ce vaste plan constructif par un large développement du crédit en couvrant seulement par sa garantie les opérations bancaires qui en résulteront.

o o

Nous n'avons guère ici la place pour pousser plus loin l'analyse et ébaucher un plan constructif véritable comportant la colonisation de terres vierges par déplacement de villages entiers des régions surpeuplées, le développement de l'artisanat et de l'industrie. Nous voudrions seulement attirer l'attention sur le fait que ces appels au crédit, une fois le mouvement amorcé, seraient sans doute beaucoup plus rares et beaucoup moins malaisés qu'on ne le suppose.

1° Tout d'abord, afin de réduire dans toute la mesure du possible les achats à l'étranger, les nouveaux chantiers devront être conçus avec utilisation maximum du matériel humain. C'est le cas notamment de défrichements, de travaux d'hydraulique agricole qui peuvent être exécutés à mains d'hommes. Des arrêtés locaux peuvent même limiter l'emploi des machines.

2° En outre, la vitesse de circulation de la monnaie est extrêmement rapide chez les travailleurs manuels. La thésaurisation y est inconnue. Les coolies dépensent leur solde le jour de la paie, de sorte que toute somme nouvelle ayant pour origine le crédit et utilisée en moyen de paiement engendre un circuit d'échanges extrêmement étendu, ce qui a pour effet de procurer du travail à une masse d'individus, donc d'augmenter bien au delà de l'impulsion initiale, le pouvoir d'achat de la collectivité.

3° Enfin la classe des travailleurs consomme surtout des produits d'origine locale. Ses achats d'articles importés se limitent à quelques tissus de coton qui, au fur et à mesure de l'équipement de la Colonie, seront de plus en plus fournis par l'artisanat ou l'industrie locale. Il n'y a donc pas de ce côté non plus hémorragie de capitaux.

4° En un mot, la thésaurisation et l'exportation des capitaux étant pratiquement exclues, les ressources nouvelles apportées par le crédit stimuleront les transactions avec des effets multipliés. Si donc les activités créées s'avèrent rentables, l'épargne apparaîtra dans la masse. Il y aura possibilité de souscriptions privées aux emprunts publics. Le circuit du crédit sera bouclé. Un marché financier aura été créé.

o o

Ces anticipations paraîtront peut-être utopiques. Si on les juge telles, que l'on veuille bien se donner la peine de jeter les yeux sur ce qui se passe ailleurs. Nous ne citerons que pour mémoire les exemples de la Russie et de l'Allemagne, les conditions politi-

ques prévalant dans ces deux pays pouvant expliquer les situations les plus anormales. Il faut bien constater cependant que par un simple recours au crédit et en misant sur leurs seules ressources intérieures ces deux peuples ont pu créer en un nombre minimum d'années un équipement industriel ou militaire qui paraît une gageure.

48 Ex Arrêtons-nous plutôt au cas du Japon. Il y a soixante ans, ce pays ne jouait probablement pas dans le concert des échanges internationaux un rôle plus considérable que notre Indochine. Comment est-il devenu de nos jours une des premières puissances industrielles? Le rapport publié en mars dernier par la « Société d'études et d'informations économiques », un des temples de l'orthodoxie financière, nous donnera la clef du mystère :

« Puisque le Japon avait un besoin urgent, étant donné sa « position internationale après l'affaire mandchoue et son départ « de la S. D. N. de gonfler son budget des dépenses fort au delà de « ses recettes afin de soutenir sa situation nouvelle tant au point « de vue militaire qu'économique, il fallait carrément aller de « l'avant par l'émission massive d'emprunts intérieurs.

« Il fallait donc faire un acte de foi et de confiance en la nation « d'ailleurs habilement endoctrinée, sur les dangers extérieurs « qui l'environnaient et ne se clarifieraient qu'en tenant ferme- « ment le coup jusqu'à la fin de 1936. Toutefois, averti par le « désastre de l'inflation monétaire allemande de 1922, et par celui « du Japon lui-même après la guerre, M. Takahashi était absolu- « ment hostile à l'inflation monétaire pure et simple, génératrice « de désordres irrémédiables. Il était également opposé, il l'est « demeuré jusqu'à la fin, à un relèvement des impôts, quels qu'ils « fussent. On allait donc se rendre compte si vraiment le peuple « japonais possédait en réserve une puissance d'achat et d'absorp- « tion de fonds d'Etat, très supérieure à ce que l'on pouvait ima- « giner. Si l'expérience s'avérait désastreuse, c'est-à-dire si les

« emprunts émis par l'Etat, souscrits à leur émission en totalité « par la Banque d'émission, demeureraient pour compte dans ses « caisses, alors il serait inévitable de recourir à l'inflation et de « mettre en circulation une quantité de papier-monnaie égale « au montant des titres non absorbés par le public.

« Cette audacieuse tentative a duré trois ans pour équilibrer « les budgets de 1932-33, 1933-34, 1934-35, avec un montant global « de 750 millions d'émissions pour le premier, 800 millions pour le « second et 900 millions pour le troisième, soit en tout 2.450 mil- « lions de fonds d'Etat nouveaux émis d'abord à 4 1/2 puis à 4 %.

« Or, d'après un récent discours de M. Hijikata, gouverneur de « la Banque du Japon, sur cette masse énorme de fonds d'Etat, « les Caisses de la Banque du Japon n'en détiennent plus que « 50 millions.

« Depuis deux ans, le Gouvernement, admirablement secondé « et suivi par tous les établissements financiers, a pris tous les « moyens pour abaisser le loyer de l'argent et les taux d'intérêt : « réduction de 4 1/2 à 3 % des intérêts des dépôts des caisses « d'épargne, réduction du taux de l'escompte, qui était encore de « 5 % il y a dix-huit mois, ramené à 3,65 % et bientôt encore au- « dessous, etc... C'est ainsi qu'il a pu, ayant provoqué l'afflux de « l'argent dans les banques, faire trouver des attraits à des fonds « publics à 4 %. Dans l'ensemble, il faut bien constater que cette « opération de base, qui a parfaitement réussi, indique que le « niveau financier de la nation entière s'est élevé; l'argent abonde « et il est bon marché. Ce fait lui-même provient de ce que le « Japon a doublé, triplé sa puissance productive sans entraîner « aucune élévation de la vie ou des salaires. Une grande révolu- « tion s'est ainsi opérée sans crise, sans artifice. La situation pré- « sente est saine. D'ailleurs, si on réfléchit au mécanisme des « emprunts, leur énormité disparaît; car, l'argent que reçoit l'Etat « contre ses Bons ne va pas à des dépenses improductives, pen-

QUESTIONS DU JOUR

« sions, retraites, bureaucratie, mais est reversé par lui en grande
X « partie dans les industries de munitions, commandes de l'Etat,
« qui ont déclenché la reprise actuelle dans tous les domaines. »

o o

50 Voilà les faits. Pour tout économiste orthodoxe, les finances japonaises sont une vision de cauchemar. Aucune des hérésies, condamnées par leurs conciles n'a été oubliée : émission de papier-monnaie non gagé, investissements à long terme au moyen de crédits à court terme, économie dirigée, etc... Quoi qu'on puisse penser, du point de vue doctrinal, de ces méthodes d'expansion japonaises, l'œuvre construite en constitue *a posteriori* une justification éclatante. Et même si demain l'édifice artificiel de ces finances venait à craquer, un monde nouveau n'en aurait pas moins été enfanté.

Il y a à l'origine de ce succès magnifique un acte de foi dans les destinées de l'empire. Acte de foi, confiance, crédit sont des expressions synonymes. C'est à tort que les techniciens parlent de mécanisme du crédit. Cette merveilleuse puissance tire de l'homme, non de la machine, toute son efficacité et toute sa vertu.

Quant aux coloniaux à qui incombe, eux aussi, la tâche de construire un empire, s'ils veulent s'en tenir à des formules vieillottes, s'ils entendent ne courir aucun risque, qu'ils s'effacent plutôt devant des peuples plus ardents ou des volontés moins débiles.

Le problème est simple et, comme l'art de la guerre, « tout d'exécution ».

Il s'agit de nourrir, de vêtir, des millions d'individus en utilisant leurs bras pour extraire d'une terre généreuse les richesses qu'elle détient. Allons-nous reculer devant l'œuvre à entreprendre parce que l'appel nécessaire au crédit risquerait d'entraîner pour nos banques d'émission coloniales une émission de signes monétaires excédant leur marge de garantie statutaire?

LE RÉGIONALISME

De pareilles règles appliquées dans la Métropole ont, malgré leur caractère arbitraire, sans aucun doute, un sens. Transportées sans adaptation et sans tempérament dans nos possessions d'outre-mer, elles prennent, compte tenu des différences de lieux ou d'échelles de valeurs, l'apparence de caricatures.

Pour construire, il ne s'agit pas d'appliquer des formules, de démarquer des idées, de singer les gestes d'autrui. Il faut simple-
ment croire, vouloir et oser. 51

Paul BERNARD.

LE REGIONALISME DOCTRINE DE TRADITION ET D'ACTUALITÉ

PAR

Nicolas BOURGEOIS

Secrétaire Général-Adjoint de la Fédération Régionaliste Française.

PROMESSES ou menaces, les innombrables inconnues et incertitudes, que notre temps porte et cache en lui-même, lui confèrent un incomparable attrait. Peu d'époques firent preuve d'un pareil dynamisme, consommèrent autant d'idées-force.

Un des phénomènes les plus caractéristiques de ces toutes dernières années est, en effet, le renouvellement des grandes idéologies nationales. Peu importe qu'il s'agisse en général, comme nous le verrons plus loin, d'une rénovation des traditions anciennes plutôt que d'inventions absolument originales. Le fait brut n'en est pas moins évident : tous les grands pays qui jouent dans le monde un rôle d'entraîneur élaborent une doctrine qu'ils considèrent à la fois (qu'ils l'avouent ou non) comme une règle de vie pour leur existence intérieure et comme un message pour le dehors.

QUESTIONS DU JOUR

Seules, ou à peu près, la France et l'Angleterre persévèrent dans leurs habitudes du dernier siècle. Ont-elles tort ou raison? L'expérience ne permet pas encore de se prononcer, mais là n'est point la question principale ou, du moins, la plus urgente en ce qui nous concerne.

Il se peut que l'Angleterre, essentiellement pragmatique et surtout accoutumée par sa situation insulaire à un long isolement, soit en mesure d'appliquer, une fois de plus, la règle du « *wait and see* ».

La France, qui doit, pour une part essentielle, son influence aux grands courants d'idées, ne peut, sans signer sa propre déchéance, s'en tenir à l'abstentionnisme.

Son message propre, ne serait-ce point par hasard, le Régionalisme?

A vrai dire, le mot est dans l'air.

On l'emploie à tout propos. Mais, avouons-le, sans très bien connaître son exacte signification et sans l'appliquer toujours à bon escient. Les manifestations d'un certain régionalisme, spectaculaire, touristique, voire gastronomique, se multiplient sous nos yeux. C'est là, certes, un aspect intéressant du problème, ne fût-ce qu'au titre de la propagande. Ce n'est point le centre de la question.

Lorsqu'on passe aux sujets capitaux, à l'aménagement de la cité, à l'organisation de la société, les malentendus, la méfiance et le silence voulu conspirent à qui mieux mieux. La cause principale des préjugés, dont le régionalisme est l'objet, réside peut-être tout simplement dans l'ignorance, où une forte partie de l'opinion publique, élite en tête, est, encore aujourd'hui, du sens exact du mot.

La Fédération Régionaliste Française a donné, voici quelques années, des définitions officielles que l'on doit toujours avoir à l'esprit lorsqu'on aborde ce sujet, et dont il n'est pas inutile de

LE RÉGIONALISME

rappeler les grandes lignes, sur le plan administratif et politique pour commencer.

1^o La Déconcentration ne concerne que les rapports de l'Etat avec ses propres agents ou fonctionnaires à qui, dans l'intérêt du service, on accorde le droit de prendre certaines décisions que l'administration centrale s'était jusqu'alors réservées.

2^o La Décentralisation est d'une autre nature. Elle étend la compétence et les attributions administratives des autorités locales, représentant des collectivités plus ou moins autonomes (communes, départements, etc..).

3^o Le Fédéralisme, lui, va beaucoup plus loin. Il admet que les fractions composantes de l'Etat fédéral ou de la Confédération d'Etats ont des pouvoirs propres, garantis constitutionnellement et susceptibles de s'étendre jusqu'au domaine législatif inclusivement.

Mais, dira-t-on, il n'est point question du Régionalisme là-dans. Que devient-il?

A - Au sens étroit, il est uniquement une modalité de la décentralisation, en tant qu'il s'accompagne d'une révision de la carte administrative de la France, et qu'il entend substituer aux départements actuels des circonscriptions plus vastes, appelées régions.

B - Au sens large, qui seul nous intéresse ici, le Régionalisme englobe toutes les formules que nous venons de résumer, et même il les dépasse. Il indique non point une position précise, un plan arrêté, mais une tendance qui peut d'ailleurs aussi bien se développer dans l'ordre intellectuel, artistique, sentimental, que sur le plan administratif ou économique. Il marque la volonté de favoriser, dans toute la mesure compatible avec l'unité nationale (c'est sur l'étendue de cette mesure que varient les appréciations) toutes les initiatives et toutes les autonomies locales. Il reste bien entendu que le mot autonomie ne s'applique qu'à des libertés exactement définies et limitées et non point à une Liberté absolue qui serait

l'anarchie, ni à une autonomie intégrale dont on ne voit pas ce qui la distinguerait du séparatisme.

Ainsi, s'opposant évidemment aux centralisateurs et aux séparatistes, condamnant comme équivoque le mot « autonomisme », la Fédération Régionaliste Française, qui est chez nous, à la fois la dépositaire de la doctrine et le lieu de réunion de toutes les bonnes volontés, groupe tous les défenseurs de la vie locale depuis les décentralisateurs les plus modérés jusqu'aux fédéralistes nationaux.

Le Régionalisme, ainsi défini, n'est pas un nouveau venu dans le monde des idées françaises.

Régionaliste était la Gaule, avec ses « pays » et ses « cités », ce qui n'a nullement empêché l'union à l'heure du danger.

Régionaliste était, dans son essence, la France du Moyen Age. Régionaliste était encore, dans son esprit et ses désirs, la France de 1789, ainsi qu'il apparaît à la lecture des Cahiers des Etats Généraux où l'on demande sans doute que les anomalies soient supprimées mais où l'on insiste sur le maintien des franchises locales.

Sans doute les vœux de la nature et des populations ont-ils été presque constamment violés au cours des siècles. Sans doute les hasards de l'histoire ont-ils contrarié la volonté exprimée par la géographie. Qu'importe! Le fait dominant de notre temps, c'est précisément le retour aux origines, l'élimination ou le refoulement des influences extérieures, plus ou moins fortuites ou factices, le redressement du cours des évolutions nationales dans le sens du génie du peuple. C'est ce qu'ont réalisé les Italiens en ressuscitant, sinon l'âme en tout cas les décors de la Rome Impériale, les Russes en rénovant et en étendant les principes du « Mir », les Allemands en reformant le lien du sang des vieilles tribus germaniques.

Or la France a, elle aussi, sa tradition et son message.

Répétons-le : c'est le Régionalisme.

Mais une objection se dresse aussitôt :

Ne va-t-il pas à l'encontre des exigences de la vie moderne?

En effet, il semble bien qu'il y ait une étroite relation entre la concentration industrielle ou bancaire et les formes sociales, politiques, administratives, de la centralisation.

Mais si ce fait est incontestable, il n'exclut point d'autres phénomènes dont l'action s'exerce dans le sens opposé.

Le réveil des particularismes linguistiques et ethniques est, lui aussi, un fait certain, dont il faut tenir compte et que rien, pas même les répressions les plus brutales, n'a pu jusqu'ici supprimer... au contraire!

Puisqu'il apparaît chaque jour plus nettement qu'en ces matières toute tentative d'assimilation forcée est un leurre et aboutit finalement à un échec ou à d'incurables malaises internes, ne vaut-il pas mieux chercher une conciliation entre la tendance à l'unité, toujours prête à tourner à l'impérialisme, et les revendications minoritaires, exposées à se muer en dangereux séparatisme?

Tel fut l'effort original des Soviets du temps de Lénine, lorsqu'ils essayèrent de racheter, de compenser ou de masquer, en partie, leur jacobinisme économique forcené par l'octroi de très larges autonomies sur le terrain culturel.

Il est permis, d'autre part, de se demander si la concentration industrielle n'a pas dit son dernier mot (sous le régime libéral du moins), si les adversaires du collectivisme étatiste ne seraient pas bien inspirés en renversant la vapeur, et si le salut de la propriété privée ne doit pas être cherché dans la déconcentration.

Il est évident, au surplus, que nombre d'entreprises géantes seraient condamnées si la loi naturelle des profits et des pertes jouait seule et sans entrave. Maintes firmes, qui ont écarté jadis leurs modestes rivales grâce à leur supériorité technique, affirmée dans la libre concurrence, sont aujourd'hui déficitaires et ne subsistent que grâce aux subventions, directes ou indirectes, des collectivités.

QUESTIONS DU JOUR

Ainsi apparaît chaque jour plus nettement l'inanité du reproche, si souvent adressé au Régionalisme, d'aller à l'encontre de l'inévitable évolution. En réalité, il existe ici, également, une limite à la croissance des organismes. Toute la question est de trouver la formule la meilleure qui convient à chaque industrie, à chaque exploitation.

58 Le Régionalisme, doctrine de souplesse et d'accord, permet tous les aménagements, précisément parce qu'il assure l'organisation et le contrôle à la base, défendant ainsi les petits producteurs, favorisant le développement de puissantes fédérations économiques là où l'exigent les conditions de travail.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de la floraison, en ce domaine, de doctrines toutes plus ou moins apparentées au Régionalisme (qu'elles se nomment syndicalisme ou corporatisme).

C'est pourquoi nous ne devons pas être surpris d'assister à la naissance spontanée d'organismes économiques de tout genre établis sur des bases régionalistes.

Mais, si important que soit cet aspect de la question, il ne doit pas nous cacher les autres données du problème.

Nous ne croyons pas que le développement de l'économie ait diminué l'importance des autres facteurs, sociaux et intellectuels notamment, et, plus encore, sentimentaux.

Ce n'est pas au moment où, par exemple, le principe des nationalités, si cher au siècle dernier, se développe en maints endroits jusqu'à se transformer en racisme que l'on peut prétendre que les éléments et considérations ethniques aient cessé de jouer.

Au contraire, nous assistons ici à un prodigieux essor de tout ce qui touche à la sensibilité collective.

Jamais encore jusqu'à présent on n'avait vu tant de manifestations à grand spectacle évoquant le passé ou le pittoresque présent des provinces. Cortèges historiques, défilés costumés, fêtes locales de tout genre se multiplient à l'envi.

Peut-être ces réjouissances ne sont-elles pas toujours du meil-

LE RÉGIONALISME

leur goût. Sans doute les chefs les plus autorisés du mouvement, Charles-Brun en tête, ont-ils signalé qu'il y avait là un danger pour le régionalisme qui risque d'être victime des fautes commises en son nom et confondu avec certaines mascarades abusivement placées sous son patronage.

Mais ces erreurs elles-mêmes sont un naïf hommage rendu à la popularité de la doctrine. Elles attestent l'attraction qu'exerce sur les masses tout ce qui évoque ou prétend évoquer l'âme des terroirs.

Au reste, même dans ce domaine, combien de réalisations et d'essais plus sérieux s'effectuent sous nos yeux!

La renaissance de l'architecture provinciale, à la fois traditionnelle et modernisée, est un fait.

Le succès de la littérature régionale et du livre de la région en est un autre.

Plus généralement, il est évident que tout ce qui reste de véritable élite intellectuelle dans nos provinces, tout ce qui, dans nos villes grandes ou petites, pense et se nourrit d'autre pâture que de celle des journaux illustrés, est à fond pour le régionalisme. Il est démontré par l'expérience, avec un éclat sans cesse plus aveuglant, que seules sont intéressantes et même que seules sont vivantes, au sens physique et moral de ce mot, les contrées de notre pays qui ont su garder leur personnalité et su échapper au fatal nivellement de l'uniformité, à la mort par l'asphyxiant centralisation.

Cette simple constatation suffit, à notre sens, à répondre à une vieille connaissance de tous les Régionalistes : l'inquiétude que certains ressentent ou feignent, chaque fois qu'il est question de relâcher la centralisation, si souvent confondue à tort avec l'unité.

Non la prospérité de chaque province ne peut faire de tort à la nation.

Cette Lapalissade devrait bien enfin s'imposer au nom de l'expérience, puisque tant d'esprits se refusent encore pratiquement à l'admettre au nom de la plus humble logique.

QUESTIONS DU JOUR

Les faits parlent..., et plus haut qu'on ne veut, d'ordinaire, les entendre

Dans presque tous les domaines, et spécialement dans ceux qui touchent aux forces vitales du pays, c'est-à-dire morales, intellectuelles, spirituelles, le Régionalisme apparaît comme l'unique méthode et l'unique doctrine de salut.

Peuvent seuls continuer à le combattre ceux qui n'ont pas compris son essence même et qui veulent voir une cause de fragmentation là, où, au contraire, se trouve, en réserve, un incomparable principe d'organisation, de cohésion, et même d'expansion.

Il y aura (bientôt sans doute) une partie extraordinaire à jouer où son intervention pourrait être décisive.

Nous ne croyons pas que l'Europe soit susceptible de demeurer longtemps dans l'état le désordre où il est actuellement. Elle devra faire, bon gré ou mal gré, son unité, ne fût-ce que pour se défendre contre les autres continents, notamment contre l'Asie Orientale que le Japon est en train de « réveiller » sous nos yeux à un rythme accéléré.

Il ne s'agit que de savoir qui aura la gloire et le profit de se poser en fédérateur.

Sera-ce le Communisme avec la Russie? Sera-ce le Fascisme à l'italienne ou le Racisme à l'allemande?

Et la France? N'en parlera-t-on pas? N'a-t-elle point son message à porter?

Elle a la chance de posséder dans son sein, non pas confusément mêlées, mais encore harmonieusement réparties, de petites collectivités ethniques représentant toutes les grandes races et même toutes les petites nationalités qui ont peuplé l'Europe Occidentale.

Elle fut la première, au temps de Suger et de Saint-Louis, à donner au mot Chrétienté un sens fédéraliste et à grouper l'Occident pour une vaste entreprise commune : les Croisades.

Elle possède les éléments et les précédents.

LE RÉGIONALISME

Déjà peut-être avons-nous laissé échapper de précieuses occasions. Au lendemain de la guerre, une constitution plus souple n'aurait-elle point été un puissant moyen d'attraction sur les territoires indéterminés ou erratiques, sur la Sarre et le Luxembourg en particulier?

Maintenant encore, ne fût-ce que dans l'ordre spirituel, nous avons l'incomparable privilège d'avoir de belles et larges fenêtres sur toutes nos frontières. Que ce soit la Flandre, ouverte sur la Belgique et les Pays-Bas; l'Alsace regardant vers le Luxembourg, la Rhénanie et la Suisse; la Corse tournée vers l'Italie; la Catalogne et le Pays Basque en liaison avec la Péninsule Ibérique; la Bretagne faisant vis-à-vis aux terres celtiques, partout nous disposons d'interprètes et de représentants qualifiés pour régler les rapports avec le dehors, aider le commerce des idées, créer les courants de sympathie et de compréhension.

Saurons-nous utiliser ces ressources? Il n'est pas d'autre question et nous donnerons, nous-mêmes, la réponse.

Ou bien nous ne voulons voir que les dangers et les sécessions imaginaires. Alors verrouillons-nous, cadénaçons tout, serrons les écrous, et, atteints de fièvre obsidionale, passons notre temps à attendre la catastrophe finale qui se produira bien un jour... au moins par étouffement ou paralysie.

Ou bien nous avons confiance dans les facultés de rajeunissement du pays.

Alors le régionalisme s'offre pour nous aider : à refaire la France d'abord et certainement, l'Europe ensuite peut-être.

La Société d'ancien régime est ensevelie dans la pourpre des dieux morts.

Les fameux principes de 93 ont fait leur temps dans un monde en réaction violente contre l'individualisme intégral.

La France garde, par bonheur, en réserve, le génie de ses premiers âges, qui, répétons-le sans cesse, furent régionalistes en dépit

NICOLAS BOURGEOIS

*Cont. dynastie
provo*

QUESTIONS DU JOUR

des légistes et de leurs successeurs... les professeurs de l'Ecole des Sciences politiques.

Concilier l'amour des libertés et le sens de l'ordre, montrer que l'on peut développer, partout où elles existent les originalités raciales en respectant la personnalité des voisins; offrir au monde un modèle d'Europe unifiée sans uniformité, ne voilà-t-il pas de quoi solliciter les ambitions les plus hautes d'un pays qui a déjà tenté bien des miracles?

Les risques (pourquoi toujours refuser d'en courir, alors qu'ils sont la loi de la vie?) seraient réduits au minimum, puisque l'unité est ancienne et solide, et puisque aucun élément particulariste ne serait assez grand ni assez fort pour prétendre se suffire à lui-même.

Les gains et les profits possibles sont immenses.

Dès maintenant la renaissance des cultures provinciales ou régionales, au sens le plus large, atteste que les quelques aperçus, brièvement présentés ci-dessus, ne sont pas des chimères. N'est-il pas significatif qu'au moment où l'Académie Française, toujours aussi solide, fête son troisième Centenaire, une académie et un centre méditerranéen, d'une part, une académie septentrionale, d'autre part, sont fondées presque simultanément et, sans nuire à leur aînée, rayonnent vers les deux pôles d'attraction du monde, vers la mer intérieure et les rives de la mer du Nord?

Le Régionalisme ne doit pas seulement sauver le pittoresque de nos villes et de nos campagnes, les traditions de nos familles, en un mot tout ce qui fait la joie et l'agrément de l'existence. Il doit aussi offrir une règle de vie collective, sociale et internationale, qui, en assurant le bien-être et la santé des collectivités, le respect de leurs droits et le développement de leurs possibilités, fera la grandeur du pays tout entier.

Nicolas BOURGEOIS.

FÉDÉRALISME ET RÉGIONALISME

PAR

CHARLES-BRUN

Délégué général de la Fédération Régionaliste Française.

GRANDE parole de notre maître Proudhon que je donnais, en 1911, comme épigraphe à mon livre du *Régionalisme* : « Se définir, c'est exister ». Cependant le Régionalisme existe, on n'en saurait douter, et il n'est pas de mot plus mal défini, de mot sous lequel on enferme des conceptions plus diverses, et, parfois, plus opposées. Au demeurant, je suis le dernier à m'en étonner. Si l'on se reporte aux origines de la Fédération régionaliste française (1899-1900), on s'aperçoit vite que le terme a été choisi, je ne dis point en raison de son obscurité même, de sa plasticité tout au moins. « Le régionalisme », écrivait Le Goffic au lendemain de notre fondation, dont il était, « est, jusqu'à nouvel ordre, une terre vague où toutes les opinions se trouvent à l'aise et chez soi parmi les autres. » Toutes les opinions? Le Goffic exagérait : mais deux opinions : l'opinion décentralisatrice et l'opinion fédéraliste. Toutes les deux sont encore professées parmi nous et la querelle n'est

pas éteinte : au jour des réalisations, la coupure se fera. Le mot de « régionalisme » est celui qui a permis, sinon de concilier les deux tendances, du moins de maintenir l'union parmi les tenants de l'une et de l'autre, dans une lutte commune contre les excès de la centralisation.

64 Déconcentrer, c'est transférer aux agents du pouvoir central, pour la commodité et la rapidité, un certain nombre des attributions du dit pouvoir central.

Décentraliser, c'est développer les pouvoirs locaux au détriment du pouvoir central. (Au détriment serait, d'ailleurs, impropre, si l'on entendait par là que le pouvoir central en éprouve un préjudice : nous savons ce qu'il gagnerait à être déchargé d'occupations et d'attributions qui devraient lui être étrangères).

Ni la déconcentration ni la décentralisation ne changent rien à la structure de l'Etat : le fédéralisme la modifie foncièrement. L'Etat fédératif est, en gros, un Etat souverain, composé d'Etats-membres, dépourvus du droit de sécession, qui jouissent d'une certaine autonomie législative et coopèrent, dans une mesure et suivant des procédés variables, à la formation de la volonté fédérale. Dans la théorie fédéraliste appliquée à la France, les Etats souverains qui passent le contrat sont les provinces ou régions françaises. La décentralisation enlève au pouvoir central un certain nombre de droits qu'elle confère aux divers organes du corps social, et, d'abord, à des assemblées locales; le fédéralisme, à l'inverse, conserve aux différents membres de la fédération tous les pouvoirs, sauf un petit nombre qu'il délègue à l'administration centrale. « Les décentralisateurs », dit M. Charles Maurras, « veulent exporter de Paris certaines institutions toutes faites et les implanter en province; les fédéralistes voudraient qu'on mit les pouvoirs locaux en état de créer et d'alimenter sur les lieux mêmes où elles doivent grandir et prospérer ces institutions ».

Entre deux, les régionalistes. Moins « opportunistes » et moins timorés que les décentralisateurs purs, ne se contentant point de

menues réformes, et, par exemple, tenant bon sur l'élargissement du cadre départemental jusqu'à la région et sur la création du centre régional et de l'assemblée régionale, ils réservent la notion de contrat et d'Etats souverains, qui peut effrayer. A des aspirations confuses, ils offrent un terme commode pour s'exprimer : à des volontés, non point contraires, mais peut-être divergentes, ils offrent un terrain commun, sur lequel provisoirement, l'entente peut se faire : reconnaissance du principe de différenciation (à conditions différentes, solutions différentes); vie des provinces et lutte contre la prépotence de Paris, maintien des caractères provinciaux et des traditions là où elles sont reconnues bienfaisantes; amour du sol et du métier; libre développement des initiatives. Vaste programme dont on commence à voir quelques applications, où décentralisateurs et fédéralistes peuvent travailler du même cœur.

65 Reste ce mot d'autonomisme sur lequel nous nous sommes nettement prononcés. Il y a un autonomiste dans chaque fédéraliste et, même, dans chaque décentralisateur : encore faut-il s'entendre et éviter l'équivoque. Au sens plein du terme, l'autonomisme est un séparatisme : c'est dire que nous le réproprions. Mais les décentralisateurs les plus modérés, comme Paul Deschanel, réclament le « self-government », c'est-à-dire, dans le cadre de la nation, une autonomie administrative.

On demande s'il existe une relation de cause à effet entre les régimes politiques et les formes de structure de la société que nous venons de tâcher de définir.

Pour les monarchistes, un débat fameux entre MM. Charles Maurras et Paul-Boncour l'a affirmé : la République, a dit le premier, ne peut décentraliser. Pour les républicains fédéralistes, le fédéralisme est, au contraire, la condition d'une vraie république. « Qui dit république et ne dit pas fédération, ne dit rien », déclare Proudhon.

QUESTIONS DU JOUR

On objecte souvent aux régionalistes (j'emploierai désormais le mot au sens le plus général) qu'ils vont à l'encontre de l'évolution et du progrès. (Objection redoutable, car « évolution » et « progrès » semblent des mots magiques.) L'humanité, leur dit-on, court vers l'uniformité, vers la concentration économique, vers la grande industrie : la rapidité des moyens de communication abolit, ou presque, les distances et tend à effacer les caractères propres. A supposer que cela fût vrai, il resterait à examiner si c'est là un progrès réel, si la fabrication en série, par exemple, vaut mieux pour la France qu'une production artisanale de qualité et non de quantité, ou la grande banque, que la banque locale : mais il serait aisé de démontrer que, à côté des tendances à l'unification, les tendances à la désintégration abondent, que l'esprit de différenciation l'emporte, sur divers points, en littérature et en art, que l'automobile et l'avion défont, en partie, ce qu'ont fait les chemins de fer, que la houille blanche permet la décentralisation de la force, et, d'une façon plus générale, que, si l'internationalisme s'affirme, les particularismes s'affirment aussi, et, parfois, se font agressifs. Laissons de côté ces discussions métaphysiques sur un progrès conçu en ligne droite et sur un millénium où le monde entier sera unifié, et travaillons.

Un fait est tout au moins indéniable : c'est le réveil des nationalités, je dis : des petites nationalités. Il a pu paraître exagéré d'avancer que la France a des « minorités nationales » et d'ajouter, naturellement, qu'elles sont « opprimées » : Proudhon, cependant, disait qu'il y a vingt nations en France. Si tout cela choque, reconnaissons que le mouvement régionaliste présent est dominé, bien plus que par des raisons économiques qui ne sont pas négligeables, bien plus que par le besoin de simplifications administratives, qui allégeraient le budget ou répartiraient mieux et plus utilement nos charges, par le réveil des originalités provinciales : en bref, qu'il est surtout ethnique et culturel. Je ne crois pas que l'on puisse s'y opposer d'une façon efficace : et si l'on se garde des

LE RÉGIONALISME

outrances, qui, après tout, ne me choquent pas démesurément chez les jeunes, j'estime que nous en retirerions deux grands biens.

Un bien matériel d'abord. Une France régionalisée, où la profession serait vraiment représentée, où la production serait organisée (ce sont là deux de nos principes essentiels), où les initiatives seraient libres, où la bureaucratie desserrerait son étreinte, où la région serait maîtresse d'ordonner les travaux d'intérêt régional, connaîtrait, pensons-nous, une prospérité plus grande.

Un bien moral ensuite. La centralisation exagérée, qui développe le fonctionnarisme, non seulement n'habitue pas le citoyen au maniement des affaires publiques, mais même l'en dégoûte. Les affaires communales et provinciales sont le meilleur apprentissage des affaires nationales. On le voit à l'étranger où le pouvoir compte d'innombrables collaborateurs bénévoles et constitue ainsi une « pépinière de capacités ». Ajoutez que l'habitude de se tourner sans cesse vers le pouvoir central, qui a fait de nous un « peuple vendu à son gouvernement », diminue l'énergie civique, et que l'habitude de recevoir les jugements tout faits de la presse parisienne (ou d'une presse qui s'inspire de la presse parisienne) aboutit à la création d'une mentalité factice ou à une réelle impuissance de juger. Où que l'on porte ses regards, la reconnaissance des cultures provinciales, loin de nuire à la culture française, nous paraît devoir la servir. Un enseignement qui tient compte des diversités et des nécessités régionales a de grandes chances d'être moins abstrait et moins verbal, et de moins déraciner l'enfant. Un art (je pense surtout à l'architecture) qui en tient compte, une littérature qui les exploite et les met en valeur, ont de grandes chances d'être plus rationnels et plus sains. Le respect des langues locales permet la traduction de précieuses sensibilités et d'imagination non moins précieuses. La culture française, logique, humaniste, a eu, un temps, l'audience de l'Europe : on peut estimer qu'elle ne va pas assez en profondeur, que les masses populaires ne sont point suffisamment pénétrées par les habitudes intellectuelles que

QUESTIONS DU JOUR

68 donne l'école centralisée, que des trésors se perdent ainsi, que d'autres cultures, la culture méditerranéenne, celtique, flamande, alsacienne, basque, paraissent plus propres au tempérament ethnique qui les créa. La Renaissance classique ne nous a-t-elle pas appauvris en émondant les rameaux trop vigoureux, en coulant la pensée nationale dans un moule uniforme? Et ne doit-on pas concevoir un enrichissement de la culture française, par l'afflux de ces cultures variées, dont chacune a sa valeur propre? Les régionalistes se sont posé depuis longtemps ces questions et les ont résolues par l'affirmative. A la notion d'uniformité qui a prévalu, ils substituent celle d'unité : d'unité conciliant les diversités laissées libres de s'affirmer, d'unité harmonieuse et vivante. La vie est complexe.

CHARLES-BRUN.

L'EXPÉRIENCE ALSACIENNE

PAR

R. C.

IL y a en effet, sur quelques-uns des points qui font l'objet de la présente enquête, une expérience alsacienne.

DECENTRALISATION

Dans la *centralisation*, un centre principal dirige tout; les centres secondaires reçoivent de lui leur mouvement. Dans la *déconcentration*, les centres secondaires agissent plus ou moins d'eux-mêmes, mais en suivant tous exactement les mêmes règles, celles du centre principal. *Décentraliser*, c'est pourvoir chaque portion de territoire d'un centre particulier qui la dirige suivant des règles propres, le centre général conservant seulement la direction de l'ensemble (1).

(1) Déconcentration et décentralisation sont donc compatibles quand il ne s'agit pas des mêmes matières.

70 Cette formule implique un principe d'action, non des modalités. Ce sont celles-ci que l'on dénomme par les mots régionalisme, fédéralisme, autonomisme. Il nous restera à les définir, ce qui sera beaucoup plus facile lorsque nous aurons montré, à la lumière de l'expérience alsacienne, comment la décentralisation est incompatible avec notre régime politique et peut même y servir — paradoxe amer, disent les Alsaciens — à mieux centraliser.

Les travaux des comités d'études qui fonctionnaient depuis 1915, avaient orienté le Gouvernement sur l'ensemble des tâches qui lui incombèrent dès le 11 Novembre 1918 dans les territoires recouverts. Il savait quels problèmes législatifs et administratifs allaient poser la réintégration de l'Alsace dans la vie française : concordat, loi Falloux, code civil allemand de 1900, assurances sociales, double budget (du Reich et de l'Alsace-Lorraine), double catégorie de fonctionnaires, législation fiscale, agricole et commerciale, loi municipale locale de 1895, on ne pouvait d'un trait de plume supprimer tout cela et y substituer nos règlements. Il fallait des transitions; il fallait même, pour tenir la promesse de Joffre avalisée plus tard par Poincaré, distinguer ce qu'on assimilerait de ce que l'on conserverait. N'eut-on pas l'idée — étrange, mais combien naturelle à ses auteurs —, de réaliser cette assimilation par le moyen d'organismes fonctionnant à Paris? Ce fut l'objet des décrets de novembre 1918. Les Préfets, à Metz, à Colmar, et à Strasbourg, dénommés commissaires de la République, relevaient de la Présidence du Conseil, ainsi qu'un *service général d'Alsace et de Lorraine*, à Paris, pourvu d'un Conseil consultatif et d'un conseil technique, et qui devait préparer les décisions des divers ministres dans les questions alsaciennes. Au bout de quelques mois, ministères, préfectures et service général étaient embouteillés. Il était urgent de décentraliser.

L'autonomie administrative que l'Alsace et la Lorraine avaient connue sous Guillaume II leur fut rendue provisoirement « en attendant qu'un statut définitif leur soit donné ». Par décret du

21 mars 1919, M. Millerand fut envoyé à Strasbourg avec le titre de *Commissaire Général de la République*, et les attributions d'un véritable ministre dont la compétence, toutefois, était à l'inverse de celle de ses collègues. En effet, alors que chacun des membres du Cabinet étend sur tout le territoire français une autorité restreinte aux matières ressortissant à son département ministériel, les pouvoirs de M. Millerand s'étendaient à tout *ratione materiae*, mais seulement en Alsace-Lorraine, *ratione loci*. Au point même qu'il avait un cabinet militaire, et que dans une revue locale parut un article qui fit quelque bruit, où l'auteur demandait avec textes à l'appui si « le Commissaire Général de la République était le successeur de Guillaume II ».

71 En conséquence, le Commissariat général comprit neuf directions faisant office des ministères correspondants, et qui réglaient les affaires sous la haute impulsion du commissaire général ou de son secrétaire général. Le budget d'Alsace et de Lorraine était autonome, bien que voté par le Parlement. Enfin, le *Conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine* fut, par décret du 10 mai 1919, transféré à Strasbourg; il y conservait son rôle consultatif.

L'histoire du Commissariat Millerand n'a pas été écrite; il faut souhaiter qu'elle le soit un jour. Il paraît d'ores et déjà indubitable que M. Millerand eut l'intention de faire en Alsace et Lorraine une expérience de régionalisme. L'occasion était favorable; depuis une cinquantaine d'années de nombreux projets de décentralisation, plus ou moins timides et même parfois plus ou moins ridicules, avaient vu le jour. Aucun gouvernement n'avait osé faire passer ces projets dans le domaine de la pratique. Voici que les faits allaient eux-mêmes au-devant des décisions. M. Millerand eut le mérite de comprendre que cette expérience pouvait devenir un des plus beaux fruits de notre victoire. Le fruit avorta : nous allons voir pourquoi.

Tout d'abord, il n'y eut pas au Gouvernement, volonté de régionaliser, et il est à peu près certain qu'il y eut la volonté contraire.

72 Au fond, Millerand était délégué à Strasbourg pour hâter la réintégration de l'Alsace et de la Lorraine dans la nation française. Mais, alors que le décret du 21 mars avait seulement fixé le but, la loi du 27 octobre 1919 qui confirma les pouvoirs que M. Millerand ne tenait que du décret, arrête les circonscriptions des nouveaux départements et de leurs arrondissements, et décida que le Conseil Supérieur d'Alsace et de Lorraine disparaîtrait trois mois après l'entrée en fonction de la législature de novembre 1919.

Sans doute, cela n'était point un obstacle majeur. Une grande partie de l'histoire a été faite par des hommes qui agissaient contre la volonté, tacite ou exprimée, de leur gouvernement. Mais ces hommes ont mené tenacement leur tâche jusqu'au bout : M. Millerand déserta la sienne. Nommé à son poste de 21 mars 1919, il le quittait le 20 janvier 1920 pour la Présidence du Conseil : son proconsulat d'Alsace dans lequel il s'était montré grand administrateur, n'avait été pour lui qu'un marche-pied vers le consulat. Il manqua l'un et l'autre.

1
2
3 Il put bien, à peine rentré à Paris, déposer un projet de loi organisant en Alsace et en Lorraine un embryon de vie régionale; ce projet n'aboutit pas. Il put bien, par décret du 9 septembre 1920 créer le *Conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine*, remplaçant le Conseil supérieur légalement disparu le 8 mars précédent cet organisme, s'il rendit d'indéniables services, les rendit presque tous dans le sens centralisateur et était destiné à disparaître, comme les autres organes du Commissariat Général, comme ce dernier lui-même. Les dates ont ici leur importance. En septembre 1920, M. Millerand est élu Président de la République. Dès novembre, commence la désagrégation des directions de Strasbourg, par celle des chemins de fer, qui rentre à Paris. Les autres l'y suivent à un rythme qui va s'accéléralant. La Loi de finances du 31 décembre 1921 réincorpore au budget général le budget spécial d'Alsace-Lorraine. En 1925, il ne restait plus à Strasbourg que le service de l'Instruction publique et celui des Cultes; ils n'y

von 1936-37 {Blum et la loi
Subventi-

9 sont encore que parce que le régime linguistique et celui du Concordat l'exigent. Le décret du 14 novembre 1924 prononce la dissolution du Conseil consultatif. La loi du 24 juillet 1925 supprima le Commissariat général et institua à Paris une fautive *direction générale des services d'Alsace et de Lorraine*, qui logea longtemps dans les combles du grand Palais et dont le titulaire vient en Alsace une fois par an, présider entre deux trains quelques vagues agapes.

Nous pouvons déjà, de l'expérience alsacienne, tirer deux conclusions.

1° Il faut *décentraliser sur place*. C'est presque un truisme. M. Millerand amène avec lui à Strasbourg les organes nécessaires; lui parti, et quoi qu'il en ait, ils sont ramenés à Paris et c'en est fait de la décentralisation.

2° Pour *décentraliser*, il faut que le gouvernement en ait la VOLONTÉ. Cette volonté manque au Gouvernement de la République. Il est même certain qu'il a la volonté contraire, qui n'a jamais été mieux exprimée que par Thouret dans son rapport à la Constituante sur la division de la France en départements : « Craignons donc d'établir des corps administratifs assez forts pour entreprendre de résister au chef exécutif et qui puissent se croire assez puissants pour manquer impunément de soumission à la législature ».

Le rappel de ce texte n'est pas érudition pure. De nombreux parlementaires reprochaient jalousement au Conseil Consultatif de prendre des allures de Parlement régional. Et ce n'était pas sans raison, car au lieu de faire de ce conseil un comité de compétences représentant les intérêts divers, les « Etats » de la région, on lui avait donné, en le composant de députés, de sénateurs et de conseillers généraux, et en permettant la publicité des séances, l'allure d'une assemblée politique.

Si la jalousie est une maladie mentale des faibles, c'est souvent parce qu'ils sentent que leur faiblesse les expose aux dangers.

QUESTIONS DU JOUR

Quelques considérations sur l'autonomisme alsacien le montreront.

RÉGIONALISME, FÉDÉRALISME, AUTONOMIE

74

L'un des accusés du procès de Colmar embarrassera fort ses juges en leur posant à son tour quelques questions : « Qu'appellez-vous autonomisme ? Pourquoi jugez-vous coupable que nous discutions publiquement sur des modalités administratives dont l'étude traîne depuis des lustres dans vos journaux, vos revues et jusqu'à la tribune de la Chambre ? Où sont les Provençaux, les Corses et les Bretons que vous avez emprisonnés de ce chef ? ». On ne lui répondit pas, et pour cause. Certes, les autonomistes se plaisent dans l'équivoque. Mais quel gouvernement les obligera à en sortir ? Aucun, car définir le degré de décentralisation auquel il est légitime de prétendre, c'est accepter le bien-fondé de cette revendication et par conséquent s'engager en quelque façon à y faire droit. Les autonomistes ne sont pas d'ailleurs les seuls à rechercher l'obscurité des positions et des expressions mal définies. Quand on relit les articles et les livres de certains journalistes, ou bien, à l'*Officiel*, les débats de la Chambre sur la question alsacienne, on ne peut manquer d'être frappé de ce fait, que tout le monde se maintient sur les théâtres d'opérations secondaires, — subsides allemands, cléricisme alsacien, bienfaits apportés par la France à l'Alsace. On n'aborde pas, — on le mentionne seulement parfois — le théâtre d'opérations principal, à savoir non pas la décentralisation qui n'est qu'un principe, mais plus précisément le degré de décentralisation, sa modalité, le résultat à obtenir. Pourquoi ? Parce qu'on poserait du même coup la question du régime.

La plus récente preuve, nous la trouvons dans la façon dont la proposition de loi sur le régionalisme en Alsace, déposé le 19 juin

LE RÉGIONALISME

1934 à la Chambre par le député Michel Walter, a été appréciée par l'officieux *Bulletin Régional d'Informations* de Strasbourg. « A y regarder de près, elle contient des innovations qui paraissent exorbitantes, des règles les plus certaines de notre droit administratif ». Or, les règles essentielles du droit administratif ont leur fondement dans le droit constitutionnel. Pour reprendre les termes du rapport Thouret, des corps administratifs régionaux divisés par leur nature même, ne peuvent être assez forts pour résister aux pouvoirs exécutif et législatif, que par suite de la faiblesse de ceux-ci. On voit que la question n'a pas changé d'aspect depuis le décret du 22 décembre 1789.

L'expérience alsacienne a rendu plus éclatante encore cette vérité bien connue. Supposons en effet la tentative Millerand menée à bien; les revendications principales de l'immense majorité des Alsaciens eussent été satisfaites par un régionalisme de bon aloi. Ni le fédéralisme, ni le séparatisme, n'auraient pris pied en Alsace. L'eussent-ils fait, que le Gouvernement central pouvait frapper fort juste. Le verdict de Colmar au contraire, a répandu dans les cœurs une profonde amertume, qu'il a fallu diluer par un acquittement ultérieur; l'injustice est le recours des faibles et cependant ils ne peuvent s'y tenir.

Ce ne fut en effet que par une équivoque, en confondant les régionalistes, les fédéralistes et les séparatistes (ou autonomistes proprement dits) dans l'accusation d'autonomisme, qu'on réussit à cacher, aux yeux de l'opinion française non avertie, le véritable aspect du problème.

Pour le voir en son entier, il faudrait d'ailleurs remonter au lendemain de l'annexion par l'Allemagne; en redescendant ensuite le cours des années, on verrait comment l'Alsace, bien que sous le talon de la botte prussienne, sut, afin de maintenir son particularisme, s'assimiler autant que possible l'art de pratiquer les « libertés germaniques ». N'en considérons que le résultat : pour ne pas devenir allemande, l'Alsace avait obtenu sur ses pro-

n. c.

QUESTIONS DU JOUR

76 X pres affaires un droit de regard et même d'action certes très limités, mais qu'aucune région française ne possédait le 11 novembre 1918. Il était naïf de penser qu'elle ne les regretterait pas : l'espoir qu'elle avait eu de les conserver ou de les reconquerir, déçu par l'échec Millerand, n'était pas cependant tout à fait mort. Lors de leur congrès tenu à Strasbourg en 1923, les Maires de France n'avaient-ils pas recommandé aux Alsaciens de défendre avec ténacité leur régime municipal, qu'ils considéraient comme une amorce des libertés locales devant être étendues à toute la France?

X Aussi, lorsque l'Alsace entendit de la bouche même du chef du Gouvernement Herriot le projet de lui appliquer « l'ensemble de la législation républicaine », vit-elle menacée la liberté qui lui tenait le plus au cœur : son statut religieux. C'est alors qu'elle contre-attaqua en posant le problème de la décentralisation, non plus, comme le gouvernement l'avait fait en 1920, sur le terrain des principes, mais sur celui des buts à atteindre. Les régionalistes demandèrent, conformément aux résolutions de l'U.P.R. du 29 novembre 1925, l'autonomie administrative; les fédéralistes, par la déclaration du *Heimatbund* du 2 juillet 1926 et le manifeste de la *Landespartei* du 25 septembre 1927, réclamèrent l'autonomie législative. Les séparatistes, ou autonomistes proprement dits voulaient l'autonomie politique complète. L'Alsace devenait un Etat neutre.

X Ils montraient tous beaucoup plus de naïveté que de duplicité : les séparatistes, en admettant contre toute vérité que l'Alsace puisse vivre repliée sur elle-même, — les fédéralistes, en ignorant le danger, pour notre pays, de cette formule d'union politique que tous les Français repoussent, sous quelque gouvernement que ce soit, parce que la France se veut « une », — les régionalistes enfin, en méconnaissant que sous un gouvernement faible, la France ne peut-être « une » que par la tyrannie du gouvernement central sur des portions de territoire rendues artificiellement égales. C'est

LE RÉGIONALISME

pourquoi les Alsaciens qui, en dehors de ces trois partis, adoptent les conclusions régionalistes, en repoussent la revendication jusqu'au jour où la France entière les fera siennes, c'est-à-dire où un gouvernement fort, sur lequel l'étranger n'a pas de prise, pourra donner à l'Alsace une liberté de mouvements dont l'Allemagne ne profitera pas. En attendant, ils ne se font pas d'illusions : n'ont-ils pas lu récemment encore à Strasbourg, sur les affiches du parti radical pour les élections municipales, que ce parti entend bien conserver aux Alsaciens l'usage du dialecte et ces « bonnes vieilles traditions » de leur pays? La coiffe, les *messis* et le patois, voilà en quoi consiste, pour nos maîtres actuels, les libertés locales : si le sérieux ne s'imposait pas, ce serait à pouffer.

De ce coup d'œil d'ensemble sur l'expérience alsacienne en cette matière, tirons encore une conclusion.

3° *Lorsqu'en France le pouvoir est électif le plus sain des régionalismes y devient dangereux, parce qu'il engendre des formes morbides, fédéralisme et autonomisme, qui, soutenus par l'étranger, peuvent légalement prétendre à la puissance politique. Au contraire, un pouvoir central, indépendant de l'élection, en traçant au régionalisme des limites qui ne seront franchies sous aucun prétexte, pourra les fixer aussi loin que le permet l'intérêt de la nation tout entière.*

L'ALSACE, PROVINCE ET REGION

Dès qu'on régionalise, il n'y a plus que des cas d'espèce. Cette remarque nous permet de dominer la question des groupements régionaux.

On peut en effet les concevoir sous la forme d'ensembles économiques complémentaires de « complexes d'homogénéité » pour

parler le langage à la mode. Mais comment les définir? Jusqu'où s'étendra par exemple celui qui contiendra l'Alsace?

Vidal de la Blache entend par *France de l'Est* (Paris. Colin. 1919) la Lorraine et l'Alsace. Auerbach et Deffontaines (Guide Bleu Hachette 1928) y ajoutent « l'aile orientale du bassin parisien » (Champagne), tout en avouant que la « France de l'Est se laisserait malaisément encadrer dans une châssis géographique rigide ». Par conséquent, sans nier l'importance actuelle du point de vue économique, en admettant même qu'il doit de nos jours dominer la question, on peut se demander s'il n'est point légitime de considérer l'Alsace comme formant à elle seule une région distincte.

Ecartons l'objection de sa petitesse. Est-il écrit qu'il n'y aura que de grandes régions, de même que la Constituante avait décidé qu'il fallait obtenir des parties de territoire « à peu près égales » pour lesquelles « l'étendue de 324 lieues carrées paraît la plus avantageuse ».

Passons aux arguments positifs. L'Alsace se range certainement parmi les provinces françaises pourvues d'une forte individualité géographique, et ayant conservé une différence ethnique accentuée. Ces caractères ne sont plus prépondérants, dira-t-on. On ne peut et on ne doit pas cependant les négliger. Considérez cette longue bande resserrée entre Vosges et Rhin, débouchant au Nord sur l'Allemagne, au Sud aussi bien sur la Suisse que sur la Franche-Comté : nulle raison de la rattacher au plateau Lorrain, c'est vers les pays rhénans qu'elle est orientée. Voyez ses habitants : de race celtique conquis par les Romains et envahis par les Francs, ils ne diffèrent donc pas des autres Français. Mais ils diffèrent des Lorrains : ils parlent depuis le VI^e siècle des dialectes germaniques; ce sont d'authentiques habitants de cette *Pfaffengasse*, la rue aux prêtres, qui descend le Rhin jusqu'en Hollande; la musique, le chant, qui pour les autres Français ne sont qu'une dis-

traction frivole ou intellectuelle, remuent profondément leur *Volkstümlichkeit*.

On peut administrativement supprimer les Vosges; nous ne craignons pas d'affirmer que ce serait inopportun. Si l'on prétend que l'économie y pousse, nous ferons remarquer que des liaisons industrielles et commerciales avec la région qui bordera le versant occidental des Vosges ne seront pas plus difficiles à établir que des relations ferroviaires par les percées vosgiennes. Liaisons nécessaires, mais suffisantes, parce que l'Alsace est assez diverse pour être une et n'avoir pas besoin de région complémentaire. Sans doute, la grande industrie (textiles, mécanique) impose-t-elle à la région, par la nécessité de débouchés extérieurs, de participer à un équilibre plus général; mais cette nécessité ne disparaîtrait point si l'Alsace faisait partie d'une région plus vaste. D'autre part, le fondement large et solide, de l'économie alsacienne, c'est son agriculture. Or, elle repose sur la petite propriété (les trois cinquièmes des exploitations n'atteignent pas deux hectares, et les quatre cinquièmes sont inférieurs à cinq hectares), et pratique la polyculture avec utilisation de la main-d'œuvre familiale : ce double caractère en fait une agriculture essentiellement locale, satisfaisant, sauf surtout pour le blé, aux besoins de la région et offrant principalement en échange ses vins de qualité. La moyenne industrie est, elle aussi, régionaliste; on sait que l'artisanat est très développé en Alsace et qu'il y est administré par une Chambre des métiers, véritable organisation corporative régionale soumise à la surveillance de l'Etat. Enfin, l'organisation bancaire qui soutient aussi bien la moyenne industrie que l'agriculture, est fortement régionalisée. Si on ajoute que malgré ce particularisme économique accentué, l'Alsace a toujours vigoureusement combattu l'autarchisme, parce que sa situation au débouché sud du couloir rhénan en a fait à toutes les époques une région de transit intense à large envergure, que caractérise aujourd'hui la prospé-

QUESTIONS DU JOUR

rité du port de Strasbourg, n'aura-t-on pas ainsi achevé de montrer que, s'il est sans doute possible d'englober cette province dans une France de l'Est plus ou moins étendue, sa forte individualité permet et même appelle une position économique distincte?

80 Géographie, ethnologie, économie, considérations actuelles qui procurent une solide position défensive à notre thèse en faveur du régionalisme alsacien. Mais quel est l'argument qui, partant de cette position, entraînera l'adhésion? Où serait-il puisé, sinon dans l'histoire? Reliant le passé au présent, elle montre aussi, quand les hommes savent la comprendre, où est l'avenir. Or, que dit-elle?

« Dernière page d'une histoire vingt fois séculaire », tel est le titre que Funck-Brentano a donné au chapitre final de son livre sur le *Chant du Rhin* qui offre une vue d'ensemble de la politique et des amitiés françaises en Rhénanie au cours des âges. Entendons « dernière » au sens de *last, not least*; écoutons l'historien qui, Mangin mort, nous conjure de « continuer d'avoir bon espoir, espoir et confiance, quand même et toujours » et nous comprendrons alors quelle valeur une Alsace, pays rhénan français et fermement maintenue telle, peut avoir un jour dans nos rapports avec les pays rhénans allemands.

Qu'on ait des doutes sur la solidité de l'unité allemande ou qu'on n'en ait pas, que l'avenir soit à une Rhénanie ayant retrouvé l'usage des libertés germaniques ou que, cette notion se révélant périmée, elle soit à jamais soumise au joug bismarcko-hitlérien, c'est par les pays rhénans que passe la voie entre la France et l'Allemagne; ce sont eux qui dans la seconde hypothèse (en apparence et actuellement la plus vraisemblable, hélas), offriraient, si on le voulait de l'autre côté du Rhin, la zone de moindre résistance entre l'Allemagne et nous; eux encore qui dans la première hypothèse, peut être moins chimérique qu'on le pense, absorberaient les heurts et rendraient les chocs plus rares; eux par conséquent qui peuvent être un puissant facteur de paix. Or, quels hom-

LE RÉGIONALISME

mes, chez nous, sont plus aptes que les Alsaciens à comprendre les Rhénans? A tout le moins, il n'y a pas entre eux de mauvais souvenirs.

L'Alsace, province et région, réserverait l'avenir.

o o

Tels sont quelques aspects importants du problème alsacien. Il en existe certes beaucoup d'autres, même dans le cadre tracé par *Questions du Jour*, et pour n'en citer qu'un seul, celui — fort intéressant — de la culture alsacienne.

Nous avons seulement voulu montrer comment le retour de l'Alsace au foyer familial a rénové la question du régionalisme en France et pourquoi l'expérience alsacienne méritait d'être méditée.

R. C.

81

RÉGIONALISME

PAR

le Docteur DORTEN

Ancien chef du mouvement rhénan.

*Car es tu la patrio
Et tu la liberté...*

LES vers immortels de Frédéric Mistral, véritable définition du régionalisme, je les ai appris, jeune étudiant de l'Université rhénane de Bonn, ma ville natale, qui partageait avec les vieilles cités du Rhône l'honneur d'être un centre d'érudition provençale.

Et moi, rhénan, je me suis senti membre de cette communauté spirituelle, vraie unité d'esprit, qui embrassait depuis les temps des Romains, de Charlemagne et du bon roi René, le Rhône et le Rhin.

J'ai senti le parfum de la merveilleuse fleur du régionalisme qui, dans toutes ses variétés, ressuscite les qualités inaltérables de l'origine commune; fleur bleue qui continue à pousser dans le jardin secret du cœur des peuples subjugués, séparés par un sort cruel, et pourtant fils de la même mère.

Les habitants des bords du Rhône et ceux des bords du Rhin, ne

QUESTIONS DU JOUR

peuvent qu'être des régionalistes convaincus. C'est leur tradition, l'héritage commun de la civilisation méditerranéenne; c'est ce qui a poussé un Alphonse Daudet, un Mistral, un Maurras, vers les sommets d'où ils rayonnent; ... c'est ce qui a fait de Dorten l'autonomiste rhénan, un traître à la Prusse!

84

RÉGIONALISME N'EST PAS SÉPARATISME...

Je dis : l'autonomiste et non pas le séparatiste rhénan; certes, j'étais séparatiste, mais je ne l'étais que pour réunir les enfants de Charlemagne.

Je m'expliquerai.

Pour qu'un Etat rhénan, ami de la France, puisse être créé, il fallait se séparer de la Prusse, — plus encore de son esprit que de son cadre, — mais il ne fallait pas rompre avec les Allemands, il ne fallait pas abandonner la tradition de Charlemagne.

Tout au contraire : il fallait reprendre, renouveler l'œuvre grandiose du roi des Francs du Rhin; il fallait reconstruire sous l'empire d'un régionalisme organique l'unité spirituelle d'une civilisation-mère dont nous étions tous les enfants, différents d'aspect, mais pas d'esprit. Rhône et Rhin devaient former le centre, non pas les limites d'un esprit que les deux provinces sœurs avaient répandu vers l'Ouest et vers l'Est.

« *Der Rhein ist Deutschland's Strom, nicht Deutschland's Grenze* », — « que le Rhin est le fleuve de l'Allemagne, non pas sa frontière », c'est vrai pour l'empire de Charlemagne, non pas pour le Reich de la Prusse.

Pas un seul Prussien n'ose prétendre que le Rhin est un fleuve prussien; la Prusse y règne par la force mécanique de son unitarisme et non pas par la force organique que seul le régionalisme peut conférer.

LE RÉGIONALISME

RÉGIONALISME C'EST L'UNION, UNITARISME LA DÉSUNION

L'arrivée de la Prusse sur le Rhin en rupture brutale du régionalisme carolingien, inaugura le « déclin de l'occident » avec les tristes répercussions guerrières et économiques qui font le caractère de notre siècle.

Fatalement, car autant que le régionalisme résulte d'une union homogène, autant l'unitarisme provoque et accentue la désunion. L'unitarisme porte son nom par fourberie; il n'est que le centralisateur mécanique d'unités hétérogènes.

Par contre, le régionalisme est le décentralisateur du bien commun, du « patrio » auquel il rend la « liberté ».

C'est un roi qui règne paternellement sur les libertés de la nation, dont il fait bénéficier avec équité chacun de ses sujets.

Nous comprenons donc que la « liberté », l'« égalité », et la « fraternité » en tant que créations de l'unitarisme ne peuvent être qu'autant de fourberies.

Ai-je raison, ô citoyen français de l'an 1935?

o o

Mais je suis Rhénan et ne veux pas prescrire aux fervents de la troisième République ce qu'ils ont à penser et à faire.

Je me bornerai à parler « régionalisme rhénan » et « régionalisme européen ». Et puisque je déteste la théorie morte et j'adore l'action vivifiante, je me permettrai de faire de la persuasion vécue.

LE RÉGIONALISME EST PACIFICATEUR L'UNITARISME EST FACTEUR DE GUERRES...

Le mouvement autonomiste rhénan dont j'étais le chef, avait pour but de créer un régionalisme européen politique et économique, c'est-à-dire de remplacer la conception centralisatrice et

DORTEN

85

QUESTIONS DU JOUR

faussement unificatrice par une conception décentralisatrice et vraiment unificatrice, ayant comme pivot le Rhin.

Ce régionalisme européen se basait sur la « pax rhénana » dont le nouvel Etat rhénan se portait garant. C'était un Etat de Paix par définition!

86 Notre première tâche était d'extirper l'antagonisme aussi tenace qu'inutile entre la France et l'Allemagne, condition préalable à toute collaboration efficace européenne.

Mais voilà!

Dès le premier jour, le mouvement rhénan se heurtait à l'unitarisme français qui statuait que seule une démocratie centralisée allemande pouvait former la base d'une entente générale.

Effet du hasard? Que non : effet des forces politiques et économiques dont l'orientation unitariste et socialisante favorisait la consolidation du marxisme, devenu en apparence maître de la « nouvelle Allemagne ».

L'unitarisme, front commun français, inventait les « deux Allemagnes »; erreur néfaste, puisqu'une Allemagne « démocratique » est une pure utopie.

Mais, s'adjuvant le monopole du pacifisme, les unitaristes imposaient leurs méthodes à Paris et à Genève.

Politiquement appliquée par l'équipe Briand-Stresemann, économiquement exploitée (c'est le mot!) par l'équipe Loucheur-Rathenau, la doctrine de la pacification de l'Allemagne par une unification et centralisation renforcée entre les mains d'une Prusse « démocratique » finit par saboter le mouvement régionaliste rhénan et avec lui toute possibilité de collaboration organique et durable entre la France et l'Allemagne.

Sous le ricanement des Prussiens, les dirigeants français sacrifiaient le prestige séculaire de la France en faveur d'une paix démocratique qui devenait de plus en plus chimérique.

Deux exemples :

Les grands capitaines de l'industrie lourde en Rhénanie avaient

LE RÉGIONALISME

fait, dès la fin de la guerre, des efforts réitérés pour arriver à une entente raisonnable et à une collaboration intime avec l'industrie française.

Ils avaient offert d'adapter l'instrument formidable de l'industrie rhénano-westfaliennne aux besoins de l'industrie française, même aux frais de concessions importantes tant politiques qu'économiques... mais à condition que leur autonomie régionale soit respectée.

L'offre ne permettant pas assez de « prises de bénéfices » à certains dirigeants, fut rejetée en faveur d'une collaboration bureaucratique avec une centralisation berlinoise à laquelle le Reich octroya le monopole de toutes transactions, sorte d'étatisme cher à M. Léon Blum.

C'est dans ce but (camouflé derrière la sinistre phrase « le Boche paiera ») que l'unification politique de toute l'Allemagne fut sciement et fortement appuyée, non seulement par les adeptes et les profiteurs de l'unitarisme, mais encore par la France officielle, quoique l'on fut bien forcé de se rendre compte qu'une hégémonie absolue de la Prusse en sortirait!

Nous en connaissons les résultats :

C'était d'abord la nécessité d'occuper « invisiblement » la Ruhr (première fourberie); ensuite, l'évacuation anticipée de la Rhénanie (deuxième fourberie).

C'était finalement l'arrivée de Hitler au pouvoir (première réalité), avec toutes les conséquences dont nous sommes les témoins impuissants et qui nous mèneront inévitablement à la guerre (deuxième réalité).

Je ne parle pas en historiographe; je parle en acteur.

Je répète ici textuellement le raisonnement qu'un des chefs de l'industrie rhénane me tint fin 1918 :

« Nous autres industriels rhénans ne pouvons pas vivre sans des commandes « colossales » qui nous seront fournies soit par une participation à la reconstruction des régions dévastées en particu-

QUESTIONS DU JOUR

88

lier, et par une union économique franco-rhénane dominant les marchés mondiaux en général. — première hypothèse — soit par les commandes d'une Prusse réarmant pour se venger et pour vaincre — deuxième hypothèse. Et puisque ce dernier cas n'est qu'un expédient désespéré, cherchons à nous entendre économiquement, donc politiquement, avec la France en offrant la création d'un Etat Rhénan et l'union douanière. »...

J'ai échoué. Ma défaite (nullement causée en fin de compte par la Prusse et non plus par l'Angleterre, mais tout bonnement par l'unitarisme français) devait amener fatalement les industriels, pour sortir de l'impasse, à adopter la solution prussienne... et Hitler.

Ce sont eux, en effet, qui ont fait appel aux bons services du « Führer », condottiere battu et emprisonné, pour rétablir en plein accord avec les généraux prussiens, le Reich militariste, armé jusqu'aux dents.

Quand les Français comprendront-ils les leçons de Sadowa, de Sedan, de Verdun... et de Mayence?

Tant que l'unitarisme prussien restera maître du Rhin, fleuve prédestiné du régionalisme pacificateur, aucune entente ne sera possible, ni politique ni économique.

Mais tant que l'unitarisme socialisant régnera souverainement en France, il favorisera les intérêts de la Prusse par la force de son doctrinarisme aveugle et sectaire.

Et voici donc le deuxième exemple concluant; il est formé par la Sarre.

En soutenant, dès la formation du territoire autonome de la Sarre, un régionalisme économique et politique bien compris, on aurait engagé, sans doute, les Sarrois à choisir l'autonomie définitive au lieu de les précipiter dans les bras de Hitler.

Mais c'eût été contre l'idéologie sacro-sainte de l'unitarisme démocratique. Et ainsi on fit appel aux marxistes chassés du Reich

LE RÉGIONALISME

89

pour faire bénéficier les Sarrois d'une démocratie socialisante soi-disant « francophile ».

Pour dépeindre cette francophilie, je n'ai qu'à mentionner qu'un des chefs marxistes en Sarre était le fameux Wilhelm Sollman, promoteur de la « honte noire », de cette campagne infâme insinuant que les troupes noires françaises avaient tué des enfants innocents, violé des jeunes filles...

Le Sarrois est avant tout régionaliste rhénan et catholique pratiquant; il abhorre le marxisme international qui n'est pour lui que l'avant-garde du bolchevisme.

Le laïcisme socialisant de la troisième République prêché par ces communistes allemands, lui a fait préférer Hitler... à Staline, anticipation frappante du pacte franco-soviétique.

La faute n'est pas au Sarrois; la faute en est à ceux qui l'ont mis devant cette alternative fatale. Son attitude est devenue francophobe par nécessité, non par conviction.

Les unificateurs français semblent avoir le monopole de créer partout des francophobes.

L'UNITARISME EST RÉVOLUTIONNAIRE ET DESTRUCTEUR
LE RÉGIONALISME SEUL CONSERVE ET CONSTRUIT

Le Reich bismarckien, le Reich loebien, le Reich hitlérien qui à eux trois dépassent à peine un demi-siècle d'existence, ne peuvent être que des créations éphémères.

Le théoricien fédéraliste allemand Franz, a formulé la thèse célèbre : « *Deutschland ist föderalistisch, oder es ist nicht* » ! ce qui veut dire que le sort du Reich dépendra de son orientation fédéraliste et régionaliste; sans cette orientation il périra tôt ou tard.

Franz exprime là une vérité dont Bismarck et Hitler ont dû convenir.

La structure fédéraliste que le chancelier de fer était forcé de

QUESTIONS DU JOUR

donner à sa création bien contre son gré, lui avait été imposée par les autres Etats allemands, surtout la Bavière.

La constitution de Weimar a abandonné le système fédéraliste pour obéir aux exigences unitaristes du traité de Versailles; mais devant la résistance farouche des Rhénans et des Bavarois, elle a dû réserver la possibilité d'une nouvelle orientation fédéraliste dans son article 19.

Hitler, arrivé au pouvoir par la grâce de la Prusse, ne pouvait pas faire autrement que de renverser la constitution « démocratique » de Weimar et de renforcer la centralisation mécanique en faveur de l'hégémonie prussienne.

Mais il s'est rendu compte que le régionalisme allemand est plus fort que les desseins prussiens, plus fort que les doctrines de son parti, plus fort que la terreur.

Après avoir satisfait aux dictées prussiennes en réarmant et en rétablissant le service militaire obligatoire pour tous les allemands, il a fait une déclaration solennelle dont la presse officielle française n'a jamais parlé.

La voici : « L'unité nationale de mon Reich ne doit pas être mécanique; c'est une unité morale et spirituelle. La Prusse, après avoir servi à cimenter son édifice, devra se dissoudre dans le Reich qui conservera mieux son unité, partagé en régions, (« Gaue ») conformément aux nécessités géographiques et économiques. »

Qui connaît l'unitarisme brutal de la Prusse doit avouer qu'Adolf Hitler a été courageux autant que sincère en prononçant de tels mots. Serait-il redevenu régionaliste? Dans ce cas, son pacifisme personnel, tant de fois proclamé, mais jamais suivi d'actes réalisateurs, serait-il enfin digne de foi?

Peut-être.

Toujours est-il qu'il a annoncé que la Rhénanie serait parmi ces régions nouvelles au même titre que les autres!

Si vraiment Hitler réussissait à soustraire la Rhénanie et avec

LE RÉGIONALISME

elle les Allemagnes aux griffes de l'unitarisme prussien, s'il se rappelait les aspirations qui ont accompagné sa carrière de régionaliste bavarois, tout espoir ne serait pas perdu.

Les multiples tentatives qu'il a entreprises auprès des anciens combattants français pour arriver à une entente, trouveraient ainsi une explication possible.

Mais la Prusse veille, et la France s'enfonce de plus en plus dans un étatisme dévorant.

Tandis que le grand veneur Gœring, homme de confiance des dirigeants prussiens, s'empare des leviers de la politique étrangère du Reich pour redresser son cours dans le sens des exigences prussiennes, les dirigeants français lient le sort de la France aux destins de l'U.R.S.S.

L'unitarisme à outrance du système soviétique finira par envahir la douce France dont la faiblesse lui a ouvert les portes; le temps sera mûr pour la Prusse de triompher du pays de Jeanne d'Arc s'immolant en faveur des destructeurs moscovites.

SEULE UNE FRANCE RÉGIONALISTE POURRAIT S'ENTENDRE
AVEC LES ALLEMAGNES

Il ne dépendait que de la France de créer un régionalisme européen, garantissant la Paix politique et économique.

En rendant aux Allemagnes le système du régionalisme d'antan au lieu de les forcer à un unitarisme mécanique, contraire à toute tradition historique, en retrouvant elle-même le chemin de son régionalisme séculaire, source de toutes ses gloires, la France aurait sauvé sa propre existence et pacifié définitivement l'Europe.

N'oublions pas que la France des Rois a vécu en Paix avec les Allemagnes pendant des siècles entiers.

Le Saint Empire romain, faussement appelé « germanique » n'était ni germanique ni unitariste.

QUESTIONS DU JOUR

Si peu germanique qu'il comptait parmi ses membres la Bourgogne et la Provence, il formait une confédération régionaliste destinée à rallier les nations allemandes aux autres nations appartenant à la civilisation romaine.

92 « *Das Heilige Römische Reich Deutscher Nationen* » traduit textuellement « Saint Empire Romain des Nations allemandes » était d'abord « Saint » car il respectait la tradition carolingienne. Il était ensuite « romain » parce qu'il se basait sur la culture romaine. Il n'était « allemand » qu'à titre « nations » c'est-à-dire pour manifester sa constitution régionale conformément aux diverses nations qu'il réunit harmonieusement dans son sein sans leur enlever leur caractère propre.

Ainsi les riverains du Rhône se trouvaient sur la rive droite en « royaume » (français) et sur la rive gauche en « empire » (des Allemagnes) ce qui ne les différenciail en rien. Tous étaient de bons Provençaux !

XI C'est la révolution unitariste française qui a détruit le régionalisme français d'abord et le régionalisme allemand après. Le Saint Empire Romain devait disparaître en faveur de la Prusse unitariste.

Et c'est le sectarisme socialisant de la troisième République qui, en sabotant le mouvement régionaliste rhénan, préparait le chemin au troisième Reich un et indivisible, instrument prussien, destiné à anéantir la France !

Enchaînement terrible dans lequel nous reconnaissons la justesse du dicton allemand :

« *Die Weltgeschichte ist das Weltgericht* » : « L'histoire du monde est son juge implacable ».

Oserais-je donner, après tout, un avis ?

Que les patriotes français s'unissent pour rétablir le régionalisme et avec lui tout le prestige, toutes les gloires de la France : *car es tu la patrio, et tu la liberté!*

Jean A. DORTEN.

LA PROFESSION DE BANQUIER

PAR

Georges de FONCLARE

Président de la Banque de Savoie.

A la banque se rencontrent tous les commerces et toutes les industries; à la banque en même temps se coudoient tous ceux qui travaillent, tous ceux qui épargnent, tous ceux qui souscrivent à quelque émission. Il n'est personne, individu ou collectivité, qui puisse se passer des services d'une banque; aussi, voit-on des banques partout, dans chaque quartier de la capitale et des grandes villes, dans toutes les petites villes et à peu près dans chaque chef-lieu de canton.

La facilité des communications, si développée depuis un demi-siècle, n'a pas été utilisée par le commerce et notamment par les banques dans le même sens où elle l'a été par le gouvernement. Celui-ci a cru devoir réserver à lui-même et à ses agents, le bénéfice de cette facilité; il a supprimé des sous-préfectures, des tribunaux, des recettes des finances, il a restreint ses services et le nombre de ses bureaux, en vertu de cette considération que le citoyen,

le justiciable, le contribuable, disposant désormais du chemin de fer et de l'automobile, peut venir à la grande ville dans le même temps qui lui était jusqu'ici nécessaire pour se rendre au chef-lieu de canton où à la sous-préfecture.

La conception contraire ne paraît pas avoir été envisagée; elle aurait consisté à laisser au public le bénéfice des facilités nouvelles de transport en mettant l'administration plus que jadis à la portée des administrés, en plaçant fonctionnaires, agents du Trésor et magistrats plus près des contribuables et des justiciables; ceux-ci, au lieu de consacrer une journée à se rendre, même aujourd'hui, au tribunal par exemple et une autre journée à rentrer chez eux, n'auraient perdu que quelques heures pour aller et autant pour revenir; le déplacement beaucoup moins long eût été aussi beaucoup moins coûteux; les citoyens résidant dans la même petite ville que le magistrat, le receveur ou le sous-préfet, n'auraient perdu ni temps, ni argent, et les fonctionnaires auraient eu le profit des facilités nouvelles pour se rendre auprès de leurs chefs désormais plus éloignés et pour prendre leurs vacances. C'eût été là une avance de l'Etat vers le citoyen, une invite au paysan à ne pas abandonner son village, un progrès vers la décentralisation; au lieu que le système adopté a été un recul vers les grands centres.

Cette seconde conception, reniée par l'Etat, a prévalu au contraire chez les commerçants et dans les banques; les grands magasins, les sociétés de crédit ont multiplié succursales et agences pour aller solliciter le client chez lui, à tout le moins aussi près que possible de sa demeure. Le résultat n'est point ici un progrès, mais au contraire un nouveau pas vers la centralisation, succursales et agences étant en fait gérées à Paris. Par là s'accroît la main-mise de la capitale sur chacune de nos provinces et le dépérissement du commerce régional et local.

S'il est nécessaire et bienfaisant que la justice, le Trésor Public, l'administration générale de la nation, soient gérés dans la capi-

tale, ce qui n'est point un obstacle à ce que leurs services soient mis le plus près possible à la portée du public, il est pernicieux en revanche, au point de vue économique, que les intérêts matériels ne soient pas administrés sur place par les commerçants, les industriels et les agriculteurs eux-mêmes, c'est-à-dire par des mandataires pris dans leur milieu et qualifiés comme tels pour diriger et gérer leur travail et leur épargne.

Les conséquences fâcheuses de la centralisation économique sont particulièrement sensibles si l'on considère la situation actuelle de l'industrie de la banque.

La banque locale ou la banque régionale existe partout, dans toutes les provinces et dans tous les pays; elle seule est adaptée aux services que la banque doit rendre.

La banque locale est le plus souvent une maison de famille, transmise d'une génération à l'autre, du père au fils ou au gendre. Le banquier local est connu de tous dans son pays et honoré. Dans les petites villes, dans les campagnes, les gens ne confient le secret de leurs affaires et leur argent qu'à l'homme réputé pour en être digne. Le banquier local, d'autre part, connaît tous ses clients; il n'ignore rien des garanties que chacun peut offrir: garanties matérielles et garanties morales résultant des origines, des alliances, de la façon de vivre, de la réputation.

Le rayon de la banque locale est restreint, et, par là même, les capitaux dont elle dispose sont peu importants. La fortune du banquier, jointe aux fonds dont il a le dépôt, ne lui permet pas de s'intéresser aux grosses affaires ni de pousser au delà d'une limite vite atteinte le développement des entreprises nées de son initiative ou qui ont grandi sous son contrôle.

Cependant, il n'y a pas que de grosses affaires! On voit dans nos campagnes nombre de fabricants, d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs qui ne sont pas appelés à développer leur exploitation plus que ne le comportent les besoins et le travail de leur famille. A ceux-là il est bon que les services de banque: escompte,

96 encaissements, avances, placements, gérance d'un petit portefeuille soient rendus par un organe adapté à leurs besoins et à leurs habitudes, non pas par Monsieur le Directeur ou Messieurs les fondés de pouvoirs de quelque institution à gros capital, dont les décisions sont prises à Paris, mais par le banquier ami que ses clients connaissent bien et de qui ils sont bien connus, car il vit au milieu d'eux et de la même vie.

La Banque régionale travaille dans un rayon plus étendu, mais ses principes sont les mêmes. L'autorité et le prestige ne résident pas chez elle dans une personnalité ou une famille, mais dans un groupe. Ce sont les fondateurs et le Conseil, bien plus que le capital souscrit qui garantissent une gestion probe et avertie et inspirent confiance au public. Les membres du Conseil habitent dans la région et se rencontrent fréquemment sur d'autres terrains que l'administration de la Banque; ils occupent des situations en vue; ils font partie de la Chambre de Commerce, de la Chambre d'Agriculture, du Tribunal de Commerce et sont ainsi en rapports personnels et constants avec le capital, avec le travail, avec l'épargne. Complètement adaptés aux particularités et aux usages de la région, rien de ce qui peut être entrepris, rien de ce qui doit être évité pour assurer la prospérité commune ne leur échappe. Le personnel, depuis les hauts directeurs jusqu'aux employés et aux garçons de bureau, est recruté sur place. Dans la banque ainsi créée tout provient de la région : capital, administration, direction, personnel et clientèle; tout y demeure et continue à y travailler : salaires, traitements, réserves et dividendes.

Les services que rendent de telles banques ne sont pas éclatants, les journaux n'en parlent pas; la nature même de ces services exige qu'ils ne soient connus que de celui qui les a ou reçus ou rendus; ils n'en sont pas moins importants. La banque locale ou régionale ne prospère qu'à la condition de contribuer, dans son pays, à la prospérité de tous; prendre ou suggérer les initiatives fécondes, réfréner les élans inconsidérés ou périlleux, telle est sa

tâche. L'honorabilité du banquier, sa compétence et ses conseils, l'étroite solidarité qui lie ses affaires et sa famille à celles de qui-conque, autour de lui, travaille et épargne, lui confèrent une autorité qui empêche ou corrige bien des faux pas, et qui contribue en même temps au développement du commerce local.

Le rôle de la société de crédit est différent. Son siège est à Paris, son Conseil est à Paris, son comité de Direction est à Paris; c'est de la Capitale que des Parisiens dirigent et exploitent ses innombrables succursales ou agences, ouvertes au public dans toutes les régions de la France, et parfois dans des villes d'importance bien médiocre. L'ampleur de son capital social et le luxe de ses installations, à quoi viennent s'ajouter la sûreté de ses informations et de son organisation, ainsi que le choix et la discipline de son personnel, lui valent un grand prestige et lui attirent une clientèle considérable d'industriels, de commerçants, et d'épargnants, à qui elle rend des services importants et sûrs pour l'escompte, les placements et les dépôts. Mais quand il s'agit de consentir des avances, sa constitution même l'oblige à des façons d'opérer particulières.

Toute banque, petite ou grande, une fois rendus les services de guichets, fonctionne à la manière d'une pompe aspirante et refoulante. Elle aspire les capitaux sous la forme de comptes créditeurs ou de dépôts, dans la proportion de la confiance qu'elle inspire et de l'importance de la richesse acquise dans la région où elle travaille; elle les refoule ensuite sous la forme d'escompte ou de découverts.

La banque locale et la banque régionale, dont le rayon et les disponibilités sont limités et dont le champ d'action est constamment et tout entier sous l'œil de ses chefs, utilise sur place les capitaux qu'on lui confie; elle met en somme, dans sa région, la richesse acquise au service de la richesse en formation.

La société de crédit aspire sur tous les points du territoire et dans des proportions très importantes les capitaux de la richesse

QUESTIONS DU JOUR

acquise; mais où les concentre-t-elle? à Paris, et où les refoulet-elle?...

Peut-elle utiliser les sommes énormes dont elle dispose au profit de la richesse en formation dans chacune des régions d'où elles lui viennent? Cela est difficile au point que cela ne se fait pas.

98 La banque régionale ou locale dispose d'un nombre restreint de millions et connaît tout le monde autour d'elle; elle sait ce qu'une avance passagère de vingt mille francs ou de cent mille peut apporter d'aisance, de commodité, de facultés de développement à un fabricant, à un éleveur ou à un commerçant de sa région; la Société de crédit, qui siège à Paris, ne le sait pas. Le saurait-elle, elle ne pourrait autoriser chacun de ses fondés de pouvoirs à immobiliser de pareilles sommes, infimes à ses yeux, aux mains de clients dont elle ignore la personnalité, le passé et les garanties, aussi bien que les défaillances morales. La surveillance, exercée dans la Capitale, de pareils découverts répartis sur toute la surface du territoire, lui serait impossible. Elle connaît le détail et l'origine de ses disponibilités, mais c'est sur le total que son attention est inévitablement attirée et retenue.

Dès lors les grosses affaires constituent son domaine; les moyennes et les petites affaires ne l'intéressent pas. Ne pouvant songer à éparpiller ses risques indéfiniment, obligée à les concentrer et à procéder à l'emploi rémunérateur de ses fonds par très grosses sommes, elle recherche les grandes entreprises qui lui procurent des intérêts très élevés pour les découverts, des commissions très importantes pour les émissions. Elle facilite à telle ou telle institution d'intérêt national et au Trésor public lui-même les opérations courantes de trésorerie en attendant l'émission d'un emprunt officiel qui, aussitôt, la remboursera. Elle jette ensuite les regards autour d'elle, examinant le taux des changes, se renseignant sur les besoins financiers de ses voisins...

Ses voisins qui sont-ils? Son exploitation s'étend sur toute la

LE RÉGIONALISME

France; les voisins de la Société de crédit sont les nations étrangères.

Il peut être intéressant et parfois nécessaire d'aller financièrement au secours d'une nation, amie ou non, pour conjurer chez elle les difficultés économiques passagères qui risqueraient en s'aggravant d'engendrer des complications politiques et de compromettre en fin de compte la paix internationale. Le placement chez nous d'emprunts étrangers, les avances faites par nos grandes banques à des banques voisines ne sont pas exclus des opérations normales découlant de la surabondance chez les uns, de la pénurie chez les autres, de capitaux disponibles. Toutefois, de telles opérations veulent être effectuées avec prudence et contrôlées; la prudence et le contrôle de la Société émettrice ou prêteuse ne suffisent pas.

Les émissions d'emprunts étrangers sont largement rémunérés, mais la banque émettrice est dégagée de tout risque dès que les titres sont placés dans sa clientèle. Ces émissions sont ainsi toujours avantageuses pour elle, et si elles deviennent un jour pernicieuses ce ne sera jamais que pour l'épargne française.

99 Au sujet des avances de banque à banque, on peut imaginer une maison importante du « voisinage » venant à manquer de fonds pour alimenter les industries qui dépendent d'elles. Elle vient à Paris, où l'on regorge de capitaux, s'adresse à la Société de Crédit, contracte, à un taux avantageux pour son prêteur, des emprunts successifs de quelques dizaines de millions, qui s'élèvent vite à un ou plusieurs milliards. Chacun de ces emprunts est remboursable à trois mois, six mois ou un an. La Société de crédit s'assure ainsi que les capitaux dont elle est dépositaire restent disponibles, puisqu'elle peut les faire rentrer à bref délai au cas où des difficultés d'ordre intérieur surgiraient, qui amènent ses déposants à les lui réclamer. Mais la société de crédit est entraînée à proroger chacune de ces échéances si son débiteur le lui demande et si ses créanciers ne lui réclament rien. De prorogation

QUESTIONS DU JOUR

100

en prorogation, elle en vient un jour à éprouver le désir de rentrer dans ses fonds, ne serait-ce que par prudence. Le débiteur gêné demande encore une prorogation, l'obtient, et en arrive enfin à déclarer qu'il ne peut pas rembourser... à cause de la crise. De pareilles difficultés sont résolues à l'intérieur par les tribunaux; quel tribunal arbitrera celle-ci? où se plaidera un tel procès? Quelle mesure de coercition le créancier pourra-t-il prendre? quel huissier pratiquera une telle saisie?

En fin de compte, le débiteur soumet ses ennuis à son gouvernement qui les fait suivre au Gouvernement français, lequel se trouve engagé ainsi dans des négociations difficiles, pouvant devenir dangereuses, à propos d'une opération de banque de plusieurs milliards dont il a tout ignoré et qui passe de ce fait du plan économique au plan politique.

De telles éventualités peuvent se présenter dans l'avenir et peut-être en a-t-on déjà vu l'exemple.

L'Etat — quand nous aurons un Etat — surveillera ce genre d'opérations. Le capital enrichit le pays où il travaille. Le Capital français, amassé par l'épargne française, doit être utilisé avant tout à accroître la production française et le bien-être des Français. Enrichir l'étranger ou l'empêcher de trop s'appauvrir peut être d'excellente politique, mais c'est de la politique.

L'exportation des capitaux est une affaire d'Etat.

On a vu, au cours des dernières années, un nombre assez important de banques locales et régionales suspendre leurs paiements et interrompre leur carrière. Aussitôt la Société de Crédit a pris leur place sous la forme de succursales ou de filiales, et elle exploite désormais nos provinces d'une façon bien plus intense qu'auparavant. Quel est le résultat au point de vue économique, provincial et général?...

Il y a environ quatre ans, M. Victor Bérard, sénateur du département du Jura, Président de la Commission des Affaires étrangères, décédé depuis lors, exprimait à la tribune du Sénat son émotion

LE RÉGIONALISME

101

et celle de ses collègues au sujet de la crise de confiance qui venait de secouer, de la façon la plus inattendue et la plus injustifiée, les banques de province, et il s'adressait en ces termes au ministre des Finances :

« ... Je voudrais vous dire l'angoisse que ressent la Commission des Affaires étrangères en voyant le chemin que prend l'épargne française ou plutôt qu'on lui fait prendre. Nous assistons depuis trois mois, nous, sénateurs, nous, tuteurs des communes, du commerce et de l'industrie de France, à la disparition de toutes les banques locales qui, prenant sur place l'argent, le plaçaient le plus souvent dans le commerce ou dans l'industrie voisins, et qui, en somme, assuraient la circulation monétaire dans les différents corps de ce grand système de la France...

« ... En admettant encore que les banquiers locaux aient commis toutes les fautes du monde, nous, nous ne recherchons pas les causes, nous en voyons les effets politiques. Le premier de ces effets est que, une fois disparues, ces banques locales, — qui assuraient à notre petit commerce et à notre petite industrie un crédit proportionné non pas à leur richesse, mais proportionné à leur valeur, à leur travail, à l'estime dans laquelle on les tenait sur la place, — ces banques locales disparues, l'épargne française est allée dans les grands établissements de crédit. Je n'en veux pas dire de mal, je constate simplement, comme sénateur d'un département frontière, un fait certain : les grands établissements de crédit ne peuvent pas faire au petit commerce, et à la petite industrie, le crédit dont ceux-ci ont besoin, parce qu'ils ne les connaissent pas. Ils ne connaissent que le compte en banque. Ils ne connaissent pas le boutiquier derrière son comptoir ou le commerçant derrière son bureau. Si bien que l'argent de l'épargne française, affluant aujourd'hui dans les grands établissements de crédit, où l'on donne généreusement à notre épargne quelquefois trois pour cent et plus souvent deux et demi...! (Interruptions. Plusieurs sénateurs : Dites plutôt un

GEORGES DE FONCLARE

« *demi pour cent!*... tout cet argent passe la frontière et, sans aucun contrôle de notre Gouvernement, va servir aux Gouvernements étrangers, au moment où cet argent serait peut-être, entre les mains du Gouvernement de la République, le moyen d'agir le plus certain, le plus rapide, le plus conforme aux traditions et aux nécessités d'une démocratie comme la nôtre ».

o o

D'où viennent ces chutes trop nombreuses de banques dans nos provinces? Le mal est aisé à déterminer, il réside dans l'inexpérience et l'isolement. Le banquier local est le plus souvent devenu banquier sans l'avoir voulu ni prévu, par la seule poussée de la confiance qu'il inspire, mais il n'a appris nulle part sa nouvelle profession. Les membres du Conseil d'Administration de la banque régionale sont des industriels, des commerçants et des rentiers; chacun d'eux connaît la technique de son industrie ou de son commerce, et sait gérer son portefeuille et ses immeubles, mais tous ignorent la profession de banquier et ils n'ont pas l'expérience nécessaire pour désigner à coup sûr et pour contrôler ensuite celui d'entre eux ou l'employé supérieur qui dirigera la maison. En outre, chaque banque locale ou régionale vit seule, sans contact ou à peu près avec ses pareilles. L'isolement a ses charmes, mais il est terriblement dangereux; c'est en y renonçant que les banques réagiront rapidement — et c'est le seul moyen — contre l'inexpérience. Rester maître de sa maison et de soi-même, cela n'oblige pas à rester isolé.

Des conversations fréquentes avec d'honnêtes gens exerçant la même profession apportent des lumières toujours secourables. Nous ne commettons pas tous les mêmes erreurs; en écoutant parler les autres, en parlant soi-même, en redressant, en se laissant redresser, on en arrive à conclure: voilà donc comment il faut faire et voilà comment il ne faut pas faire!

Ces rencontres périodiques où les banquiers s'entretenaient

de leur profession sans jamais avoir à violer la discrétion professionnelle atténueraient déjà bien des inexpériences, mais cet avantage en entraînerait aussitôt beaucoup d'autres.

Exemple: une banque, opérant dans une région de grosse production ou de commerce très florissant est obligée d'escompter une trop grande quantité de traites, son portefeuille-effets est trop abondant; une autre est amenée à émettre des obligations hypothécaires au profit d'industries relativement importantes et sa clientèle d'épargnants est vite saturée de valeurs locales. Non loin de là se trouve une troisième maison, placée au centre d'une région exclusivement agricole et sa caisse regorge d'argent en dépôt; volontiers elle réescompterait une partie du portefeuille-effets de sa voisine, volontiers elle prendrait part à l'émission de l'autre voisine pour proposer les titres à sa clientèle de paysans, lesquels ne demandent pas mieux, plutôt que d'envoyer leurs économies au Japon ou au Brésil, que d'en faire l'avance à l'usine dont ils voient les cheminées, où ils connaissent des ouvriers, des contremaîtres, des employés. Mais comment ces opérations pourront-elles s'effectuer si on ne se connaît pas, si on ne se voit jamais? La correspondance n'y suffit pas, le contact personnel renouvelé peut seul engendrer cette collaboration, source de bénéfices pour chacune des banques, source d'enrichissement de la région.

De telles rencontres dans une ville située au centre de la région, où chacun peut se rendre à jour fixe sans trop de dérangement ni de frais et d'où il peut rentrer chez lui le même soir, engendraient vite des rapports de confraternité et une véritable collaboration. On s'entretenait du danger des immobilisations excessives, le maximum en serait fixé en proportion du capital, des réserves, des dépôts et des risques de toute maison bien conduite; chacun prendrait l'engagement de ne jamais dépasser ce maximum et se soumettrait à des vérifications régulières ou éventuelles de son bilan, effectuées par des experts qualifiés. Un droit intérieur se créerait sur les conditions sévères de l'admission dans le

104 groupement, sur les sanctions des fautes commises, sur l'exclusion au cas de fautes graves ou renouvelées. La corporation régionale des banques se constituerait ainsi; de grands avantages résulteraient aussitôt de la fixation et du respect des règlements professionnels. Nul banquier ne pourrait plus ignorer que lorsqu'on est banquier on ne doit exercer aucune autre profession et qu'on doit toujours être en mesure de rembourser du jour au lendemain tout ce que l'on doit. Le banquier serait protégé contre lui-même, contre ses propres erreurs et aussi contre le public, contre les appels indiscrets du voisinage à l'amitié, car il lui serait désormais permis et imposé de répondre : « Nous avons un règlement, mon chiffre d'immobilisation est atteint, il m'est interdit de le dépasser, je ne puis rien faire pour vous, mille regrets ».

Le public, de son côté, saurait que son banquier est, en tant que membre de la corporation, assujéti à des lois professionnelles et au contrôle; il se sentirait dégagé de cette confiance parfois béate qu'il a trop longtemps manifestée envers la valeur morale de son banquier; il saurait que cette confiance, si justifiée soit-elle, est désormais étayée par des règlements sévères et des chiffres. Et le banquier n'en resterait pas moins maître chez lui, n'ayant aliéné que le droit de commettre des fautes.

o o

* Les mots : Fédéralisme, Autonomisme, ne peuvent pas être prononcés, les idées que ces mots expriment ne peuvent pas être émises, quand il s'agit de la France. Nous ne sommes pas des États unis comme en Amérique, nous ne sommes pas une Confédération comme la Suisse. La France est une nation, elle doit être gouvernée et administrée comme telle : une seule capitale, les fonctions d'État aux mains d'un seul. Décentralisation, régionalisme sont les seuls mots et les seules idées qui puissent assurer la réorganisation de la nation française.

Mais si ces mots sont faciles à prononcer, il est plus malaisé de

les définir en limitant les idées qu'ils représentent. Décentraliser est-ce créer des centres? Certes non! Rien d'artificiel, d'imaginaire ne doit être toléré en ces matières. Les centres existent, il faut les laisser se manifester. Il n'y a pas de cerveau capable de désigner les villes qui constituent des centres, ni de tracer les limites de la région que chacun de ces centres commande. Le provincial de passage à Paris est stupéfait de l'ignorance où sont les Parisiens concernant les provinces françaises; pour eux la France est divisée en deux parties : Paris et la « Province », la Province comprenant quelques villes importantes dont le nom leur est bien connu en même temps que le nom de la petite ville où ils vont prendre les eaux ou passer leurs vacances. Le provincial, même s'il connaît bien sa province, connaît mal les provinces qui entourent la sienne et ne connaît pas du tout les provinces lointaines. Les départements constituent des divisions administratives, point du tout des régions d'ordre économique. Exemple : la ville de Vienne en Dauphiné, qui possède son organisation propre, y compris sa Chambre de Commerce et dont les relations commerciales sont orientées non vers Grenoble, mais vers Lyon et qui n'en fait pas moins partie du département de l'Isère dont Grenoble est le chef-lieu. La province d'autrefois n'est plus, presque partout, qu'un souvenir historique dont les moyens de communication actuels et les échanges commerciaux ont annulé les limites.

Centres et régions ne peuvent être déterminés par en haut et peuvent d'ailleurs varier suivant la nature de la production agricole ou industrielle, suivant le travail impliquant la corporation.

Le régionalisme, la décentralisation doivent être suscités par en bas, au sein de chaque profession; l'expérience déterminera rapidement les limites et le centre de chaque région.

La profession désignée pour prendre l'initiative de se constituer en corporation par région est la profession de banquier, puisque c'est chez elle que se concentrent la production, le travail et l'épargne.

106 Lorsque chaque région de la France aura sa corporation de banquiers, la Fédération de ces groupements se constituera à Paris; on saura enfin, au Gouvernement et à la Banque de France, quel est le total des capitaux engagés, des dépôts recueillis, des engagements consentis dans toutes les banques sérieuses de province. L'Etat, quand nous aurons un Etat, tout en utilisant, s'il le juge à propos, les services particuliers de la Société de crédit, connaîtra et encouragera les services exceptionnellement féconds et jusqu'ici ignorés à cause de leur dispersion, rendus par la banque locale et par la banque régionale qui sont les banques vraiment et intégralement françaises.

Si la décentralisation et le régionalisme sont des mots et des idées qui exigent qu'on les interprète et qu'on les réalise avec leur signification véritable adaptée à la constitution économique et politique de la France de demain, le mot et l'idée de corporation veulent pareillement être pris pour ce qu'ils signifient et non pour autre chose.

Le rôle de la corporation n'est pas d'assembler des particuliers ou des groupes exerçant une même profession pour détruire leurs personnalités et pour créer une Société chargée d'administrer l'ensemble; ce serait là une nouvelle centralisation dangereuse et éventuellement mortelle pour le commerce, l'industrie et l'épargne, qui sont tributaires des banques.

Bien au contraire, la corporation a pour objet de garantir dans la profession la liberté du particulier ou du groupe. Mais la liberté n'est pas et ne se conçoit pas sans limites et c'est pour que la profession puisse être exercée librement dans la plénitude de ses limites et jamais au delà que les corporations doivent se constituer.

La corporation est faite en outre pour assurer l'indépendance réciproque des professions dans la limite des services qu'elles se rendent les unes aux autres; chacune d'elles doit servir, aucune ne doit dominer.

107 La corporation des banquiers serait-elle la première à se constituer en attendant et en encourageant les autres, il n'en résulterait aucun danger économique. Il n'existe pas de banque locale ou régionale qui puisse consentir à aliéner sa personnalité; chacune d'elles travaille, sert et prospère suivant la production, les besoins et la prospérité de son pays ou de sa région. La technique est la même pour toutes, mais un simple regard jeté sur la France et sur l'extrême variété de ses productions fait voir à quel point les banques rendent des services différents; chacune d'elles est, dans sa région même, sollicitée par des besoins tellement divers qu'il est sans exemple qu'aucune ait jamais pu ou seulement voulu asservir un commerce ou une industrie, l'agriculture ou l'épargne.

Des Sociétés puissantes exerçant une même industrie ont pu se réunir pour constituer une banque destinée à les servir; rien n'est plus normal. Mais le siège de cette banque est inévitablement dans la capitale, ou au centre de l'industrie commune, et, dès qu'elle veut se répandre dans quelques-unes de nos provinces avec la pensée d'y prospérer comme elle prospère au siège, elle est inévitablement amenée à s'adapter aux besoins de chacune des régions qu'elle prétend desservir et tout rentre dans l'ordre.

Il existe à Paris, en dehors des Sociétés de crédit, des banques d'affaires qui ne bénéficient pas de la variété des besoins d'une clientèle normale, limitent leurs services à une industrie ou à un commerce et en viennent à les dominer puis à les asservir. Il dépendra des industriels, des commerçants et des producteurs de s'unir en corporation dans chaque profession pour résister avec facilité à la tyrannie toujours dangereuse des banques.

Des conflits surgiront au sein de chaque corporation, d'autres entre des corporations différentes, cela est inévitable; les premiers seront résolus par la corporation elle-même; les autres par l'arbitre souverain : l'Etat. Et nous vivrons enfin dans l'ordre, la liberté et le travail.

Georges de FONCLARE.

LE RÉGIONALISME BANCAIRE

PAR

Hervé LE GRAND

C'EST n'est pas sans quelque mélancolie, teintée d'ironie, que l'on peut lire les considérations élogieuses des économistes classiques sur les banquiers locaux et régionaux et confronter la liste de ces sortes de commerçants d'argent en cet été de 1935, avec le répertoire identique des années dites de la prospérité. La crise — ou ce que l'on nomme ainsi — est particulièrement funeste à la finance régionale et départementale. La contradiction flagrante entre les avantages présentés par les banques locales que reconnaissent unanimement les théoriciens, et leur quasi-disparition dans la tourmente actuelle, impose la recherche d'une explication.

Ou les doctrinaires se sont trompés en démontrant les qualités des maisons particulières, puisque la plupart n'ont pu résister, ou leurs raisons d'exister demeurent, nonobstant les événements et il convient de se demander si elles n'ont pas été souvent plus victimes que responsables, si les coups qui les ont atteints n'ont pas été por-

QUESTIONS DU JOUR

tés parfois davantage par des intérêts rivaux, que par le fait des circonstances défavorables; en un mot, si ce système bancaire a quelque raison d'être et dans l'affirmative, comment le restaurer? Il importe donc d'examiner ses origines, son objet, son fonctionnement, les causes de ses vicissitudes actuelles et, souhaitons-le, momentanées.

110

II

Observation assez curieuse, si l'organisation des banques en général suscite ou inspire des textes nombreux, des études, des thèses, des commentaires, le régionalisme bancaire trouve peu d'historiographes et ne semble pas retenir longuement l'attention des écrivains financiers. M. Leroy-Beaulieu est laconique, M. Léon Barréty s'est livré à un parallèle curieux mais peu connu, entre les maisons locales allemandes et françaises. François Marsal dans sa belle encyclopédie de banque et de Bourse est précis mais relativement bref, et, s'il n'en parle que succinctement dans son Histoire Economique et Financière de la France, de la collection Hanotaux, M. Germain-Martin dans une étude éditée en 1922 et malheureusement insuffisamment répandue, rend aux maisons privées un hommage décisif et d'une haute compréhension.

On ne veut pas s'arrêter sur un symbole facile et cruel, cependant comment ne pas remarquer que les deux plus anciennes banques locales sont Gilbert d'Avranches et Adam de Boulogne, toutes deux fondées au xviii^e siècle! Car c'est là un fait, bien avant l'établissement de crédit qui devait apparaître en 1848 ou au début du second Empire, sous l'influence conjuguée de la révolution et du saint-simonisme, et l'on ne manquera pas d'être frappé de cette curieuse et double origine, la banque locale, elle, est née soit avec la Restauration, soit surtout avec la Monarchie de juillet, — parallèlement du reste à la haute banque privée.

En réalité, le banquier particulier des provinces est tout simple-

LE RÉGIONALISME

ment au début du xix^e siècle, l'agent organisateur de l'industrie et du commerce, dont la création des chemins de fer, l'évolution des manufactures précipitent le développement. Tant que ces industries et ces commerces locaux restent sous la forme de sociétés de personnes, à peu près la première moitié du siècle, les banquiers privés, leurs pourvoyeurs naturels de capitaux, connaissent leur plein épanouissement. Mesurant la valeur et la qualité des négociants et des fabricants, ainsi que leur situation de fortune, suivant de père en fils, le développement de ces entreprises, ils peuvent avec le minimum de risque, consentir des découverts ou escompter leur papier, à plus forte raison dans les régions agricoles, le banquier local dispense en connaissance de cause, les crédits d'embouche ou de campagne. Lui-même bénéficie de la confiance d'une clientèle qui lui est d'autant plus fidèle qu'elle connaît l'ancienneté et le sérieux de la maison, qu'elle trouve auprès de son chef, la loyauté, l'honnêteté, et le désintéressement dans les conseils.

111

Ces banquiers travaillent, il est vrai, avec leurs capitaux propres, ceux de leurs parents ou amis, les rapports d'affaires sont fondés la plupart du temps, sur l'amitié et les relations personnelles. Bref, la nature des opérations commerciales et au fond leur limite, assurent au banquier local une situation enviable et une considération méritée. On peut dire qu'il y a eu identité au moins jusqu'au second empire, entre le développement des commerçants d'argent et celui des industriels, pour le plus grand profit de la région. La rupture de cette sorte d'alliance naturelle, va se produire peu après la guerre de 1870.

III

Il n'est guère besoin d'insister sur le rôle des établissements de crédit. Au fur et à mesure que les industries nécessitent la mise en œuvre de ressources de plus en plus vastes, ceux qu'on a appelé

HERVÉ LE GRAND

112 irrévérencieusement les grands bazars de finances, par la multiplicité de leurs rayons — ou de leurs services — s'imposent comme intermédiaires indispensables entre les capitalistes et la société anonyme. En même temps que la grosse industrie prend corps et se concentre, que les grands magasins naissent, les villes absorbent progressivement la main-d'œuvre des campagnes et la banque de crédit ou de dépôt, draine par ses démarcheurs et ses guichetiers, l'épargne nationale, pour assurer les emprunts d'Etat et des collectivités, pour financer suivant la formule, les grands travaux indigènes ou étrangers, dont beaucoup certes sont rémunérateurs ou servent utilement l'expansion de la diplomatie française, mais dont beaucoup d'autres constituent le plus vaste et le plus décevant des cimetières de capitaux.

La sécurité offerte par les grands organismes bancaires, en fonction de leur importance, l'attrait que présente la diversité de leurs services, les facilités de tous genres qu'ils proposent au public, en dépit de l'inconvénient de leur impersonnalité, vont rendre la vie difficile aux banquiers locaux. La menace de la concurrence et le danger de l'isolement, provoquent une résistance qui se concrétise par l'organisation d'unions corporatives et la transformation en groupements régionaux. La banque locale essaie donc d'évoluer, elle cherche sa voie, difficilement du reste. On peut se demander après coup, si la transformation en maisons départementales ou interdépartementales à succursales, dont l'objet devient l'imitation et la copie des établissements parisiens, ne procède pas d'une erreur de tactique.

Certes il faut étendre le rayon d'action, accroître les moyens financiers, adopter dans une certaine mesure les méthodes des instituts centraux. Cependant, il semble, avec l'expérience de la guerre et de la crise, qu'il eût été préférable de tourner cette organisation vers la spécialisation, c'est-à-dire de rester fidèle autant que possible au principe originel : l'aide à l'industrie locale petite et moyenne, la mise en valeur de la région. Les banques régionales

nées de la résistance aux banques de dépôt, en perdant leur caractère particulariste, pour devenir elles aussi des maisons de placements d'émissions et d'affaires d'intérêts généraux, adoptant ainsi un type mixte ou mal défini, vont en quelque sorte concurrencer les établissements de crédit sur leur terrain propre, elles engagent peut-être inconsciemment une lutte inégale, inévitablement un jour ou l'autre elles doivent avoir le dessous.

113

IV

La guerre va porter un coup sensible aux banquiers locaux. Beaucoup sont mobilisés ainsi que leur personnel, le moratoire des dépôts et des effets de commerce paralyse les transactions; pendant ce temps, les succursales des grandes banques étendent leur emprise sur les populations provinciales qui ne leur tiennent pas rigueur des placements à fonds perdus qu'elles ont provoqués, il est vrai avec l'excuse d'avoir obéi à l'action des pouvoirs publics. Cependant, après l'armistice, grâce aux prix élevés des produits du sol et à l'enrichissement apparent qu'ils procurent aux campagnes, la banque locale et la banque régionale se réadaptent et pendant les années de l'euphorie inflationniste, elles semblent reconquérir leur place et retrouver leur ancienne prospérité.

Cependant, la déconfiture de la Société Centrale des Banques de Province va ébranler gravement leur structure, et, d'autre part et surtout, la politique de prestige à laquelle elles se livrent presque toutes, et il faut l'observer équitablement, à laquelle les pousse un public qu'impressionne et éblouit le luxe et l'extension des services des banques de dépôts, les rendent vulnérables à la crise qui va survenir.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, ce sont moins les difficultés industrielles locales qui vont être cause de leur défaillance, tout au moins dès le début du séisme économique, mais bien

leur politique d'imitation des établissements de crédit, avec l'abus d'immobilisations disproportionnées à leurs moyens et à leurs possibilités, et bien souvent à des fins rigoureusement étrangères au cadre provincial. Et l'on va assister à ce jeu de massacre des maisons régionales ou locales; les plus anciennes, les plus considérées tombent les unes après les autres, quand, et c'est le cas le plus fréquent, elles ne sont pas absorbées discrètement ou publiquement par les grands organisateurs, qui les guettent et se débarrassent à bon compte de ces concurrents plus anciens.

Il ne convient pas ici de polémiquer, ni d'ouvrir un débat de tendance, tout au moins peut-on s'empêcher de regretter vivement l'emploi de certains procédés parfois brutaux, pour étouffer de très honorables maisons, quelquefois coupables d'imprudences légères, souvent victimes d'un incident qui aurait pu facilement être localisé si les concours légitimes, naturels, avaient été accordés. Tout au contraire, la haute banque semble avoir saisi l'occasion d'étrangler — ce mot hélas n'est pas trop fort! — ceux en qui elle ne veut voir que des rivaux. L'on peut déplorer qu'il ne se soit pas trouvé un institut, suffisamment puissant et indépendant, pour pratiquer une politique de soutien envers un organisme qui était l'élément naturel d'une décentralisation, dont la gravité du problème social dans les grands centres, démontre à elle seule l'impérieuse nécessité.

Mais, là encore, on doit constater la carence de l'Etat. Les pouvoirs publics qui n'ont pas hésité à intervenir directement pour sauver de la catastrophe une banque à succursales multiples, jeune et trop allante, pour éviter les conséquences que son effondrement aurait eu pour le commerce et l'industrie, sont restés indifférents à la chute des maisons de province, dont bien souvent il eût suffi d'un aménagement d'échéance, sans intervention même de capitaux, pour les renflouer. A quoi bon les décrets, les textes législatifs et les vains discours, en faveur des régions économiques, si toutes ces manifestations épistolaires ou verbales, aboutissent à

l'appauvrissement, à l'épuisement de la région, partant, à son dépeuplement.

Allons plus loin, la concentration bancaire commence à révéler ses dangers et non seulement dans l'ordre économique. A multiplier leurs succursales, les banques de dépôt risquent fort de voir diminuer la qualité professionnelle de leur personnel, faute de recruter des cadres suffisamment instruits et expérimentés, en particulier ceux des directeurs d'agence. Un chef de bureau doit être autre chose qu'un agent irresponsable et sans initiative, indifférent aux nécessités locales et qui n'attend son impulsion que du siège central. En plus, cette multiplication de succursales, accroît lourdement les frais généraux et engendre une concurrence dommageable aux sièges et dont, en fin de compte, le public risque de faire les frais.

Cette concentration peut avoir dans l'ordre politique les conséquences les plus sérieuses. Si fréquemment les banques sont victimes des exigences d'un Etat impécunieux, s'il leur est trop souvent impossible de manifester à son égard une juste indépendance, par contre, une sorte d'interprétation résultant du désordre de nos institutions, amène les banques à constituer un état dans l'état et à lui disputer sa souveraineté. On assiste à une confusion et à une immixtion réciproque des pouvoirs. Danger plus menaçant encore, la concentration de la puissance bancaire entre quelques mains incite des gouvernements démagogiques, à tenter de réaliser aisément l'étatisation chère aux partis révolutionnaires et qui bénéficie de la complicité secrète des politiciens qu'angoissent des difficultés budgétaires insolubles pour eux.

Du double point de vue financier et social, le problème des grands établissements risque de se poser et de revêtir une acuité singulière. Ces grands établissements ont donc intérêt à faciliter l'exercice d'organismes qui les complètent sans se confondre. Les banques locales et régionales ont prospéré parce qu'elles favorisaient les hommes et les valeurs d'une contrée; elles ont pratiqué

QUESTIONS DU JOUR

le crédit personnel et développé les richesses naturelles de notre pays. Sans intervention officielle, de leur seule initiative privée, elles ont été dans le passé, les instruments de la fortune de nos régions, et de la formation de l'épargne. Le régionalisme bancaire a fait ses preuves, il importe donc de le favoriser. Qu'il retourne à sa conception première, qu'il revienne à la sélection, à la spécialisation, à la mesure, inversement, il devra être mis à l'abri de concurrences inutiles, préjudiciables au bien commun. La renaissance de nos provinces est liée à sa restauration.

Hervé LE GRAND.

116

LE RÉGIONALISME

PAR

le Docteur Henri MINOT

Naturam morborum curationes ostendunt.

C'EST par recours à cet adage qu'un médecin, lorsqu'un diagnostic lui échappe le poursuit par voie indirecte en tentant d'abord un traitement. Voudra-t-on me permettre d'en user de la sorte, mais en procédant à rebours? et, pour me tirer d'une difficulté consistant à comprendre sous une raison *une* des concepts de réforme sociale : « Décentralisation, Régionalisme, Fédéralisme, Autonomisme », connexes, sans doute, mais éventuellement divergents à leur terme, voire opposés, comme régionalisme et autonomisme, et qui répugnent, par ce côté, à un chef de classement commun, de les unifier dans leur commune cause, le mal social dont ils se donnent comme les remèdes, et qui, lui, est bien spécifié : et, partant, de les définir comme des *réactions proposées contre la centralisation politique et la concentration démographique*, tenues pour des maux de la société?

Est-ce à bon escient qu'on pose ce jugement? Ce point tout

QUESTIONS DU JOUR

d'abord, veut qu'on l'éclucide; car, sur un mal imaginaire, il est fort oiseux de se consulter.

o o

118 « Il faut à l'homme la Cité et la solitude... Dans le mouvement d'une très grande ville, on se sent à la fois plus solitaire et plus humain (1). » Cette pensée d'un grand Religieux me revient en mémoire, comme pour m'inviter, avant d'opiner à avoir présente à l'esprit la complexité de la chose sociale, et à me rappeler qu'en y servant Pierre, on risque fort d'y nuire à Paul. Quoi de plus funeste, en effet, dans le cas de l'homme ordinaire, que l'isolement de la grande ville? Et voyez ce qu'une très grande âme y peut capter d'heureux influx! Fuyons donc l'esprit univoque : où un Religieux percevait du bien, gardons-nous de damner en bloc. Evitons surtout que notre jugement cède à la pression d'idées à la mode. Ces précautions prises, et tout bien pesé, il nous faut cependant conclure, la contrepartie l'emportant, qu'un errement est à condamner qui ne donne de vie à la société qu'en sa capitale pléthorique, lieu d'inhumaine compétition, au détriment du corps entier, lieu d'une inhumaine stagnation. Car le revers de la médaille, dans l'épanouissement des très grandes cités, c'est leur part pourrie, sans nul doute, mais c'est aussi et plus peut-être la langueur qu'elles causent au « pays ».

Centralisation et concentration, nonobstant tous tempéraments qui veulent s'imposer en affaires humaines, sont donc à bon droit dites des maux. Or il est dans l'homme de guérir ses maux, fors le cas qu'ils soient incurables. La tendance à s'agglomérer est-elle fatale et sans appel?

C'est un second point à déterminer, car, sur un mal inguérissable, disputer réformes est un passe-temps vain.

(1) P. Humbert Clérissac, O. P., *Le Mystère de l'Eglise*, Ch. VI, p. 1.

LE RÉGIONALISME

A ce tournant de notre enquête, se présente l'éternel problème : l'Evolution est-elle fatale, ou advient-il qu'une initiative raisonnée rebrousse fréquemment le cours de l'histoire? Ce débat tranché par acquiescement à la seconde thèse, mais sous réserve néanmoins d'un calcul d'opportunité, quelles chances a le régionalisme d'opérer la cure du mal étudié?

o o

Délibérément, nous éviterons de discuter la fatalité du mouvement social, tant c'est actuellement et quotidiennement que cette thèse se vérifie fausse. A défaut, en effet, de mille preuves anciennes, depuis Solon jusqu'à Pétain, l'initiative mussolinienne, à elle seule, emporte la démonstration. Qui niera en effet, que les destins de l'Italie contemporaine soient issus, pour une forte part, du cerveau de son dictateur? Donc, tenons pour certain qu'au sociologique, comme au stratégique, la théorie passe dans les faits, qu'un programme de réforme opère, que des raisonnements agissent sur l'histoire, tant pour le bien que pour le mal.

Cela posé : centralisation et concentration sont-ils de ces faits de sociologie, soumis à tout le moins dans une mesure, aux moyens de raison, ou sont-ce de ces phénomènes, comme les émergences telluriques et cosmiques, constituant des « donnés » en dehors de nos prises, et auxquels c'est force de s'accommoder?

La réponse est fournie immédiate, par la connaissance de leurs causes : celles-ci n'étant nullement astrales, mais bien politiques et sociologiques, si nous voyons juste en les assignant, d'une part à la révolution rationaliste de 89, d'autre part aux grandes inventions mécaniques du XIX^e siècle; deux fruits, l'un amer, l'autre doux-amer, mais de souche commune, développés l'un comme l'autre sur l'estompement du sens chrétien, opéré, au XVI^e siècle et dès avant, par la prépotence du sécularisme.

HENRI MINOT

QUESTIONS DU JOUR

De ces deux causes coopérantes, la plus prochainement saisissable est la motricité rapide. Mais c'est l'autre qui précède dans le temps, et qui est sans doute la plus agissante. Il n'est en effet que de considérer la gare de Lourdes, pour se rendre compte que les voies ferrées, plus encore que les rivières de Pascal, sont des chemins qui mènent où on *veut* aller, et pour en conclure que, si 89 n'avait pas détruit les « sociétés intermédiaires », au premier rang desquelles étaient les républiques provinciales, notre réseau ferré n'aurait pas été établi sur le même plan unicentré.

Ainsi donc, la critique est juste du régime centralisateur, et l'intention est légitime de ceux qui veulent le réformer. Mais une intention de réforme, dès qu'elle passe à l'acte, propose un programme, et ce qui, dès lors, vient au premier plan, c'est la valeur de ce programme, intrinsèquement considéré. Nous entrons dans le vif du sujet. Des programmes proposés sous étiquette régionaliste, quelle est la valeur quant aux fins, aux moyens, aux chances de succès?

o o

Nous traitons du cas de la France, et nous posons comme un principe, dirimant de tout ce débat, que la fin à viser, c'est l'intégrité de son être, et le rayonnement de sa vie totale, celle à repousser, leur amoindrissement. Une solution extrême, comme l'autonomisme, — justifiable dans certains cas : c'est ainsi que nos frères Canadiens ont pu sauver leur patrimoine — est, chez nous à éliminer tout d'abord. (A choisir, on lui préférerait encore le jacobinisme, qui, au moins, ne scinde pas la patrie.) Mais, Dieu merci, l'autonomisme diviseur n'a pour ainsi dire nul crédit en France : les amis bretons, questionnés sur l'antagonisme de la « réunion » ont un large haussement d'épaules et un bon rire qui semble dire : ne sommes-nous pas, toi et moi, d'un même sang, celui de Verdun? Et les Alsaciens renseignés ne lui prêtent non

LE RÉGIONALISME

plus aucun avenir. C'est donc du seul régionalisme que nous avons à dissenter, comprenant comme son corollaire le fédéralisme.

o o

Ainsi circonscrit, le problème qui se pose est tel : à une France drainée par Paris, et frustrée par lui d'une digne vie locale, comment, sans nuire à l'unité française, en ayant dessein, au contraire, de relustrer le Nom français, substituer un régime dans lequel une répartition régionale judicieuse aurait pour effet immédiat un ravivement de foyers locaux, pour effet médiateur, mais majeur dans l'ordre des fins, un nouvel essor de la Mère-Patrie?

o o

Gardons-nous de minimiser la difficulté. Réadapter un membre atrophié pose un rude problème au physiologiste ; à semblable enseigne ce sera, pour le praticien de la politique — le conseiller sur le papier, lui, s'en tire à bon compte — une opération fort ardue, de remembrer notre pays. Car quelles graves lésions n'a-t-il pas subies, par atrophie et par sclérose, de cent quarante ans de jacobinisme ! Mais la vraie fin de se poser, dès qu'on en perçoit la nécessité, un programme précis de réformes n'est pas d'en viser une application immédiate et comme despotique — ce qui se fera en réalité différera tellement du projet ! — comme de préparer ses tenants à ne pas manquer l'occasion d'agir, si elle se présente, ainsi qu'il arrive, favorable inopinément. Car le succès, en pareil cas, appartient aux premiers occupants, et, pour occuper les premiers, il faut avoir un plan tout prêt. Les réussites, dans l'ordre des choses temporaires, du jacobinisme, du bolchevisme, dans la sphère des choses perdurables, de l'Apostolat catholique, sont lumineuses à cet égard.

Or, la conjecture éventuelle, par où insérer le régionalisme, si elle se cache dans l'avenir, n'est pas à exclure de nos prévisions.

HENRI MINOT

Car ce que l'on nomme le *progrès*, et qui l'est, en effet, des sciences spéciales et des techniques, ne régit pas l'agent humain, mais, tout au rebours, apparaît, à qui scrute le vrai de l'histoire, l'expression de ses intentions : (ce n'est pas la science physico-chimique qui est cause du matérialisme, mais le matérialisme des fondateurs de ladite science qui lui a imposé, comme un trait tout accidentel, de buter au matérialisme) — par conséquent, ce qu'une idée fausse a pu faire, la diffusion d'une doctrine juste agira pour le réparer; et il se peut faire, par fortune, que les chemins de l'invention (polarisés, on peut l'admettre, par l'influx subtil de demain en passe, en tout cas soumis au Seigneur de l'histoire) ménagent de ces tournants de devenir où ce qui, hier s'assurait irréalisable, se révèle aujourd'hui aisé, et quasiment nécessité. Dans le domaine qui nous occupe, de quel désespoir n'était cause, à un bouillant régionaliste, l'Indicateur des Chemins de Fer? Ces lignes, ces horaires, toute cette confluence forcenée! Quelle force humaine briserait cela? Or, voici que ça casse tout seul. L'auto, l'avion, rouvrent des possibles qu'on croyait évanouis, réveillent des amours et des attractions qu'on croyait à jamais disparues.

Il est donc parfaitement sensé d'escompter, des perfectionnements du « progrès », qu'ils pourront servir, tout aussi bien que desservir, une décentralisation économique, bancaire, administrative, et même politique du pays; vu que l'office de cause majeure, en cette affaire, est à imputer, non point à des instruments matériels, mais aux pensées, aux appétitions, aux destinations des hommes qui les font et qui les manœuvrent. Corrompez les cœurs, les moteurs ronfleront vers les boîtes de nuit, convertissez les cœurs, les mêmes moteurs, dociles à tout, bourdonneront sur les voies de Solesmes.

Mais, objectera-t-on, ce redécoupage de la France, selon quels principes d'attraction le concevez-vous? Serait-ce par rénovation pure et simple des provinces de l'Ancien Régime? Auquel cas

nous taxerions votre programme d'irréalisme, car le lien unitif des provinces, de nature avant tout ethnique, est bien relâché aujourd'hui. Qui oserait soutenir, à cette heure, qu'il existe encore des races provinciales? Bourguignons, Poitevins, Berrichons, sont des archaïsmes pour les poètes, non des entités encore viables, et qu'un politique puisse considérer.

A cela, on pourrait répondre en niant article par article : et, d'abord, que le lien provincial n'étant pas avant tout ethnique, si même il l'était aucunement; car quelle parenté, par exemple, entre Dinan et Pont-l'Abbé? ensuite, que cette parenté, non ethnique, est loin d'être éteinte autant qu'on le dit : de quoi témoignerait, à défaut d'autres preuves, dans le grand conflux de la guerre, la voix ingénue des troupiers. Qu'en tout cas, si l'affinité provinciale s'estompe, celle des « pays » reste vivace, et que Cauchois et Morvandiaux persévèrent dans l'être, et comment! Mais il nous paraît de moindre importance de réfuter ces assertions, que de montrer que l'idée même qui les inspire est inextricable à l'esprit. Qui réussira, en effet, à élucider la notion d'*ethnique*? De quelles composantes définies intégrera-t-on une *ethnicité*?

Voudra-t-on, premièrement, essayer de la race? C'est un concept qui se refuse à toute réelle définition, dans les choses humaines, s'entend. « Race » s'applique en zoologie, où il signifie un complexe anatomique-physiologique-psychologique différencié et permanent, comme, par exemple, de chien courant et de chien d'arrêt. Observe-t-on rien de semblable dans l'espèce humaine? Pas dans l'ère historique, en tout cas; si la classification en races, zoologiquement entendues, y a jamais joué, cela remonte dans la nuit des temps, et ressortit à un ordre d'idées sans aucun rapport — si ce n'est mythique et artificiel — aux réalités politiques (1).

Pendant, insistera-t-on, on sait bien ce qu'on dit en parlant

(1) On relira avec profit, sur ces questions : E. Renan, *Discours et Conférences, Qu'est-ce qu'une Nation?* Cette étude date de 1882, mais n'a pas vieilli; tout au contraire, le retour de certaines inepties « raciques » lui vaut un regain d'intérêt.

d'un Noir et d'un Jaune, d'un Peau-Rouge et d'un Visage Pâle : ne sont-ce pas là des notes raciques? — Eh! on sait de même ce que l'on dit en parlant de Sémite, de Slave, de Celte, et ce sont des notes linguistiques! Cependant si je dis d'un quidam rencontré : il a un type slave, et que j'ignore quelle langue il parle (cas qui se présente fréquemment), je vise de l'anthropologique, et je le désigne par du linguistique! On ne peut pourtant soutenir que l'idiome engendre les traits; car on alléguerait, aussitôt, la ténacité de ceux d'Israël. La vérité est que l'histoire d'éléments anthropologiques, linguistiques, sociologiques, économiques, dynastiques, de contingences de voisinage, de commerce ou de pèlerinage, a pétri des variétés d'hommes qu'il est loisible d'appeler races, mais à condition de s'entendre : ce mot désignant quelque chose d'obvie, qu'il serait absurde de nier; mais aussi si indébrouillable que s'en expliquer met au rouet. A voir les choses sous cet aspect, c'est chercher un triomphe facile que d'arguer par Blancs et Noirs; ils le sont, c'est incontestable; mais qui de nous n'a pas connu, ou n'est pas appelé à connaître, des Martiniquais ou des Africains qui sont des Français, encore qu'à peau noire? Et qui oserait prophétiser que le jour ne luira jamais, où un fils Pygmée de notre Congo sera membre de l'Académie?

L'importance de l'« ethnicité », au point de vue qui nous occupe, n'est donc, ni à nier, ni à majorer. Ni à nier : on ne se donne pas le peuple français en multipliant par 40 millions un certain schéma univoque. Normand, Provençal, Champenois, ne sont pas de vains sons de voix. Beauceron, Marchois, moins encore, peut-être (il n'est pas jusqu'aux aires gauloises, Eduens, Remois, Belgique, Celtique, dont il ne persiste de visibles traits). — Ni à majorer : ces réalités d'ordre ethnique ne sont pas des blocs qu'on ne puisse manier. L'histoire, nous l'avons vu, a présidé dans une mesure à leur genèse originale. Or l'histoire, c'est la politique du passé, et, ce qu'a fait la politique, elle a pouvoir de le refaire. L'éventuelle politique réaliste qui voudra refaire la France en

régions, trouvera donc, dans les linéaments subsistants des anciens régimes intriqués aux données de nature, une matière préalable, une potentialité propre à la guider, non pas des traits incoercibles dont elle ne puisse faire de nouvelles figures.

Car, bien sûr, ce n'est point pour le vain plaisir de pasticher le temps passé qu'on professe le régionalisme, mais pour répondre à un besoin, un besoin de la France d'aujourd'hui. Il est donc probable que, dans la répartition régionale à instituer, et dont l'objet prochain sera la création de « sociétés subordonnées » possédant en elles-mêmes une capacité — relative — de vie, l'affinité ethnique, dans les parts composantes, sera moins à considérer que la « complémentarité » des apports mutuels. Le souci d'un bon équilibre, économique pour commencer, sera donc à antéposer aux postulations d'un « génie ethnique », dénotation bien idéale pour en communier un groupe de Français.

Il se pourra fort bien faire, du reste, qu'en visant à construire une région cohérente, on retrace une aire provinciale, ou celle d'une vieille nation gauloise. L'« Evolution » est coutumière de ces nouveautés qui sont des retours. Mais un programme réformateur peut bien les produire accidentellement, il n'a pas, par vain archaïsme, à les vouloir expressément. L'aventure vécue est irréversible, et ce n'est qu'en un certain sens que rien n'est neuf sous le soleil.

A ce point de vue, des mouvements comme le félibrige, le bardisme, seraient moins à considérer comme des créations typifiant le régionalisme, que comme des essais l'appelant. Non qu'il faille tenir en mépris l'esthétique, mais à cause que son vrai office est illustratif, non institutif. Que l'architecte politique ait égard d'abord au solide, *Primum vivere*. Et si l'exigence de la vie présente fait de Corinthe la préfecture et d'Athènes la sous-préfecture, qu'Athènes se garde de boudier, mais qu'elle s'ingénie, bien plutôt, à faire bénéficier Corinthe du trésor sans prix de ses gran-

des reliques. Grâce à quoi, si Dieu vient en aide, Corinthe florira pour la gloire d'Athènes.

126

Ne nous y trompons pas, du reste, le terre-à-terre n'est qu'apparent, de s'assigner pour prime objet le bien-vivre de la « commune », et de ne penser qu'en second à son décor par les beaux-arts. Intervertir ce dictamen, qui est celui du Christianisme, ce n'est pas s'inspirer de nos traditions nationales, c'est imiter Louis de Bavière, non le Roi de Versailles, qui, avant d'entendre Le Nôtre, consultait Bossuet et Colbert. L'ordre catholique, en effet, par Saint Thomas son interprète, requiert avant tout du Gouvernement, institué pour le bien commun, qu'il procure à la multitude ce niveau suffisant de vie, au-dessous duquel la vertu n'est plus praticable humainement. La confection de nos régions devrait donc d'abord s'ordonner à cette fin. Et on est en droit d'espérer — je m'en tiens, conscient des immenses lacunes de ma compétence, à ce terme prudent — que (concourant au même but) la Corporation réorganisée, qui, dans cet ordre, me paraît avoir tout de même l'importance primordiale; une diminution du prix de la vie, et, conséquemment, plus de paix sociale en pourrait être l'heureux fruit. Par quel mécanisme? De plus qualifiés le diraient. Il me semble, pourtant, à en juger par une expérience bien vulgaire, que quelque chose serait gagné, si les ménagères de Concarneau ou de Boulogne se pouvaient fournir en poisson autre part qu'aux Halles de Paris.

Disons-le hardiment, néanmoins, le mal que vise à panser le régionalisme irradie au delà de l'économique; moins criant, peut-être, mais plus profond et plus subtil, le manque accusé n'est autre — sauf erreur, ici, de mon diagnostic — que celui de cette chose nécessaire à l'homme presque au même degré que sa mère : la Patrie.

Mais, direz-vous, la France est là, la plus aimable des patries! Avec sa glorieuse capitale!... Oui, Dieu merci, la France est là, inentamée jusqu'à présent, et sa vie centrale nous fait encore

vivre. Tous? Oui, tous. Tout de même; à ceux de Mantes ou de Versailles, rien ne manque pour les festoyer; en est-il ainsi pour ceux de Toulouse, de Nîmes, de Quimper?

La carence des petites patries! N'est-ce pas sur ce facteur « exquis » d'une actuelle défection de la race que M. Ludovic Naudeau, au terme de sa remarquable enquête, si réalistement menée et si judicieuse, sur la moindre natalité française (1), finissait par poser le doigt? Qui, ayant lu ces pages, a pu oublier ce qu'elles nous enseignent, au sujet notamment de tels régionales d'une vallée prodigue en richesses? Ces gens sont à l'aise, indépendants, leur vaillance est inentamée en ce qui concerne le gain immédiat, ils sont les mieux servis de France du côté des amours vénustes : ils ont perdu cœur pour transmettre ces insignes bonheurs qui leur sont échus! D'où peut provenir, se demande l'enquêteur anxieux, en ce point crucial du jugement sur la vie que sanctionne la vie procréée, cet aveu de découragement? Et il conclut par se demander, après élimination d'autres causes suggérées, s'il ne manquerait pas à ces hommes la patrie de leur cœur : foyer tutélaire, à la fois, et centre affectif, assez au-dessus des individus pour les ôter de l'égoïsme, assez consanguin, nonobstant, pour n'aliéner point leur propre être, et leur insuffler, au contraire, l'amour mainteneur de cet être?

127

J'incline fort, pour ma part, à partager ce sentiment, et à poser, en conséquence, que la fin du régionalisme, c'est, sous l'égide d'une forte France, la revivification de foyers d'amour.

o o

La disparité est la loi de ce monde, et, de même qu'à l'intérieur d'une même famille, les aptitudes, les vocations sont inégales, il

(1) Cette enquête a paru, d'abord dans *l'Illustration*, puis ensuite en volume. N'ayant pas les références sous la main, et citant de mémoire, je m'excuse si mon interprétation, contrairement à ce que je crois, sollicite le sens de M. Naudeau.

se trouvera qu'à intégrer le corps français ne contribuera pas pareillement chacune des régions. Ici, telle confection industrielle, là, telle production agricole; mais il faut à chacune un blason, je veux dire une « raison sociale », un motif d'honneur collectif. Il convient donc d'envisager, pour celles moins pourvues en biens de la terre, quelque honoraire compensation. Elle pourra renverser les rôles. J'ai dans l'esprit, en ce moment, un pays longtemps décrié, une très vieille cité en dehors des grandes voies, auxquelles, en raison même de leur quasi-séquestration dans une nature peu lucrative, mais vivifiante et magnanime, et de leur noblesse historique, conviendrait à merveille l'élection de leur site pour y fonder quelque grand centre intellectuel et spirituel, une « Université d'Occident », par exemple, qui trouverait, dans un grand foyer religieux voisin et une abbaye glorieuse à portée, ses adjuvants prédestinés.

De l'émulation de régions trouvant, chacune, dans une certaine excellence propre, et un moyen de subsister, et une raison de s'estimer, il n'est point téméraire d'escompter un splendide renouveau français. De quel droit, en effet, déclarerions-nous terminée la série de nos renaissances? Le génie dont le ressort s'est attesté séculièrement en faisant succéder, à l'assimilation gallo-romaine l'invention romane, aux grandeurs de l'âge de Cluny les grandeurs de l'âge de Saint-Louis, Saint-Malo après Saint-Michel, et après Chenonceaux, Versailles, n'a pas épuisé sa veine créatrice, mais il git, pour l'heure, inhibé. Qu'en place d'un régime qui l'aliène il en trouve un qui le libère, sur la carrière enfin rouverte, il s'élançera incontinent.

o o

Nul programme ne s'exécute seul : quel sera l'agent du régionalisme? Ce ne sera pas, en tout cas, la République parlementaire, beaucoup trop débile de constitution pour ne point suspecter par principe toute indépendance régionale, et qui trouve dans l'hoirie

jacobine l'aversion des êtres du crû. Il y faudra donc une révolution. Je la veux pacifique, soucieuse des maturations par le temps, procédant tout d'abord par conquête spirituelle, mais qui nous ramène une Autorité. Puisse-t-elle ressembler, comme un Fils à ses Pères, à Celle qui, durant huit cents ans, a présidé à la prospérité et à la grandeur de la France! — Je devrais peut-être inverser les termes, car la France est une Personne Noble, et c'est en ne dérogeant pas de sa grandeur prédestinée, que, par surcroît, et comme d'en haut, elle assure sa prospérité.

D' Henri MINOT.

LE RÉGIONALISME AGRICOLE

PAR

Ambroise RENDU

LA force d'une idée est fonction de sa clarté et de sa simplicité. Il est de toute évidence que l'idée régionaliste débattue depuis quelque cinquante ans au Parlement, dans la presse, dans des revues et des livres sérieux, n'a pas gagné en force ni remporté de victoire décisive sur ses adversaires.

Elle manque de clarté aux yeux d'un grand nombre qui emploient volontiers l'un pour l'autre des mots qui sont loin d'être synonymes : Décentralisation, Régionalisme, Fédéralisme, Autonomisme.

Par ailleurs, les sources auxquelles s'alimente l'idée régionaliste, sont nombreuses et variées, quelquefois opposées dans leurs origines ou dans leurs directions et cette diversité nuit à la simplicité et par conséquent à la force de l'idée régionaliste.

A première vue, les agriculteurs partisans de l'idée régionaliste, devraient invoquer des arguments toujours les mêmes en faveur

d'une réforme commandée pour eux par des exigences géologiques, climatiques, géographiques, d'une stabilité incontestée.

Or, cette stabilité ne saurait faire contrepoids aux variations de plus en plus fréquentes d'une situation économique constamment modifiée par l'intervention de facteurs étrangers aux lois fixées par la nature. L'idée régionaliste n'apparaît donc à aucune profession avec ces caractères de clarté et de simplicité qui postulent une victoire prochaine.

o o

Essayons tout d'abord de définir avec une précision suffisante ces mots qui désignent des idées ou des aspirations ayant entre elles, peut-être, des liens de parenté, mais qu'il est interdit de confondre : Décentralisation, Régionalisme, Fédéralisme, Autonomisme, si l'on veut arriver à des conclusions pratiques, capables d'éclorre à la vie.

Pour nous, la Décentralisation implique le transfert des pouvoirs et fonctions accessoires de l'Etat et de la Direction des forces économiques dans des centres désignés par leur situation géographique, leur importance historique, leur activité présente ou leurs possibilités d'avenir.

Le Régionalisme demande que les puissances de vie spirituelles, intellectuelles, ethniques, soient restituées ou fortifiées au cœur des régions vivantes, avec création ou renforcement des organismes économiques et agricoles, commandés par les forces naturelles de cette région.

L'idée régionale est plus large, plus riche en possibilités de créations et d'initiatives, que l'idée de décentralisation.

Le Fédéralisme évoque nécessairement l'exemple des Etats-Unis. Chaque Etat jouit d'une certaine indépendance administrative, judiciaire et législative et possède une police propre.

Les Etats se fédérant pour créer un Etat puissant, présidé et dirigé par des organismes politiques, indépendants des Etats particu-

liers, hormis à l'origine, le choix par l'élection. L'Etat décide de la paix ou de la guerre, possède armées de terre et de mer et tous les attributs de la souveraineté, et le Président dispose de pouvoirs et d'initiatives étendus en matière économique et sociale.

Décentralisation, Régionalisme, Fédéralisme, impliquent une collaboration volontaire, une discipline acceptée librement, une soumission loyale de la part des membres groupés en provinces, pays, Etats ou toutes autres cellules de base.

L'Autonomisme affaiblit ou supprime ces liens de collaboration et cette volonté d'union enfermée dans les conceptions précédentes. L'autonomisme revendique une indépendance quasi complète d'une race, de ses puissances spirituelles et de ses forces économiques. Il ne concède au pouvoir central qu'un minimum de droits et d'attributions réclamés impérieusement par l'intérêt général.

Il ne nous apparaît pas qu'il y ait entre les divers régimes politiques et ces formes de structure de la société, un lien de cause à effet. L'histoire, comme le présent, offrent nombre d'exemples de monarchies, d'empires, de républiques favorisant indistinctement ou subissant les diverses formes de structure de la société qui dépendent beaucoup plus des énergies et des puissances individuelles que de la volonté des gouvernants.

o o

J'étudierai plus spécialement du point de vue agricole les transformations de la structure économique de la France depuis 1790 et les chances d'une réaction régionaliste contre la centralisation imposée par les assemblées de la période révolutionnaire et par Napoléon.

Dans ce domaine, la terre commande aux hommes. Le sol et le climat ont des exigences définitives. Quand les moyens de communication étaient rares et limités, la fixité de la race apportait à ces exigences un surcroît de forces considérable. Les âmes et leurs puis-

sances de volonté, d'action et de durée, acceptaient sans lutte les ordres de la nature et les nécessités économiques imposées au troc et à la consommation de denrées.

Nos provinces, dans la grande majorité des cas, étaient bien le reflet de ces exigences de l'agriculture et les villes françaises ont grandi dans la mesure de leur importance comme marchés agricoles. La création de départements a très peu modifié jusqu'à l'apparition des chemins de fer, la physionomie agricole de la France. Le chef-lieu de canton ou le chef-lieu de département, restaient pour nos paysans les lieux de foires ou de marchés plus importants, comme ils l'étaient avant 1790.

Le chemin de fer a rapidement modifié la physionomie de la France agricole. La question des débouchés étroitement liée à celle des transports, est devenue pour l'agriculteur, la question essentielle et toutes les villes situées sur une ligne de communication principale ont pris une importance agricole tous les jours grandissante. Le marché de Paris, centre d'aboutissement de toutes les lignes de chemins de fer, a pris un développement beaucoup plus considérable que ne l'exige le chiffre de sa population, et, aujourd'hui, dans un rayon de plus de deux cents kilomètres toutes les villes viennent y chercher tout ou partie de leur approvisionnement. Chartres va chercher aux Halles de Paris les légumes de Bretagne et Amiens ne trouve qu'à Paris les beaux poissons expédiés de Boulogne ou de Dieppe.

L'agriculteur tourne ses regards vers les nouveaux débouchés ouverts par le chemin de fer et modifie progressivement l'orientation économique de sa culture. L'emploi des engrais chimiques favorise cette évolution en élargissant largement les possibilités d'adaptation du sol à de nouvelles cultures.

En même temps le facteur ethnographique si puissant jadis pour conserver à nos provinces leur âme et leurs caractères distinctifs diminue de valeur. Les relations se multiplient entre les diverses provinces. Les mariages sont nombreux. Avec eux, mœurs et cou-

tumes perdent progressivement leurs caractères particuliers, les races se mêlent, les traditions locales cèdent le pas aux traditions nationales.

Sous l'influence de ces forces nouvelles, les regroupements régionaux s'esquissent, accordant la prééminence aux facteurs économiques pendant que la centralisation des pouvoirs politiques, administratifs, judiciaires, militaires, poursuit son œuvre d'uniforme nivellement.

L'intervention de l'automobile modifie quelque peu la situation économique créée par le chemin de fer. Telle ville mal desservie par la voie ferrée, retrouve avec le camion sa primauté économique et reprend sa place dans les échanges nationaux. Le paysan multiplie ses déplacements, la jeunesse prend de plus en plus ses plaisirs dans les villes voisines, le goût des voyages s'étend à toutes les classes sociales, à mesure que l'automobile pénètre dans les localités les plus reculées.

Il est impossible de nier l'influence de ce nouveau mode de transport sur les mœurs et l'esprit de nos populations rurales. Les divergences, si profondes encore vers 1850, entre les provinces françaises, s'effacent avec une rapidité accrue et c'est faire un rêve irréalisable que de croire à une résurrection de la vie provinciale telle que nos pères l'ont connue. L'aviation demain va faire disparaître les dernières traces du particularisme provincial, en transformant les exigences du commerce international. Pour compter dans le monde et agir sur les marchés extérieurs, les producteurs français devront faire bloc, associer toutes leurs forces, et, les échanges de denrées, quand une monnaie internationale sera rétablie, auront une telle ampleur que les producteurs français, corporativement organisés, ne pourront plus exploiter et défendre que la marque « France ».

Les partisans du régionalisme agricole ont vu ces dernières années une de leurs illusions disparaître. Avec plusieurs de mes collègues j'avais obtenu à l'occasion du vote de la loi sur les

136
Chambres d'Agriculture la possibilité de créer des Chambres Régionales. Dans ma pensée, ces Chambres, dotées de ressources importantes, auraient eu la mission d'associer les départements de leur ressort, à des œuvres et créations d'intérêt régional ou national. En matière sociale : équipement sanitaire de la France agricole, allocations familiales dans le cadre régional, politique de transformation du logement rural; en matière économique : création de centres d'exportation, fondation de comptoirs à l'étranger, standardisation régionale des produits du sol; en matière technique, reboisement, canaux d'irrigation, etc...

Nos espérances ont été déçues. Les Chambres régionales d'agriculture ont été misérablement dotées par les départements jaloux de leur pouvoir local. Rien de grand n'a été entrepris et l'occasion a été perdue de créer un regroupement régional des forces économiques agricoles.

Loin de moi la pensée de renoncer à toute espérance. L'étude approfondie des courants créés ou en formation, sous l'influence des transports automobiles, me fait croire qu'un certain nombre de villes françaises vont prendre une importance économique très accrue, qu'à la faveur de ces courants un certain nombre des problèmes de la vie chère pourront être résolus, et que les exportations seront facilitées par une concentration rationnelle des denrées produites par l'agriculture française. Cette concentration permettra le contrôle et la standardisation, le groupage pour les expéditions et la vente. Que ce regroupement économique ait une influence sérieuse sur les mœurs et les mentalités, je ne l'espère point. La France est désormais trop petite pour que l'éclosion d'une vie régionale soit possible. Le régionalisme économique pourra s'accroître, je crains que la vie provinciale n'appartienne désormais à l'histoire.

Ambroise RENDU.

PROVINCE ET REGION

PAR

le Vicomte de ROMANET

C E mot de *centralisation* est nouveau et ne figure pas dans l'édition de 1772 du dictionnaire de l'Académie, il peut être appliqué aux sciences, aux arts, à la politique; cela rend nécessaire d'y ajouter un adjectif pour indiquer dans quel sens on le prend.

La *centralisation politique* ou *gouvernementale* a lieu quand tous les pouvoirs nécessaires pour le gouvernement d'un Etat sont exercés par un homme ou par une assemblée; elle est la condition nécessaire de l'unité de la patrie : sans elle point de paix à l'intérieur, point de sécurité vis-à-vis de l'extérieur. L'absence d'unité politique en Gaule, où aucun lien permanent ne coordonnait les forces des diverses Cités ou Etats, permit à César de les vaincre l'un après l'autre, et le soin qu'eurent, au contraire, nos rois de reprendre peu à peu tous les pouvoirs politiques, disséminés entre de multiples mains par la féodalité, fit de la France, jusqu'en 1789,

la plus puissante nation de l'Europe. Tous les habitants du pays ont intérêt à ce que les représentants de l'Etat soient obéis et respectés tant qu'ils ne gèrent que les affaires rentrant réellement dans les attributions de l'Etat : c'est-à-dire les affaires d'intérêt national et celles que les familles, les associations et les pouvoirs locaux ne peuvent gérer convenablement.

138 Cette centralisation politique n'est pas incompatible avec le respect des autorités sociales et locales qui constitue la décentralisation administrative : c'était le cas de la France jusqu'en 1789, d'une façon complète dans les *Pays d'Etats*, d'une façon atténuée dans les *Pays d'Election*.

CENTRALISATION ADMINISTRATIVE

La *centralisation administrative* est l'absorption par l'Etat de toutes les fonctions relatives à l'administration générale et locale; cependant on entend ordinairement plutôt par là non l'administration *Générale* : recrutement de l'armée, perception des impôts généraux qui sont du ressort légitime de l'Etat, etc..., mais l'administration *locale* (patrimoine, commune et province).

La *centralisation sociale* ou *socialisme d'Etat* accompagne généralement la précédente; c'est la méconnaissance par les agents de l'Etat des droits des organismes sociaux (famille, Eglise, associations professionnelles ou autres) enfin de l'individu lui-même, et la suppression des libertés qui leur appartiennent légitimement. Ce régime odieux et déprimant, subi par nous depuis 1790 et s'aggravant de jour en jour, se nomme aussi *autocratie*, *césarisme* ou *Etatisme*. La manie, on pourrait dire la furie de l'Etatisme, va jusqu'à charger les fonctionnaires d'entreprises commerciales, élevées à la concurrence par un monopole injustifié, et à persévérer dans ces exploitations, alors même qu'elles se soldent par des pertes, que les contribuables sont obligés de payer sous forme d'impôts.

Cet abus produit fatalement un cercle vicieux dont le régime ne pourrait sortir qu'en reniant les principes suivis par lui jusqu'ici : toute création de fonction d'Etat nouvelle *accroît les dépenses*, en même temps tout jeune homme qui est agréé pour cette fonction cesse d'être *producteur* pour devenir *budgetivore*, ce qui *diminue les recettes*. Ce jeu ne peut aboutir qu'à la ruine totale du pays : le parlement ne faisant pas autre chose que créer de nouveaux fonctionnaires pour flatter ou payer l'électeur, l'industrie en France est plus qu'à moitié détruite et les agriculteurs travaillent à perte.

139 La *centralisation bureaucratique*. Frédéric Le Play s'exprime ainsi dans la *Réforme Sociale* (III^e, 330). « Le désordre social dont il s'agit est l'organisation administrative qui dans la capitale ou dans les provinces, concentre, en apparence, l'autorité chez les hauts fonctionnaires responsables devant le Souverain, mais qui le dissémine en fait, chez des agents groupés en bureaux. La personnalité de ces agents n'est jamais attachée aux actes qu'ils dirigent; en sorte qu'ils joignent la réalité du pouvoir à l'absence de responsabilités ».

En y regardant de près, on s'aperçoit qu'il y a là une aggravation singulière de la *centralisation administrative*; et l'apparition d'un troisième pouvoir qui est en réalité le plus fort : en effet le Ministre, ou plutôt le chef de bureau du Ministère, fait signer au Ministre un ordre donné au Préfet d'un département, relatif à une *affaire communale*, mais ce n'est pas le Préfet qui étudiera le dossier et prendra la décision, c'est l'employé d'un bureau de la préfecture, employé qui, légalement, n'a aucune autorité mais qui en *réalité décide souverainement*. Le *maître absolu* n'est donc en réalité ni le Ministre représentant l'Etat, ni la *commune* que l'affaire intéresse, mais un fonctionnaire irresponsable qui signe *illisible*. « Par des arrêtés, circulaires, ou règlements, malgré le contrôle des autorités compétentes, les bureaux envahissent le do-

QUESTIONS DU JOUR

maine des lois et coutumes ou en modifient l'esprit par un travail en quelque sorte souterrain » dit Le Play.

140 *La centralisation démographique*, résultat en partie de la centralisation administrative, est l'abandon des campagnes par une population qui va s'entasser dans les grandes villes où l'attirent la plus-value des salaires et l'amour des plaisirs : les monstrueux ministères et leurs annexes, se multipliant sans fin et sans autre utilité que de caser des protégés, enlèvent à l'agriculture et aux professions utiles une foule de familles placées dès lors dans une très mauvaise position pour avoir et élever des enfants.

La déconcentration. A certaines époques, soit de bonne foi, soit en connaissance de cause, on a prétendu décentraliser et on a fait de la *déconcentration*; ce qui peut être excellent au point de vue de l'administration, mais consiste en ce que le Ministre délègue à un de ses agents : commissaire, intendant, préfet, etc... la mission de trancher, en son nom, sur place, des affaires réglées jusque là dans un bureau à Paris.

1940 Non seulement le résultat n'est pas de rendre aux organes locaux la gestion de leurs intérêts particuliers, c'est-à-dire de *décentraliser*, mais au contraire d'organiser la centralisation et de la rendre plus effective et plus précise, dans toutes les parties du pays : c'est proprement affaire entre l'Etat et ses agents, meilleure organisation des services de l'Etat.

RÉGIONALISME

Ceux qui ont la charge de gouverner un pays doivent avoir, sur toutes ses parties, un pouvoir politique suffisant pour y faire régner la paix et l'ordre et en assurer la sécurité vis-à-vis de l'étranger; c'est le rôle de l'Etat.

Mais les groupements sociaux (famille, Eglise, associations) et les organismes locaux qui leur servent de cadres (domaine familial,

LE RÉGIONALISME

communes, pays, provinces) n'en ont pas moins des droits très variés et absolument certains, et aussi respectables que ceux de l'Etat. L'empiètement de ces droits dont plusieurs sont sacrés, par les agents de l'Etat, constitue une tyrannie très fâcheuse et les peuples assez lâches pour supporter cet asservissement perdent peu à peu toute valeur morale pour devenir un troupeau bêlant de contribuables, écorché, plutôt que tondu, par une bande de malins, qui le flattent pour acquérir pouvoir et fortune. 141

Le rétablissement de toutes les *autonomies locales* est bien le but véritable de ce qu'on peut appeler le *vrai régionalisme*, et les *vrais régionalistes* sont tous partisans du respect par l'Etat des droits de tous les organismes locaux, dont les échelons sont : à la base, les *patrimoines ou domaines familiaux*, dont le groupement forme les communes, qui, groupées ou non en *pays*, forment les *provinces*; ces dernières, par leur réunion, constituant la France. Ces divers organismes se sont tous formés *spontanément* au moyen de *groupements* et non par un *découpage* ou une *division* effectués par une autorité politique quelconque; comme tout être vivant, ils sont formés de *membres*, d'*organes*, intimement juxtaposés et ayant des fonctions variées donc essentiellement *inégaux*, et non de morceaux obtenus par une *division* arbitraire. Les régions administratives créées par les divers gouvernements pour répartir le travail entre leurs agents n'ont aucun rapport avec ces organismes vivants, dont les plus jeunes ont des siècles d'existence.

Il y a au moins trois espèces de *régions* absolument distinctes et qu'il ne faut pas confondre : 1° les *régions physiques*, (géographiques ou naturelles) du domaine de l'histoire naturelle caractérisées par la configuration extérieure du sol et la nature des terrains : monts du Jura, plaines de Beauce et de Limagne, causses du Midi, etc... : elles sont étudiées par des *naturalistes*; 2° les *régions civiles spontanées*, cadres naturels de groupements sociaux, auxquels les vrais décentralisateurs veulent rendre leur autono- Bz

mie; 3° les régions gouvernementales ou administratives, servant de cadres aux agents de l'Etat.

RÉGIONS CIVILES SPONTANÉES

142

D'après la logique et les lois fondamentales historiques et naturelles de notre patrie, le régionalisme est la partie de décentralisation administrative qui consiste à restituer à la France ses libertés locales, l'autre partie étant le rétablissement des libertés sociales. La société est formée de l'ensemble des groupes sociaux qui forment un tout harmonieux, quand elle est organisée normalement, chacun d'eux ayant des droits et des devoirs que la mission du souverain est de respecter, tout en maintenant la paix entre eux.

La cellule constitutive de la société n'est pas l'individu, mais la famille.

Un groupe de familles habitant des foyers voisins forme au second échelon, une société un peu plus étendue qui porte le nom de paroisse au point de vue religieux, et que relie l'obéissance commune au même prêtre qui leur consacre sa vie, l'assistance aux mêmes cérémonies, l'entretien de son église, de son cimetière; au point de vue civil ce groupe est une commune qui a déjà de graves intérêts propres.

L'ensemble des paroisses occupant le territoire d'un peuple gaulois (dont les limites nous ont été conservées par celles des anciens diocèses, qui s'y étaient établis aux premiers siècles de notre ère) forme une région, antérieure de bien des siècles à la France elle-même, et qui est cependant toujours aussi jeune, aussi vivante, parce qu'elle répond à une race formée peut-être bien des siècles avant l'entrée de César dans les Gaules, et dont le type physique et moral est presque toujours bien distinct. Ces régions ethnographiques, auxquelles les Romains avaient laissé leurs lois propres et leur administration (*lex et magistratus*) ont reçu d'eux le nom de

143
cités (*civitates*); elles ont pris au v^e siècle le nom de *pagi*, *maiores* et *minores* (pays), au x^e siècle quand la féodalité s'établit, ces mêmes pays gouvernés par des comtes, commensaux du roi, prirent le nom de *comtés*, ou de *duchés*, quand ils étaient groupés plusieurs sous la main d'un duc. Ce n'est qu'à la fin du xv^e siècle que le mot de *province*, employé jusque-là pour désigner des régions administratives romaines, comprenant plusieurs *cités* et formant un *archidiocèse* ou territoire d'un archevêque, au point de vue ecclésiastique, commença à désigner les circonscriptions correspondant soit au territoire des peuples gaulois dont les diocèses nous ont gardé les limites, soit à des groupements de peuples opérés par les grandes invasions : Bretagne, Bourgogne, Gascogne, Normandie, soit à des démembrements de cités en *pagi* consolidés par la féodalité : Perche, Blésois, Vendômois, Aunis, Gâtinais, etc... Les juristes anciens, comme Coquille, Chopin, regardaient la possession d'une coutume propre comme étant la caractéristique de la Province, mais cela ne suffisait pas toujours, et de même que les Romains avaient laissé aux peuples gaulois leurs lois et leurs magistrats, nos provinces avaient aussi presque toujours, d'une part leurs baillis et leurs sénéchaux, et, d'autre part, leurs *Etats Provinciaux*. Enfin, pour mériter le nom de province, une région devait avoir une étendue et une population suffisantes et contenir plusieurs villes. Mais tout cela étant spontané et non administratif, n'avait pas la précision rigoureuse et symétrique chère aux Jacobins : c'étaient des vérités traditionnelles que tout le monde savait, mais dont les agents du roi ne s'occupaient que comme d'autorités voisines et en quelque sorte, rivales des leurs, aussi, ne trouve-t-on d'autre liste officielle de nos provinces que celle contenue dans les Lettres Patentes du 4 mars 1790, créant 83 départements et indiquant combien de départements seront formés par chaque province.

Si l'on prétend que nos provinces n'existaient pas, parce que ce n'étaient pas des divisions administratives de l'ancien régime et

144
X

que leurs limites sont quelquefois sujettes à discussion, nous ferons remarquer qu'à ce compte il n'y a pas non plus de villes en France, nous les définissons de nous donner une liste officielle de nos villes, ce terme n'ayant rien de précis au sujet du nombre des habitants. Ce qui prouve que nos provinces étaient non des *régions administratives*, c'est-à-dire le cadre artificiel des fonctionnaires de l'Etat, mais des réalités concrètes, des groupes d'hommes vivants formant des unités et des personnes morales, c'est que le roi, en 1789, sachant très bien que ces groupes vivants, les *provinces*, pouvaient seuls être représentés aux Etats Généraux, convoqua non les *régions des administrations royales*, (généralités, gouvernements, etc...) mais chacune des *provinces*.

144
X

Il ne faut oublier qu'à l'époque où écrivait Fustel de Coulanges, on ne risquait pas, comme à l'époque de la Révolution, de passer pour suspect en prononçant le nom des provinces, mais il était bien oublié et en quelque sorte démodé. Cependant, quand la Savoie fut réunie à la France, sous Napoléon III, on ne remit pas en vigueur les noms des départements du *Mont-Blanc* et du *Léman*, mais on l'appela *Savoie* et *Haute-Savoie*; aujourd'hui les chemins de fer de l'Etat affichent les lignes de *Bretagne* et celles de *Normandie*. Il y a environ cent ans, M. de Caumont avait bien fondé la société des antiquaires de Normandie, mais elle semblait ne parler de cette province que comme d'une chose morte, et c'était une des seules et très rares sociétés locales existant alors; aujourd'hui chaque province a au moins une et souvent plusieurs sociétés, s'occupant de son histoire, de ses monuments, de ses produits, de ses intérêts divers, réunissant ses habitants non seulement sur son sol mais jusqu'à Paris.

On comprend que les Etatistes, pour lesquels le pouvoir central doit garder jalousement l'exercice de l'autorité, la conservent avec soin et ne la délèguent qu'avec crainte; il est plus étonnant de voir des gens, partisans d'autonomies sociales et locales, repousser l'idée pourtant bien simple de rendre leur administration locale à

nos provinces, groupes ethnographiques spontanés, constitués presque tous il y a deux mille ans, et dont l'aptitude à s'administrer n'a pas à être prouvée, puisqu'elles le faisaient avec grand succès en 1789, et préférer faire *créer*, en partie spontanément et en partie bureaucratiquement, des divisions arbitraires étendues nommées *Régions* dont l'existence aurait pour effet d'augmenter l'activité économique (?)

RÉGIONALISME CENTRALISATEUR OU ÉTATISTE

145

Régions gouvernementales ou administration. Un certain nombre de prétendus régionalistes restreignent du tout au tout l'étendue, ou plutôt modifient complètement le véritable sens du mouvement qui, pour nous, a pour but de décharger le Pouvoir central de la gestion des affaires locales, pour lui permettre de faire des économies et de mieux veiller aux intérêts généraux du pays, négligés par lui faute de temps : ils divisent la France en un nombre plus ou moins grand de *régions*, en se basant soit sur des affinités économiques, géographiques, ou autres, et pensent que les villes, désignées comme chefs-lieux de ces régions, acquerront par là même une vie et une prospérité nouvelle (ce qui serait à nos yeux désastreux, car les grandes villes sont déjà surpeuplées, et c'est dans les campagnes et dans les petites villes qu'il faudrait à tout prix maintenir la population qui disparaît); enfin, ils suppriment préfets et sous-préfets et confient leurs pouvoirs à un *préfet régional* ou *sur-préfet*, agent direct du ministre : ils font donc œuvre non de *décentralisation*, mais de *concentration*! (voir le rapport de M. H. Fabre, au Congrès Régionaliste de Marseille en septembre 1919).

A cette conception se rattachent évidemment les *régions économiques* dont la carte a été affichée dans les grandes gares et qui portent tous les caractères d'une œuvre étatiste : l'initiative en

vient au ministère, dont les bureaux ont procédé comme l'auraient fait le Czar ou le Grand Turc, sans plus s'occuper des gens habitant ces prétendues régions, d'une haute fantaisie, que s'ils n'existaient pas.

FÉDÉRALISME

146

D'après Proudhon, la Fédération est un contrat passé entre des Etats Souverains, qui, pour assurer la conciliation harmonieuse de l'autorité et des libertés, s'unissent pour former un groupe, aux directeurs duquel ils abandonnent un certain nombre de leurs prérogatives, mais 1° moins qu'ils n'en conservent, et 2° uniquement pour garantir leur sécurité par cette union. L'Etat fédératif est un *Etat souverain*, composé d'*Etats membres*, renonçant au droit de récession, mais conservant leur autonomie législative et coopérant d'une façon variable à la formation d'un *gouvernement* ou *conseil fédéral plus ou moins puissant*. La Suisse et les Etats-Unis d'Amérique sont constitués de cette façon, et ce sont semble-t-il les rapports de la jeune France avec les Insurgents d'Amérique, qui répandirent ce mot chez nous. Le 29 novembre 1789, à l'Etoile, près Valence, les fédérations ont commencé. Douze mille gardes nationaux se promettant à jamais de rester unis, de protéger la circulation des subsistances et de soutenir les lois de l'Assemblée Nationale. Le 13 décembre, à Montélimar, six mille hommes, en représentant vingt-sept mille autres, font un serment pareil et se confédèrent avec les premiers. De mois en mois, et de province en province, l'ébranlement se propage. Les 14 villes bailliagères de Franche-Comté se liguent. La Bretagne se fédère avec l'Anjou. Cent mille gardes nationaux de Vivarais et de Languedoc se fédèrent à la Voûte, quatre-vingt mille à Epinal. De février à mai 1790 même spectacle en Alsace, Champagne, Dauphiné, Orléanais, Touraine, Lyonnais, Provence. A Draguignan huit mille gardes nationaux jurent devant vingt mille spectateurs. A Lyon, 50.000 hom-

mes, délégués de 500.000 autres font le serment civique. Le 5 juin l'Assemblée, sur la proposition de la Municipalité de Paris, décrète la fédération universelle qui se fera le 14 juillet 1790 partout à la fois, aux extrémités et au centre. On sait l'enthousiasme avec lequel eut lieu la cérémonie du Champ de Mars, devant les délégués des Gardes Nationaux des provinces et des régiments et de 160.000 spectateurs. Louis XVI y fut proclamé : le *Restaurateur des Libertés Françaises!*

147

Malheureusement, comme Taine l'explique, pendant les trois années qui suivent 1789, tout est philanthropie dans les mots et symétrie dans les lois, tout est violence dans les actes et désordre dans les choses. La liberté individuelle est dans le droit réduite à rien, et dans le fait livrée à l'arbitraire de soixante mille assemblées constitutionnelles; les 600 districts, les 4.800 communes créées par le décret du 23 février 1790, étaient pourvues d'administrateurs élus, avec des attributions très variées pour lesquels ils n'avaient presque jamais la compétence nécessaire, et l'obligation de plus en plus grave d'exécuter les décrets de l'Assemblée paraissant avec incohérence et à jet continu, avec une fréquence croissante, d'où une effroyable et sanglante anarchie.

Aussi, dès la deuxième fête de la Fédération, le 12 juillet 1792, l'union et l'enthousiasme qui avaient signalé la première, avaient déjà fait place aux méfiances.

Le Fédéralisme est le nom donné en 1792 et 93 au dessein qu'on prêtait aux Girondins de former des départements de la France autant d'Etats égaux en droits et de les relier entre eux contre Paris, pour détruire la prépondérance de la capitale. Malgré les troubles qui agitèrent à cette époque l'Ouest et le Midi, il ne paraît pas que ce projet ait existé.

AUTONOMISME

Ce mot, comme tous autres, détourné de son sens raisonnable, peut être outré de façon à exprimer une chose dont presque personne ne voudra.

Nous croyons qu'on a employé l'expression d'*autonomistes* pour désigner les Alsaciens qui, trouvant qu'on leur enlevait, depuis la dernière guerre des libertés légitimes auxquelles ils tenaient avec raison, et qu'on avait solennellement promis de leur conserver, demandaient que l'Alsace formât entre la France et l'Allemagne, un petit *Etat autonome* ou *souverain*, comme est le Grand Duché de Luxembourg, mais la France n'a pas, bien entendu, accepté cette solution qui est certainement loin de rallier la majorité des Alsaciens, car ce serait du séparatisme, or l'Alsace n'est pas un *Etat voisin*, mais une partie intégrante de la France, un de ses membres, *une de ses Provinces, sans laquelle elle ne serait pas complète*, et si, agissant avec loyauté, nos gouvernants avaient restitué à l'Alsace les droits dont elle jouissait en 1789, purement et simplement, ni plus ni moins, sauf à desserrer un peu la vis qui écrase les autres provinces, ils auraient empêché de pénibles agitations.

Existe-t-il un lien de cause à effet entre les régimes politiques et ces formes de structure de la Société?

Evidemment oui. Mais, en parlant de régime politique, il faut s'entendre sur le sens exact donné aux mots et savoir si on s'en rapporte aux étiquettes conventionnelles ou si on recherche les réalités.

Si l'on s'inquiète de la réalité, on constatera que, si Louis XIV présidait les divers Conseils qui gouvernaient la France, il devait tenir compte de l'avis des gens qui composaient ces Corps, gens de taille et de caractère à défendre leurs idées : il régnait donc bien par *très grand conseil*. Avant leur exécution, en outre, les déci-

sions de ces Conseils étaient soumises à l'examen et à l'approbation du Parlement et de la Chambre des Comptes.

Enfin, le Roi s'occupait de ce qui touchait au Gouvernement et à l'administration des affaires générales du Royaume; mais on peut chercher dans les Edits, arrêts, ordonnances du Roi, etc... des textes sur notre droit *civil*, sur ce qui faisait l'objet de notre *droit coutumier*, on n'en trouvera pas : le roi respectait cette législation comme appartenant non à lui mais à ses sujets, et les légistes étaient bien obligés de faire de même, ainsi que pour l'immense faisceau des *privileges* (droits et devoirs) de tous les corps composant la Société Française.

Aujourd'hui, la majorité du Parlement peut décider *ce qu'elle veut, sans que rien vienne limiter l'étendue de son pouvoir absolu* : trois ou quatre députés, mandatés par leurs collègues, peuvent décider, à *une voix de majorité*, des lois fondamentales du pays, ruinant des familles, détruisant des industries : rien ne peut légalement s'opposer à leurs folies, ni à leurs plus odieuses injustices. La loi de 1834 a un peu desserré le collier qui étranglait les communes; mais, comme les départements, elles ne jouissent encore, ni d'une liberté réelle, ni d'aucune autonomie. Quant aux familles et à tous les organismes sociaux, l'État ne semble connaître leur existence que pour les affaiblir, les corrompre et les ruiner. *Les profondes transformations de la structure économique de la France depuis 1790 et les nouveaux moyens de communication en particulier, rendent-ils plus aisée ou plus difficile la décentralisation économique et bancaire, ou même administrative ou politique?*

La rapidité des moyens de communication a agi d'une façon différente sur l'industrie suivant le degré de fixité de celle-ci. En effet, certaines industries sont fixées, par leur nature même, à un point immuable : agriculture, mines de houille, de minerais, de sels, carrières de pierres, forêts, textile; d'autres s'établissent plus ou moins près de certains points : papeteries près de rivières claires, verreries près des forêts, filatures de soie près des plantations

de mûriers. D'autres enfin, peuvent se pratiquer partout. Il y avait jadis en France beaucoup de petites industries répondant à une foule de besoins locaux et procurant une modeste aisance à de nombreuses populations. On fabriquait des bonnets, des coiffes très variées, des ornements de costumes, dont le dessin avait l'avantage de changer suivant les provinces; depuis le fond des Flandres, jusqu'aux Montagnes du Velay, des rudes falaises de Bretagne aux côtes éblouissantes de Provence, les jeunes françaises savaient, avec quelques brins de fil, de petits bouts de ruban, exécuter des chefs-d'œuvre pour faire valoir leur beauté : pendant que leur frère tournait le bord d'un petit tabouret de pied avec autant de soin que celui d'un grand fauteuil. Certaines industries, en dehors du costume et de ses dépendances, s'établirent ainsi pour certaines matières faciles à transporter : comme l'horlogerie dans l'Est, l'imprimerie de divers côtés; mais les villes ont toujours été absorbant de plus en plus les ouvriers d'industrie, à cause sans doute de la plus grande facilité d'embauchage des ouvriers. Dans certains pays, l'abandon des petites industries locales a été absolument désastreux : aussi, dans une partie de l'Ouest de la France, Maine, Perche et environs, de nombreux paysans avaient un métier dans leur cave, et étaient ainsi tisserands la moitié du jour : leurs produits se vendaient aux halles aux toiles des bourgs voisins jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les petits foyers et « fourneaux à cuire fer » étaient aussi très répandus dans ces mêmes pays, mais disparurent plus tôt. Le désastre qui a eu les plus graves conséquences est la destruction des petits moulins dont le réseau couvrait la France et dont la disparition presque complète a ruiné l'agriculture française. L'augmentation fabuleuse de rapidité de communications de la pensée et des transports de personnes, n'a pas suivi la même courbe pour les poids lourds.

Cette rapidité des communications favorise une normale centralisation politique et facilite d'une façon prodigieuse l'action

gouvernementale. En effet, s'il arrivait naguère quelques fâcheux imprévus (attaque ennemie, révolte, sinistre), à quelques journées de Paris, les autorités locales étaient obligées pendant plusieurs jours de prendre des décisions immédiates et quelquefois définitives pour des questions peut-être très graves. Aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur est en quelque sorte présent en personne dans les coins les plus éloignés du pays. La tyrannie de l'Etat est donc de plus en plus grave et de plus en plus dangereuse, à cause de la difficulté croissante de s'y soustraire.

Un des faits qui ont le plus modifié la structure économique de la France est l'accroissement fantastique de Paris et d'une douzaine d'autres villes, depuis un siècle, accroissement dont les conséquences sont fâcheuses à tout point de vue : affaiblissement de la race par le taudis, dépopulation, démoralisation et entraînement aux plaisirs fâcheux, perte de l'esprit d'ordre et de famille, qu'avaient les paysans, amour du gaspillage et du luxe, abandon de la culture. Grâce à l'abaissement moral causé par l'école laïque, la race paysanne disparaît à vue d'œil!...

La cause la plus active et la plus grave de cette centralisation démographique à Paris est le Parlementarisme : le parlementaire, quel que soit son parti, tenant à assurer sa réélection, a un besoin irremplaçable de créer sans cesse de nouveaux emplois pour ses électeurs : l'accroissement désastreux des fonctionnaires, le changement des jeunes paysans les plus intelligents en bureaucrates ou employés divers, qui encombrant les ministères, lesquels envahissent les villes, augmentent donc automatiquement tous les jours.

La recherche des erreurs, des fautes, dont l'ensemble aboutit à ces trois faits tragiques : 1° l'abandon de la terre par les paysans; 2° la fermeture de beaucoup de fabriques faute de débouchés; 3° le chômage des ouvriers des fabriques fermées, est du plus grand intérêt, afin d'éviter à l'avenir de pareils fléaux. Mais le plus urgent n'est-il pas de rechercher tous les travaux utiles à offrir et

152 en certains cas à imposer aux chômeurs; d'aider au relèvement des fabriques, par la suppression des charges folles qui les ont abattues; enfin, de fonder dans nos provinces abandonnées, soit des foyers ruraux proprement dits, suivant le type traditionnel de notre race, soit de faire quelques essais conformes aux types des *bastides* ou *villeneuve*s fondées par quelques seigneurs dans notre Sud-Ouest au Moyen Age. Très petites villes bâties sur un plan régulier, vrai idéal de l'*Urbanisme*, dispensées de tout impôt royal ou seigneurial, peuplées de petits bourgeois et de paysans cultivant leurs terres dans la banlieue de la ville et régissant eux-mêmes leurs affaires.

L'Agenais, le Périgord, semblent attendre ces essais mais, à moins de vouloir un échec certain, il faut à chacun de ces petits centres un curé, et, en outre, la responsabilité personnelle de tous les agents de la ville devant les magistrats des villes voisines.

III

Autrefois les affinités provinciales n'étaient-elles pas surtout d'ordre ethnique et géographique?

Actuellement, les facteurs ethnographiques ont-ils pris plus d'importance qu'autrefois?

Les regroupements régionaux, s'ils opèrent à l'avenir sous le signe de l'économie, ne semblent-ils pas devoir tenir compte plutôt des ensembles économiques complémentaires que des similitudes géographiques et de l'homogénéité ethnique?

Le mieux pour répondre à la question ci-dessus, sur les affinités provinciales, nous semble être de rechercher les caractères distinctifs de la Province française : 1° la qualité primordiale et essentielle de nos provinces est d'être le résultat d'un groupement spontané, la permanence d'un fait ethnique; 2° les particularités géographiques appartenant au territoire propre de la race y ajou-

153 tent certainement quelque chose, mais il est, croyons-nous, établi par l'observation que pour les animaux la race domine le crû, et à plus forte raison cela doit être vrai pour l'homme et laisser la géographie au second plan.

COUTUMES. — 3° Les Romains, on le sait, laissèrent aux Gaulois soumis les lois et les magistrats (*lex et magistratus*) qui étaient propres à chaque peuple, ce qui leur permettait de les administrer, d'en tirer des impôts et des troupes; les Francs, les Wisigots, tous les envahisseurs successifs firent de même, et nos rois, tout en légiférant quelquefois, respectèrent les vieilles Coutumes et jurèrent solennellement dès le IX^e siècle de les respecter; transmises d'abord par tradition verbale, elles furent rédigées seulement au XVIII^e siècle. Lors des rédactions des coutumes, la présence des Officiers royaux y donnait un caractère officiel, mais les représentants de la Province avaient seuls le droit d'y modifier quoi que ce soit. Les Coutumes étaient stables, sociales, non individualistes, enfin spécialisées et adaptées par un usage de quinze ou vingt siècles.

4° L'AUTONOMIE n'était pas la même dans toutes nos provinces : en effet, toutes conservèrent leurs coutumes jusqu'à la Révolution; tandis que sous Louis XIV la moitié d'entre elles avaient continué en outre à s'assembler pour pourvoir à leur administration locale et en même temps répartir les sommes accordées par elles au Roi pour le paiement des troupes; sous Louis XVI, le territoire encore représenté par les Etats provinciaux, correspondait à peu près au tiers de la France.

Le fait d'avoir sa législation propre était donc l'un des caractères principaux de la province française, caractère qui faisait d'elle une personne morale reconnue comme telle officiellement.

Ce caractère faisait qu'elle seule, la Province, pouvait être représentée légalement auprès d'un Gouvernement préoccupé à un point très élevé, comme les dossiers de 1789 le prouvent, du respect

QUESTIONS DU JOUR

de tous les droits et de l'accomplissement d'une œuvre éminemment juste et loyale.

5° La définition de la Province donnée par l'Académie Française est encore une des meilleures; elle spécifie, entre autres, un point qui, pour être secondaire, n'en est pas moins important : « *Etendue considérable* de pays qui fait partie d'un grand Etat et dans laquelle on comprend plusieurs villes bourgs... pour l'ordinaire, sous un même Gouvernement ». Cette condition essentielle de la notion de province exclut sans contestation certains petits pays autonomes; ainsi le Nébouzan, le pays de Gex, la Combraille, le Franc Allen, la Vallée de Barcelonnette, le Dormezan, la Cerdagne, quoique nommés parfois provinces à cause de leur autonomie, n'avaient pas l'étendue suffisante pour avoir droit à ce nom et n'ont jamais été en *possession certaine et continue* de la qualification de province, ce qui est la septième condition pour qu'on puisse inscrire un nom de lieu sur la liste de nos provinces et pour que ce nom soit en quelque sorte en possession apparente et incontestée de cette qualification.

L'affinité ethnique a toujours été l'élément essentiel de nos provinces, mais c'est aujourd'hui, avec tous les détails de l'histoire locale, l'une des questions qui intéressent le plus les habitants de toutes les parties de la France; la tradition verbale, quant aux coutumes, avait été longtemps leur seule gardienne; leur rédaction fut un monument écrit de premier ordre; le fonctionnement des Etats provinciaux en prouva les avantages au point de vue économique et social; les assemblées provinciales essayées par Louis XVI, non sans quelques fautes d'organisation et malgré la mauvaise volonté des Parlements, montrèrent également combien ce timide retour vers la tradition pouvait donner de résultats pour l'ordre et la paix publiques, et sont très encourageants pour l'avenir.

En supposant que des commerçants avisés, des directeurs de Chambres de Commerce, des industriels, etc... aient l'initiative de

LE RÉGIONALISME

se grouper pour organiser dans une région quelconque des manifestations aboutissant à des avantages économiques, ne tiendront-ils pas compte des questions économiques plutôt que des caractéristiques provinciales? cela semble probable à première vue, mais doit beaucoup varier suivant les cas. Reste à savoir si ce groupement est spontané et part d'une idée d'entraide professionnelle désintéressée, ou si l'origine en est administrative... ou politique pour servir à l'élection de MM. X..., Y..., Z... En tout cas, il ne s'agit là que du plus ou moins de gain de négociants dont le souci est à souhaiter, mais, ce détail est bien peu de chose, quand on pense au drame qui se joue en ce moment : *l'agriculture française va-t-elle ou non pouvoir survivre à la coalition de tous ses ennemis* dont l'essentiel est l'Etatisme : tout ce qui favorise l'Etatisme est donc un ennemi de la France : qui le combat aide à notre salut. Or, *Etatisme* et *libertés provinciales* sont en quelque sorte deux principes entre lesquels il faut choisir et qui font tomber toutes les combinaisons ambiguës des ignorants ou des malins.

IV

* *La décentralisation économique et son corollaire la déconcentration, si elle réalise un meilleur équilibre démographique, n'aboutirait-elle pas à la baisse du prix de la vie et à une plus grande paix sociale?*

Il a été dit un mot plus haut de la déconcentration qui semble plus intéressante pour l'administration que pour les administrés : quant à la décentralisation économique qui se produirait certainement dans le cas où l'Etatisme diminuerait ses empiètements, elle arriverait sans doute petit à petit à produire un meilleur équilibre démographique et, une fois la Société reconstituée sur ses bases normales, on pourrait y revoir la vie à bon marché et la paix sociale. Cela résulterait du reste du retour aux bonnes mœurs

QUESTIONS DU JOUR

plus que d'aucune mesure législative et la diffusion d'un mince volume : le *Catéchisme de la Doctrine Chrétienne* ferait plus pour y arriver que le vote de milliers de décrets et le gaspillage incohérent de millions de francs.

156 Nous nous permettrons d'apporter ici un souvenir personnel : il remonte à 1871; externe au beau collège Saint-François-Xavier de Vannes, nous étions entrés pour goûter dans une chaumière de la campagne; quand il s'agit de payer deux ou trois bols de bon lait bu par nous, la brave femme ne voulut rien recevoir, ajoutant avec simplicité : « *Grâce à Dieu, nous n'avons jamais manqué de rien* ». Ce qui donne toute sa saveur à ce cri de reconnaissance envers la Providence est que, si la brave mère de famille avait de nombreux enfants autour d'elle, l'unique pièce du logis ne renfermait qu'une seule écuelle, dans laquelle mon frère et moi avions bu l'un après l'autre le lait crémeux! La Société, en Bretagne, n'avait pas encore été travaillée par les démocrates, la haine des classes y était inconnue, aussi la vie y était pour rien et les habitants se croyaient heureux; il est fort à craindre que si la petite-fille de la paysanne qui nous reçut royalement, il y a soixante-quatre ans, tient aujourd'hui sa place, elle ne se trouve pas si heureuse sous son chaume!

Un Gouvernement énergique et adroit pourrait s'attaquer au courant dévastateur qui entraîne les jeunes ruraux dans les grandes villes malgré la misère qui les y attend souvent, essayer de faire refluer dans les campagnes ceux qui les ont laissées désertes, afin de rétablir un équilibre raisonnable entre les peuplements urbains et ruraux et utiliser des parties du sol saines, fertiles et faciles à cultiver.

LE RÉGIONALISME

V

LA CULTURE FRANÇAISE PROFITERAIT-ELLE D'UNE RENAISSANCE DES CULTURES PROVINCIALES?

X
— L'appel à Paris de tous ceux qui cultivent spécialement en France les lettres, les sciences et les arts, et la vie intellectuelle qui s'y trouve entretenue par leur réunion au même endroit et par l'existence de bibliothèques et de musées incomparables, rendent évidemment service au développement de la culture générale et spécialement aux sciences expérimentales et à l'histoire. Quant à la littérature d'imagination et à la poésie, la contemplation de la nature, l'observation de la vie sont plus faciles et plus variées à la campagne et dans les petites villes que dans les villes monstrueuses, où tout se trouve faussé par cet encombrement contre nature. Sans doute, le jeune homme, heureusement doué par la Muse, comprendra-t-il mieux la beauté de la création quand il aura passé quelques semaines sans autre horizon qu'un mur, sans autre harmonie que le roulement et le hurlement des autobus; mais s'il rentre alors dans la vallée ou sur la colline où il est né, combien aura-t-il d'inspirations plus vives, plus pures, plus variées à l'infini que dans une atmosphère artificielle. Enfin, dans son pays natal, il pourra transmettre le feu sacré à ceux qu'il rencontrera et former école de façon à multiplier les centres intellectuels et répandre la vie morale dans le pays.

157 Si Mistral doit sa gloire à la Provence, combien n'a-t-il pas fait pour elle? il y a là un merveilleux échange d'influence et d'amour. « Les provinces, de qui les gens superficiels croient le génie éteint, fournissent encore les grandes lumières intérieures qui échauffent et qui animent la France. Nous avons vu le reflet de la Bretagne sur Renan, le reflet de la Provence sur Mistral, de notre Alsace sur Erkmann-Chatrian... Voici la Lorraine et son ciel : « le grand

VICOMTE DE ROMANET

QUESTIONS DU JOUR

ciel tourmenté de novembre, la vaste plaine avec ses bosselures et cent villages pleins de méfiance. O mon pays, ils disent que tes formes sont mesquines! je te connais chargé de poésie! » (BARRÈS, *La Terre et les Morts*, p. 26).

158 « La petite patrie, le terroir si l'on veut, a été sans cesse le sous-sol qui a fait germer, croître et s'épanouir la plus belle flore du génie français... Le clair génie français n'est pas fait d'une unique aspiration vers un idéal commun, mais de contrastes harmonieux et l'on ne sait si « l'esprit gaulois » doit plus à la malice septentrionale qu'à l'exubérance gasconne ou languedocienne... » Il y a certes une transformation de nos mœurs mais la province ne périra pas. Déjà, au contraire, nous lui découvrons une vitalité nouvelle. De ce que le Français règne en maître, il ne doit pas s'ensuivre une interruption du génie local » (Ad. B. *Les Poètes du terroir*, V).

Les habitants de chaque province reçoivent en naissant un type physique et moral, dont les caractéristiques se sont formées et lentement gravées pendant une longue suite de siècles, les régions administratives de l'Ancien Régime, qui n'avaient que 200, 300, 500 ans d'existence, n'ont laissé absolument aucune trace; comment supposer que l'établissement de régions nouvelles, basées sur les besoins économiques ou tout autre point de vue matériel, pourrait ranimer la vie locale, et développer la culture et l'amour des choses de l'esprit, dans tous les coins de la France.

Barrès résume ces idées en ces quelques mots : « La nationalité française est faite des nationalités provinciales. Si l'une de celles-ci fait défaut, le caractère français perd un de ses éléments. » (Préface du *Roi*, de G. D'ESPARBÈS.)

Vicomte de ROMANET.

LE RÉGIONALISME ET L'ENSEIGNEMENT

PAR

Francisque ROCHEZ

Tous nos collégiens de France, à cette heure, sont penchés sur leur version latine » disait, note en main, voici quelque soixante ans, un grand Maître de notre Université. Cette uniformité d'horaires et de programmes, il la concevait en matière d'enseignement, comme le dernier mot du progrès. Nous n'en sommes plus là. L'Université s'est affranchie depuis longtemps d'un caporalisme intellectuel plus propre à des automates qu'à des hommes. Toutefois, il s'en faut encore que les vieilles routines aient totalement disparu et que nos enseignements aient su s'adapter aux nécessités de l'heure et du milieu. On les trouve, sauf exceptions trop rares, identiques sur tous les points du territoire, de Lille à Toulouse, de Brest à Besançon, de Bordeaux à Nancy, comme si la France, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, ne formait qu'un domaine d'un seul tenant. Les programmes élaborés à Paris valent pour tout le pays. Esclaves de la consigne, insti-

tuteurs et professeurs même, les appliquent scrupuleusement et l'uniformité intellectuelle sévit d'un bout à l'autre. Mêmes leçons, mêmes devoirs fleurissent à Perpignan et à Cambrai. Pis encore, on a vu — le fait est consigné dans des rapports d'inspection — des maîtres montagnards imposer à leurs élèves la description d'une rue ou d'un magasin de Paris, et des maîtres parisiens demander aux leurs le récit de scènes des Alpes ou de la mer dont beaucoup d'enfants n'avaient pu être les témoins. Je n'entends point que ce soit la règle, mais ces exceptions montrent la distance qui nous sépare de la perfection pédagogique.

Il est pourtant des circulaires ministérielles qui recommandent à l'éducateur les méthodes propres à éveiller dans l'enfant l'esprit d'observation, le goût du réel; mais elles restent trop souvent lettre morte; et d'ailleurs comment l'appel à l'expérience pourrait-il porter ses fruits puisque la plupart des enseignements ont trait à des faits généraux et se donnent en dehors du milieu où vit l'enfant, des spectacles connus de lui, familiers à son regard et à sa réflexion, en un mot de son village, de sa région? Les exercices scolaires présentent presque toujours un caractère général qui les soustrait à l'observation immédiate et jette l'esprit en pleine fantaisie. Il faudra décrire un *ouvrier* au travail mais sans indication de qualité ni de cadre; ou bien une école, un édifice, un tableau quelconque, un coin de nature qui n'est point le nôtre. En histoire, on commencera par la Gaule et la conquête romaine, les mœurs des ancêtres de l'an 50 avant Jésus-Christ, mais on ne dira pas un mot du passé de notre province. L'étude de la géographie débute par des notions générales géologiques, climatériques, se poursuit par celle des continents, puis de la France, alors qu'une pédagogie véritable allant du connu à l'inconnu, du particulier au général, eût commencé par le village et par les contrées environnantes. Et quant aux sciences mathématiques, chimiques et zoologiques, les errements sont les mêmes; on calculera dans une vallée des Alpes la valeur d'une tonne de houille anglaise et l'on négligera les pro-

ductions fromagères et forestières du pays; on dissertera sur la géologie de la Bretagne et l'on frôlera, indifférent, le rocher qui borde votre champ; devant vous défileront les représentations de plantes et d'animaux exotiques, mais on ignorera le nom de l'oseille sauvage qui pullule dans le jardin, ou celui du verdier qui s'égosille dans la haie voisine. Je sais un grand établissement comportant une section-sciences en vue de la préparation à une Ecole normale supérieure. Le professeur y prodigue ses connaissances en cours savants, bien ordonnés et commentés par de beaux dessins. J'ai pu, durant le temps des vacances, prier l'un de ses heureux auditeurs de me dénommer les arbres, les pierres les plus communes; frênes, sapins, aulnes, basalte, qu'il avait sous les yeux. Il en avait appris en classe la série complète: dans la réalité, il n'en distinguait aucun, les confondait tous. Pour n'avoir pas travaillé au milieu des choses, il n'avait retenu que des notions livresques, des termes vides. Cela seul juge un enseignement. Non que cet enseignement, un jour pourtant, ne doive pas dépasser l'expérience, aboutir au raisonnement pur, à la loi universelle, mais à son heure, après avoir pris son point de départ, en pleine vie, tiré de la réalité les faits et les images qui seront la substance de la pensée.

o o

Une question se pose tout d'abord: quelle est la fin de l'éducation intellectuelle? Les plus grands esprits ont depuis longtemps fourni la réponse: former la raison de l'enfant, son jugement, lui apprendre à discerner partout le vrai du faux, éveiller et développer en lui l'esprit critique qui le défendra contre l'erreur et la ruse des hommes.

Mais cet éveil de la pensée, cet esprit de réflexion qui peut mieux le faire naître et grandir que le contact permanent avec la réalité, l'expérience quotidienne? Ce n'est pas avec des chimères qu'on bâtit des mondes et des âmes, mais avec des matériaux existants

162 et solides. Construisons donc avec les choses qui l'entourent, l'être moral de l'enfant, et pour cela, demandons à son milieu géographique et familial, les idées premières, vraies, qui seront le substratum de sa future vie intellectuelle. Que tous les exercices scolaires aient pour origine la nature, les spectacles, les événements locaux ou régionaux, ceux qu'il peut réellement connaître, comprendre et juger. Ouvrir à la notion imaginaire la porte de l'intelligence c'est tomber dans le verbalisme et fausser, dès l'abord, le mécanisme de la raison.

Vérifions, par nos exemples précités : composition française, géographie, histoire, sciences.

Rappelons le sujet : description d'un magasin de Paris. Comment un petit montagnard qui n'a jamais vu la capitale pourrait-il décrire un de ses grands magasins, sa variété, son opulence, son mouvement ? Il n'aura que deux ressources : ou rendre sa copie blanche — et ce serait le parti le plus sage — ; ou, par un jeu de son imagination, essayer de suppléer à son ignorance, et rassemblant quelques souvenirs de ses lectures, fabriquer de son mieux un magasin absolument fantaisiste. Mais c'est là verser dans une sorte de mensonge intellectuel. Et si le fait se répète, il deviendra la plus regrettable des habitudes, celle de se payer de mots, de les mettre à la place des choses ; habitude qui fera de lui le jouet de tout et de tous, un danger également pour l'ordre social.

Mais la montagne est donc si pauvre en spectacles que le maître ait cru devoir choisir un tel exercice ? Pauvre ? Mais les sujets crévent les yeux : paysages, forêts, rochers, torrents, cascades, champs, prairies, scènes de travail innombrables, fêtes, cérémonies, etc... Quelles inépuisables sources d'observations, de réflexions pour l'enfant qui vit en plein dans ces choses, et mêlé à elles, en a le regard illuminé ! Il suffit d'éveiller, de guider son attention, pour l'initier à l'art littéraire, lui inspirer déjà le sentiment du beau et du vrai. Se peut-il qu'un éducateur n'ait pas saisi la leçon de ces merveilles ?

163 Autres exemples. Soit un lever de soleil. Avant tout conseil, des maîtres auront recours à quelque modèle, à celui de Rousseau dans l'*Emile*, généralement, au lieu de mettre l'élève en présence du phénomène même, au sein du paysage où il se déroule quotidiennement. La lumière naissante transfigure les objets et leur imprime une physionomie propre, infiniment différente, selon l'aspect et le lieu. Ce sont ces particularités qu'il faut saisir et dégager, l'enfant aussi bien que l'homme. Pense-t-on que les effets de l'aurore soient identiques sur une côte bretonne ou sur la plaine de la Beauce ? Non, n'est-ce pas ? Dès lors, n'est-ce pas le milieu qui doit commander et régler l'esprit d'observation ?

C'est dans ce milieu changeant, divers, que l'enfant doit exercer ses facultés d'intelligence et de sensibilité. Il n'en sortira que plus tard. En attendant, qu'il regarde autour de lui. Chaque contrée lui présente ses tableaux propres ; scènes de pêche ou de moisson, de vendanges ou de semailles, de mers démontées ou de cimes blanches par l'hiver, etc... C'est la vie de son coin de terre qu'il doit exprimer, parce qu'elle lui est familière, et pas une autre qui lui est inconnue. Sinon, c'est le jeter dans le pur verbalisme.

La doctrine, à notre avis, est valable pour tous les enseignements.

L'étude de la géographie débute, si j'ai bonne mémoire, par un cours sur les phénomènes généraux : géologie, climats, mers, etc... Les terrains, les climats, les océans, etc... La plupart du temps, l'élève, vivant dans une région limitée, les ignore ou ne se les figure que très superficiellement. Beaucoup de notions sont de la sorte « logées à crédit » dans son esprit. Il s'y glisse nombre de vues fausses. Pourquoi ne pas commencer par une étude géographique locale, que suivrait celle de la France et des continents ? Les notions acquises tout d'abord, pleinement assimilées, faciliteraient singulièrement la connaissance de l'univers. Un exemple entre mille : la rareté des sources ou leur grand nombre expliquerait, pour tout le globe, avec le climat, les aggro-

mérations humaines autour d'une source isolée, en pays calcaire; la dispersion des habitants partout où l'eau sourd, à chaque pas, d'un sol granitique ou basaltique imperméable. Il suffirait à l'enfant pour trouver intelligibles les phénomènes les plus lointains de les avoir eus sous les yeux, dans son horizon.

164 En histoire, méthode identique, point de départ dans le réel. Avant d'aborder les grandes questions on chercherait dans le passé régional des faits susceptibles d'éclairer la marche générale des événements. Il est bien rare qu'il n'y ait pas dans le pays les ruines, par exemple, de quelque château fort. Par elles, le maître expliquera l'existence précaire de nos pères, l'agression et la défense continuelles. Il fera parler le crâneau, la meurtrière, le fossé. Les archives de la mairie raconteront dans quelque antique charte les démêlés du seigneur avec ses sujets, la lente conquête des droits arrachés au plus fort par le plus faible, le four communal substitué au four banal, etc... A la lumière des événements secondaires, seront rendus plus intelligibles la trame et le caractère des grands faits de l'histoire.

Et les mathématiques? L'étude pour beaucoup d'enfants en est ardue parce qu'elle ne roule que sur le raisonnement abstrait, hors de l'expérience concrète. Pour atténuer cette difficulté, ne conviendrait-il pas d'habituer d'abord l'enfant aux figures géométriques, de les rapprocher, comparer, évoluer? A la ville, à la campagne surtout, les occasions ne manquent pas: hauteur d'une maison, angles formés par les lignes ou les plans d'une toiture, surface d'un champ, altitude d'une éminence ou d'une cime, etc... Evidemment ce n'est pas là la théorie, mais ce genre d'exercices ne peut qu'en faciliter la compréhension. Et quant aux problèmes arithmétiques, on n'aura que l'embarras du choix en les empruntant à la vie locale. Pourquoi ne pas proposer au viticul-
 teur des questions relatives à la vigne, à la contenance des foudres, à la vente du vin, aux bénéfices possibles, etc...? au paysan beaucoup le calcul des rendements divers de sa terre? au Nor-

mand l'évaluation de ses herbages, de son bétail, de sa production laitière...? Les exercices varieraient avec la région, mais quelle qu'elle soit, la connaissance du milieu, ajoutant singulièrement à l'intérêt du devoir, combien les enseignements n'y gagneraient-ils pas en rapidité et en profit?

On pourrait étendre ces considérations aux sciences physiques et naturelles, à ces dernières surtout. Un ancien professeur du lycée d'Aurillac que sa modestie me défend de nommer, les dimanches et jeudis, conduisait ses élèves à travers les sites cantaliens les plus différents. Là il leur faisait toucher du doigt les formations géologiques les plus diverses, la composition des terrains, les effets du volcanisme sur le socle primitif. Son auditoire charmé, vibré, rapportant de ces courses les acquisitions les plus précises et les plus variées. Munis de telles connaissances, *puisées dans le milieu natal*, les élèves de M. M... pouvaient aborder sans peine l'étude de la géographie universelle.

En résumé, c'est dans notre milieu même, avec ses éléments, ses réalités, que doit se construire notre esprit, autrement le verbalisme nous guette, créateur des pires dangers intellectuels.

165
 La Fédération Régionaliste Française a préconisé la transformation de nos Universités provinciales. A quelques exceptions près, elles ne sont que le reflet de l'Université de Paris, préparant aux mêmes examens, délivrant les mêmes diplômes. Un rôle plus intéressant pourrait leur être assigné. A côté des enseignements généraux, légitimes, ne devraient-elles pas faire une large part à l'étude de la région, à sa géographie, à son histoire, à ses ressources, montrer tout le parti qu'on pourrait en tirer, organiser et développer des enseignements techniques appropriés? Que d'améliorations dans tous les domaines il en résulterait! Ces Universités auraient leur caractère propre, deviendraient, au même titre que leur sœur parisienne, de véritables foyers de rayonnement moral. Le personnel, spécialisé, y resterait fixé, jouissant d'avantages

QUESTIONS DU JOUR

matériels et d'honneurs égaux à ceux des collègues de Paris. Ils ne quitteraient plus un séjour qui leur a permis de remplir leur destinée comme l'ont fait les Glangeaud, les Audollent, les Morillot. Et ce serait tout profit pour la région, et pour la France tout entière.

Francisque ROCHEZ.

166

LA POLITIQUE CONTRE LE TRAVAIL

PAR

Georges SERVOINGT

LE système qui détermine le fonctionnement actuel des rouages du pays, a pu, à son origine, et à des époques de stabilité politique, se révéler efficace et profitable à la Nation. Après le cataclysme économique qu'a déclenché la guerre, ce système s'avère désastreux. Il l'est, non seulement pour les affaires publiques, mais aussi pour les affaires privées, celles-ci subissant, de plus en plus, l'influence de celles-là.

Ce qu'on qualifie — à tort pour une très forte proportion — de « crise » n'est qu'une conséquence logique d'une suite d'événements, les uns anciens, d'autres récents, mais qui tous procèdent d'une même erreur : la violation des règles naturelles qui régissent l'Humanité.

Nous ne sommes malheureux que parce que nous ne voulons pas nous conformer aux lois de la Nature. Notre organisme se rebelle sous forme de maladies, parce que nous le violentons. Nous devrions lui fournir des aliments sains et nous ingurgitons un

nombre incalculable de substances nocives, qui exercent leurs ravages sur le foie, le cœur, l'intestin, les sens.

Un autre sens — le bon sens — voudrait que, pour éviter ces inconvénients, on renoncât à de telles pratiques en ne nourrissant le corps que de ce qu'il peut seulement assimiler.

On préfère faire appel à la médecine, doublée de la pharmacie et parfois triplée de la chirurgie.

Ce qu'on désigne sous l'appellation « régime » ne correspond qu'à une alimentation normale. Je connais un homme qui dit être au régime depuis qu'il a l'âge de raison. Sans chicaner sur l'époque de notre existence qu'on peut qualifier de « raisonnable », étant donné qu'on commet des bêtises à tout âge, il faut reconnaître que ce « phénomène » n'a jamais été malade, n'a vu un médecin que le jour où il a passé le conseil de révision, et s'est toujours porté et comporté de la manière la plus saine qui soit.

Son régime : ne consommer que ce que la Nature a mis à sa disposition, en lui faisant subir le moins de transformations possibles. C'est un sage.

Ce qui est vrai pour notre « physique » l'est aussi pour notre « moral ».

Chaque fois que nous nous éloignons de la « normale », telle que l'ont conçue les lois naturelles, nous en subissons les inconvénients. Mais nous ne faisons jamais marche arrière; nous persévérons dans l'erreur. La gravité des répercussions ne peut donc qu'aller croissante.

C'est si simple qu'on n'y pense guère, et que les hommes se torturent l'esprit pour trouver des solutions qui, en fait, sont à portée de leur main.

Un problème qu'ils cherchent à résoudre — et qui s'avère toujours plus compliqué par les incidences qu'en fait naître une étude approfondie — est celui du travail.

L'homme veut vivre et ne pas travailler. Il veut que son temps de travail soit en raison inverse de la « qualité » de sa vie.

Ce désir a fait se développer le machinisme, et donné naissance à l'étatisme.

Le premier, tant qu'il a été rationnellement utilisé n'a pas rompu l'équilibre. La guerre lui a fourni une occasion de croissance trop rapide. Une évolution normale n'engendre pas de conséquences graves. Trop accélérée, elle devient révolution avec son cortège de perturbations. Elles sont maintenant connues.

L'étatisme, lui, a, de tous temps, été nuisible, parce qu'il est en opposition formelle avec la conception harmonieuse des relations entre individus. Il fait vivre l'individu aux dépens de la collectivité.

Tant d'individus ne sont partisans de l'étatisme que parce qu'ils en profitent. Ces partisans se recrutent dans les milieux qui considèrent le travail comme une rançon de l'existence, alors qu'il est le facteur essentiel de la Vie.

Karl Marx — dont l'idéologie part d'un principe faux parce qu'il suppose une égalité qui est un mythe — a suscité des adeptes; ils ont transformé sa philosophie en une doctrine nouvelle qui est promptement devenue, les circonstances aidant, la religion des paresseux.

Pour la faire triompher, des hommes se sont servi du bulletin de vote. C'est ainsi qu'étatisme et socialisme, à l'état embryonnaire avant la guerre, ont, depuis, poussé de concert, s'épaulant l'un l'autre, et provoquant une rupture d'équilibre qui a grandement contribué à déterminer, puis à développer, la crise, considérée à tort comme un état exceptionnel, alors qu'elle est un corollaire de la progression des doctrines socialistes.

Sur le terrain électoral, le candidat qui vient affirmer aux électeurs qu'ils doivent travailler pour vivre, et contribuer aux charges de la Nation, est battu d'avance par le candidat qui déclare : « C'est à l'Etat à vous faire vivre, vous soigner, assurer vos vieux jours ».

Les électeurs n'ont jamais compris que s'il y en avait qui encaissaient, c'est que d'autres payaient.

QUESTIONS DU JOUR

La mauvaise situation de nos finances ne tient qu'au fait que les sommes décaissées sont supérieures aux sommes encaissées.

Le bon sens voudrait donc qu'on ramenât les dépenses au niveau des recettes. Ce serait la négation des promesses nées de la démagogie électorale. Alors, on persévère.

170 On persévère parce que ceux qui encaissent disposent au Parlement de plus de voix que ceux qui paient.

Me voici, après cette dissertation un peu longue, mais nécessaire pour la démonstration des faits, amené à répondre à la question de *Questions du Jour* : « Y a-t-il lieu d'établir un équilibre entre les régions, proportionnant leur rôle politique à leur importance réelle? ».

Je réponds — et cela découle de ce qui précède — par l'affirmative. Mais on peut toujours se trouver en désaccord sur des théories. On a moins de chances — quand on a à faire à des gens de bonne foi — de l'être quand on juge sur des faits, appuyés eux-mêmes par des chiffres.

Une des causes principales de notre situation difficile tient en ce paradoxe : « Ceux qui commandent ne sont pas ceux qui paient ».

La France, du fait de la position géographique de sa capitale, de la répartition inégale des richesses de son sous-sol, peut être divisée en deux parties sensiblement équivalentes, séparées par la Loire.

Au nord du fleuve, ceux qui travaillent; au sud, ceux qui politiquent. Au Nord ceux qui paient; au Sud, ceux qui touchent.

On ne peut reprocher à la partie sud de produire moins. Elle n'a pas de responsabilité dans la configuration géologique du Pays. Mais on peut lui faire grief, jouant un rôle effacé dans l'économie nationale, de tenir un rôle de premier plan dans la Politique, qui, elle, tient en tutelle, par les lois qu'elle vote et la façon dont elle les applique, l'Économie.

Au-dessous de la Loire, il y a, en moyenne, un député pour

LE RÉGIONALISME

18.000 électeurs inscrits et 14.000 votants; au-dessus, il y a un député pour 20.000 inscrits et 17.000 votants.

Certains départements du Sud sont outrageusement favorisés :

Hautes-Alpes.	8.940	électeurs	inscrits	
Basses-Alpes.	9.640	—	—	
Lozère.	10.800	—	—	
Tarn.	16.060	—	—	
Indre.	16.334	—	—	
Corrèze.	16.750	—	—	
Alpes-Maritimes.	16.830	—	—	
Savoie.	17.150	—	—	
Basses-Pyrénées.	17.224	—	—	
Hautes-Pyrénées.	17.227	—	—	
Aude.	17.360	—	—	
Vaucluse.	17.730	—	—	
Var.	17.950	—	—	

171

Certains départements du Nord sont scandaleusement lésés :

Seine-et-Oise.	24.051	électeurs	inscrits	
Nord.	23.155	—	—	
Marne.	22.150	—	—	
Sarthe.	22.090	—	—	
Bas-Rhin.	22.078	—	—	
Loire.	21.400	—	—	
Seine-Inférieure.	21.391	—	—	
Haut-Rhin.	21.200	—	—	
Loire-Inférieure.	20.933	—	—	
Saône-et-Loire.	20.774	—	—	
Pas-de-Calais.	20.480	—	—	
Loiret.	20.405	—	—	
Seine.	19.900	—	—	

Une conséquence directe de ce manque d'équilibre se manifeste dans le choix des ministres. La présente législature (Herriot 1932 à Flandin 1935) a été chercher 80 ministres au-dessous de la Loire, contre 57 au-dessus.

Comment un ministre oublierait-il que son pouvoir vient de son mandat, et que ce mandat se trouve entre les mains de ses électeurs ?

172

Il incline donc du côté des solutions faciles, celles qui consistent à satisfaire les appétits de la clientèle électorale, en lui versant des subventions — et toute occasion est bonne — et en lui demandant le moins d'argent possible.

Cette façon d'opérer se traduit de la manière suivante :

2.125.795 contribuables imposés au titre des impôts cédulaires se trouvent au-dessus de la Loire, alors qu'il n'y en a que 649.743 au-dessous du fleuve.

Pour l'impôt général sur le revenu, les chiffres sont respectivement de 1.524.856 contre 409.705.

Par rapport au nombre d'habitants, il y a 5,6 % de contribuables au Nord contre 2,7 % au Sud.

Et dans ces chiffres, Paris et la Seine entrent pour 822.871 contribuables (impôts cédulaires) et 675.969 contribuables (impôt sur le revenu).

17 départements du nord et de l'est représentent à eux seuls 739.742 contribuables (impôts cédulaires) et 519.571 contribuables (impôt sur le revenu).

Le reste de la France, soit 72 autres départements, accuse respectivement 1.212.925 et 739.021 contribuables.

Ainsi, par rapport au chiffre global de la population, Paris et la Seine groupent, au titre de l'impôt sur le revenu, 23 % de contribuables, 17 départements du Nord et de l'Est 7,4 % et les 72 autres départements 3,1 %.

Cette répartition des assujettis à l'impôt a sa répercussion sur

le montant des charges supportées par le Nord et le Sud de la France.

Au nord de la Loire, les impôts directs (chiffres de 1932 seuls officiels à l'heure actuelle) ont rapporté 11.718 millions, contre 3.629 millions au sud, donnant une moyenne par habitant de 434 frs dans le premier cas et de 242 frs dans le second.

Les impôts indirects (enregistrement et taxe sur le chiffre d'affaires seulement) ont procuré au Trésor cette même année 8.918 millions au-dessus de la Loire, et 1.831 millions au-dessous, soit respectivement par tête d'habitant 330 frs et 122 francs.

173

Si l'on reprend la décomposition — Paris et la Seine, 17 départements du Nord et de l'Est, 72 autres départements — on constate que dans la première région chaque habitant paie 1.089 frs d'impôts, dans la seconde, 169 et dans la troisième 132.

Deux chiffres résumeront ceux qui précèdent : 20.636 millions au nord de la Loire, 5.460 au sud.

La démonstration est claire : ceux qui paient ne sont pas ceux qui commandent.

Mais cette anomalie est aggravée par le fait que ceux qui commandent sont ceux qui touchent le plus.

Si l'on prend le seul exemple des Assurances Sociales, on découvre que la partie nord de la France a versé, en 1932, 1.940 millions contre 680 millions à la partie sud; mais que le pourcentage de prestations encaissées par rapport aux versements effectués ressort à 37 % au Nord et à 45 % au Sud.

Comme l'Etat manquait toujours d'argent, on s'en est pris à la fraude fiscale : « Si chacun payait ce qu'il doit, les charges seraient plus équitablement réparties ».

Comment déceler la fraude? Si on estime que le propriétaire d'une voiture de tourisme a des revenus suffisants pour lui permettre cet agrément, il doit figurer sur les rôles de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, autant de voitures, au moins autant de contribuables.

QUESTIONS DU JOUR

La réalité est tout autre : au-dessus de la Loire il y a 606.698 contribuables de plus que d'autos de tourisme; au-dessous, c'est l'inverse : il y a 49.163 autos de plus que de contribuables.

Si l'on fraude c'est donc dans la partie sud, où, déjà, on paie le moins d'impôts.

174 Cet exposé ne serait pas complet si l'on ne rapprochait pas le mot « étatisme » du mot « socialisme », l'un étant presque le synonyme de l'autre.

C'est l'étatisme qui a engendré tant de dépenses abusives faites au profit des parties prenantes, au grand dommage des parties payantes.

Mais l'étatisme n'a pris un tel développement que parce qu'il a eu des défenseurs en les personnes des socialistes.

Le socialisme, ne pouvant rien par lui-même, a cherché des alliances à sa droite et à sa gauche. C'est ce qu'on a appelé le cartel des Gauches, qui a permis la représentation politique de 1932, comme il avait facilité celle de 1924.

En divisant les circonscriptions électorales en cartellistes et anti-cartellistes, on est amené à formuler cette conclusion : les départements cartellistes sont ceux qui ont le moins de contribuables, paient le moins d'impôts, bénéficient le plus des assurances sociales, fraudent le plus le fisc.

Il y a au-dessus de la Loire 183 députés cartellistes et 191 anti-cartellistes, et au-dessous 162 députés cartellistes contre 62 anti-cartellistes.

En tenant compte du nombre de voix, plus juste que le nombre de sièges, il y a, au-dessous de la Loire une majorité de 964.501 voix cartellistes, alors qu'au-dessus, la majorité est acquise aux anti-cartellistes avec 187.215 voix.

Eh bien! tout cela est anormal. L'équilibre est rompu entre les régions qui jouent un rôle politique et celles qui remplissent un rôle économique.

C'est l'économique qui permet l'existence du politique.

LE RÉGIONALISME

Trop longtemps — et là est l'origine de l'état dénommé « crise » — l'économique a accepté d'être tenu en tutelle par le politique. Pour que ça change, il faut renverser l'ordre des facteurs, de telle sorte que ceux qui paient commandent.

Ça existe dans toute la vie des individus.

Il n'y a pas de raison pour qu'il en soit différemment dans celle de l'Etat.

175 Pour réaliser cette réforme, qui bouleverse tout notre système électoral actuel, il faudra du temps. A moins que l'aggravation des circonstances économiques ne précipite les décisions.

Nous vivons dans une période anarchique telle qu'il est bien difficile de prévoir de quoi sera fait demain.

Georges SERVOINGT.

LE RÉGIONALISME ET L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

PAR

Georges VIANCE

IL est offensant pour la raison d'avoir à démontrer la nécessité d'une décentralisation régionaliste. Cependant, beaucoup de Français ont perdu ce sens des réalités nationales qui inspire tout régionalisme sain, habitués à vivre en mineurs sous la tutelle d'une administration tracassière et la protection des politiciens. Beaucoup de Français... et d'abord le dixième d'entre eux, stupidement entassés dans la seule région parisienne, où ils sont déracinés dès qu'ils n'ont plus conscience de leurs attaches régionales, ce qui demande une génération ou deux; et ensuite les Français de province qui posent un problème un peu plus complexe. Car, tandis que la plupart de nos provinces résistent encore après un siècle et demi de chirurgie départementale, tandis qu'on s'y connaît encore et profondément, Breton ou Provençal, Savoyard ou Tourangeau, la vie régionale, intellectuelle, artistique ou écono-

mique s'est engourdie peu à peu, sauf exceptions, sous l'influence d'une convergence croissante de tous les rapports sociaux vers Paris. La cause est bien connue, encore que durant un quart de siècle elle ait été absente des esprits et des expériences, tant la vie était facile à tous et les possibilités grandes ouvertes. Elle réside, est-il besoin de le dire, dans un régime politique sommaire capable tout au plus de satisfaire une grande nation, grande comme un ou deux de nos départements : régime parlementaire où l'élu supposé omniscient, doit tout connaître et tout régler, d'autant que, pour durer, il ramène tout à soi, attentif à faire passer par ses mains, autant qu'il se peut, la satisfaction des droits, les passe-droits et les détournements de droits. Ainsi tient-il l'électeur, dont il est à la fois le serviteur et la Providence, le corrupteur aussi dès qu'il cède aux tentations de survie. Ainsi tient-il le gouvernement, son pourvoyeur et sa créature, tandis que les services administratifs servent l'un et l'autre, en exigeant leur prix. Le fonctionnaire d'abord docile a été invité à suivre et seconder la propagande et les opérations électorales, grâce à quoi il s'est aperçu bientôt qu'en une certaine mesure, il tenait l'élu et donc pouvait l'utiliser. Les provinces ou les régions supprimées, leur autonomie remplacée par une géométrie départementale, de plus en plus soumise au pouvoir politique, il s'est installé sur la France un réseau de parlementaires, quelques-uns au Gouvernement pour deux ou trois mois, de fonctionnaires ou prétendus tels, — car l'instituteur au vrai n'a rien d'un fonctionnaire —, de clubs et de cellules de partis, d'agents électoraux et de loges, qui se tiennent l'un l'autre par des services réciproques, cherchent à tenir l'électeur qu'ils redoutent, comme la source toujours un peu incertaine de leur existence, mais qu'ils attachent d'autant mieux qu'ils le sentent plus inconstant. Et tout converge à Paris, là où sont les réservoirs d'argent, de nominations, d'honneurs, de décorations et de médailles, car de Paris, où se tient le ministre et le député ou le sénateur, au village où réside l'électeur et où le club convoque

ses assises, il n'y a rien qu'un Préfet aux ordres du ministre ou du député, ou des deux.

Eu égard à l'activité économique qui nous retient ici : incompétence générale. Le système parlementaire, né au berceau du libéralisme, ne connaît pas l'économique. L'élu, ministre ou non, avocat ou médecin le plus souvent comme on sait, s'y exerce tant bien que mal, apprend ici, décroche là, quelques notions sommaires, une vision plus ou moins exacte des réalités, augmente peu à peu son bagage, sous l'influence d'une idéologie de parti, au hasard des conversations de couloirs ou des palabres de commission. Il connaît le peuple, les paysans, les travailleurs ou les épargnants, la liberté du travail et le standing de vie, les souffrances du prolétariat et les exactions des capitalistes, ou bien les malheurs du capital et les exigences ruineuses des salariés. Mais, à la réserve d'une centaine de parlementaires, intelligents et cultivés, la plupart ne connaîtront à la longue que leur circonscription et les voisines, n'y trouvant des réalités économiques, surtout lorsqu'elles sont complexes, qu'une connaissance extérieure. Ainsi, le gouvernement français, cabinet des ministres et Chambres, a-t-il pu, de 1919 à 1935, conduire notre agriculture au seuil de la ruine, par ignorance totale, — je parle pour l'ensemble, pour le corps —, de la structure vraie de l'économie française, de son rare équilibre et des facilités qu'il offrait; par le même aveuglement, il affaiblissait l'industrie, le commerce et les transports, dont la prospérité, chez nous, repose sur celle des campagnes, alors que le commerce extérieur n'est, pour la France, qu'un appoint relativement faible (1). On ne peut pas conduire un Etat qui, par principe, ignore

(1) Si l'on veut un exemple plus modeste, mais non moins grave dans ses conséquences, qu'on étudie la situation des pêcheurs de nos côtes. Les pêcheurs sardiens, en particulier, ont été limités à fournir de quoi remplir 550.000 caisses en 1934, alors que la même année l'étranger importait en France 2.200.000 caisses. En 1935, la part du pêcheur français qui n'a même plus de quoi vivre sera encore réduite. Quelques lustres de ce régime, et nos côtes désertées, l'Etat français ne trouverait plus de marins. On croit rêver.

QUESTIONS DU JOUR

l'économique et n'en accepte pas la représentation, et, en même temps, assurer la prospérité naturelle du Pays. Et si l'on objecte ici que la séparation du politique et de l'économique, dogme du libéralisme, n'était pas le privilège de la France, mais un préjugé universel, nous répondrons que le gouvernement allemand, ni le gouvernement britannique n'ont jamais fait preuve des ignorances et maladresses propres aux Chambres françaises.

180

On sait comment et dans quelle anarchie les intéressés se défendent dans cette maison à l'envers. Syndicats patronaux, syndicats ouvriers, chambres de commerce, associations, puissantes entreprises tiraillant à qui mieux mieux le pouvoir ou plus exactement les pouvoirs, afin d'en obtenir les interventions et protections qu'ils désirent. On n'accable plus guère le préfet parce que son intervention est peu efficace, on poursuit le député, le sénateur, le ministre, les fonctionnaires dans les bureaux. Ceux-ci demandent une augmentation de salaires que les autres refusent, une élévation de droits de douane ou de contingentement qui est contestée par le voisin. Mais le voisin peut être à l'autre bout du territoire et tout se règle à Paris. Le député du lieu n'est utilisé qu'à préparer la voie, il assiste aux entrevues ministérielles. Lorsque le problème est important, c'est une ruée, comme celle que connut Poincaré lorsqu'il stabilisa le franc, les uns voulant qu'on s'élevât plus haut sinon ils étaient ruinés, d'autres plus bas, faute de quoi ils arrêtaient leur production. Anarchie, désordre, concert inextricable, où les ministres, qui, le plus souvent, ne voient pas très clair, usent leur temps. Pour s'assurer des fidélités influentes, les plus puissantes associations prennent d'ailleurs certains parlementaires à leur solde et, bien entendu, savent les choisir. Or, il arrive que ces parlementaires soient ministres... Ainsi, sous l'aspect de cette foire, l'activité économique, le travail du pays apparaîssent au gouvernement de la France.

D'aucuns s'en inquiètent et proposent, avec une admirable candeur, ... ou un beau cynisme, la réforme et l'élargissement du

LE RÉGIONALISME

Conseil Economique National à Paris, loin toujours des réalités vivantes, hormis celles qui tiendront au cœur des membres du dit Conseil. Et l'on croit, ou l'on feint de croire, qu'un grand soviet économique, eut-il quinze cents membres et fut-il alors paralytique, suffirait à représenter la complexité de l'économie française. En modèle réduit, ce Conseil National existe, il imprime à l'*Officiel* de longs rapports, parfois excellents : son efficacité passée répond de l'avenir.

181

o o

Soyons sérieux. Parlons de l'économie française, c'est-à-dire de l'existence matérielle de la France, mais prenons enfin contact avec ses réalités. De quoi est-elle faite?

Il y a une légende de littérature sur les économies modernes. De nombreux écrivains en sont cause qui, pour dire leur mot sur les problèmes sociaux de l'heure présente, se sont jetés dans les questions économiques sans les connaître. Ils ont vu partout des machines, des travaux à la chaîne, des entreprises géantes, bref, sous la notion du système capitaliste, un écrasement des hommes, des travailleurs soumis à un machinisme généralisé. Il y aurait beaucoup à dire ici, car la machine moderne, celle de 1933, écarte beaucoup plus d'hommes qu'elle n'en asservit; elle les remplace et les jette au chômage et c'est bien amère dérision que de poursuivre un travail qu'on dit indifférencié et qui ferait le prolétaire, alors que celui-ci, hier encore homme campé et non installé dans la nation, suivant le mot d'Auguste Comte, est devenu l'homme sans travail. Mais passons sur ce point et dissipons la légende.

Le recensement fait, en France, au cours de 1926, donne la répartition suivante, abstraction faite des services publics, chemins de fer, tramways, domestiques, journaliers et manœuvres sans attaches, ainsi que du personnel des cultes :

182

	Nombre d'établissements	Nombre de personnes occupées
Travailleurs autonomes isolés.....	—	2.623.913
Etablissements de :		
2 à 5 personnes.....	3.459.162	9.217.264
6 à 10 —	94.934	830.639
11 à 20 —	24.307	697.452
21 à 50 —	28.176	919.999
51 à 100 —	8.893	639.111
101 à 200 —	4.623	646.750
201 à 500 —	2.464	744.502
501 à 1000 —	679	464.628
plus de 1000 —	406	1.024.183
Totaux.....	3.543.734	17.808.441

Voilà un utile coup de sonde. Comme on peut admettre que, sauf exceptions, les entreprises ou établissements occupant 100 personnes et moins sont fort peu machinisés, on observera que 12.304.465 personnes en vivent qui, avec les travailleurs autonomes isolés (agriculteurs pour la plupart), font près de 15 millions sur 17 millions 800 mille. On retiendra aussi que les 1.085 établissements occupant plus de 500 personnes, près de un million et demi au total, concentrent à peu près tous les grands moyens de production industrielle, ceux qui ont le plus besoin d'une discipline prévoyante, dans l'intérêt de tous.

Première constatation : *l'économie française est agricole avant, artisanale ensuite*, puisque les établissements et entreprises occupant 50 personnes et moins font vivre 14.289.000 personnes sur un

183

effectif total de population active estimé à 20 millions environ (1). De quoi le régionalisme, l'autonomie des régions et la représentation nécessaire des forces économiques devra tenir le plus grand compte.

Deuxième constatation : un regard jeté sur la répartition des activités économiques à travers la France, montre que *la structure de l'économie française est régionale*.

C'est évident pour l'agriculture et la viticulture qui constituent le fondement de notre économie, car, dissipons encore une illusion : la culture de l'avoine y a plus d'importance que la construction électrique. Il suffit de promener le regard des Vosges à la plaine d'Alsace, des Ardennes aux basses terres flamandes et à l'Artois, si différent, de Champagne en Normandie et en Bretagne, du pays de la Loire au Morvan, au Forez, au Massif Central, de parcourir la diversité du bassin aquitain, les Pyrénées, la Provence, les Alpes, la vallée rhodanienne, pour retrouver l'admirable diversité où la grande culture et la polyculture alternent et font place aux vignobles, des crus champenois à ceux de la Loire, du Bordelais à la Bourgogne et au Midi, et à l'élevage si divers que les bêtes en sont marquées. Tout ici, les mœurs, les usages, les patois, les terres, les coutumes et les sagesses professionnelles, tout appelle l'organisation régionale, la chambre provinciale d'agriculture, émanation des syndicats agricoles, arbitre du politicien, autonome pour ordonner les intérêts agricoles de la région, sous le contrôle coordinateur du pouvoir central, éclairé lui-même par une représentation spécifiquement agricole : nous avons six cents bonshommes qui, au Palais Bourbon, s'inquiètent de savoir ce qu'on fera des ligues, qui sera ministre, si le fascisme qui n'existe pas en France y progresse, ou cherchent les moyens de réduire les

(1) Pour achever de tuer la légende, prenons ce renseignement à une enquête de la revue *Factory and industrial management*, qui montre qu'aux Etats-Unis, le royaume de la concentration industrielle, le nombre des établissements occupant plus 500 personnes est de 14 pour 1.000, au lieu de 5 pour 1.000 en France. L'enquête américaine avait pour objet de montrer l'importance de l'artisanat aux Etats-Unis. Que dire alors de la France?

dépenses de l'Etat, sans en rien supprimer dans la circonscription de chacun.

Même note pour l'artisanat parce que la plupart des artisans sont associés au labeur agricole, à demi-paysans eux-mêmes, parce que les autres, s'ils assument une activité à peu près identique d'un bout de la France, dans chaque corps de métier, n'en sont pas moins liés à une région, à une province par toutes les réalités de leur vie. Et il en faut dire autant des petits commerçants.

Même constatation encore dans l'industrie qui est métallurgie lorraine ou du bassin de Saint-Etienne, industrie textile flamande, ardennaise ou rouennaise, bonneterie champenoise, sucreries du Nord, soieries lyonnaises, huileries provençales ou industrie automobile parisienne, ou encore ganterie dauphinoise, industrie métallurgique hydroélectrique, sans compter les centres d'attraction que constituent les grands ports. Sans doute y a-t-il des exceptions, des branches industrielles dispersées comme la construction électrique, ou des uniformités : on retrouve partout les industries du bâtiment, du bois. Mais les groupements naturels qu'impose la géographie prédominent et toutes les grandes associations patronales sont divisées en groupes régionaux. La métallurgie dauphinoise est une, comme la lyonnaise.

Contre un régime politique antiphysique et d'ailleurs antihumain, les groupements économiques régionaux se sont ainsi reconstitués. Lyon et Lille ont toujours résisté à Paris, comme Bordeaux et Marseille. Il suffit au demeurant de comparer à ces villes actives, ou à celles qui, moins importantes, sont restées ou devenues des centres d'activité industrielle ou commerciale, nos villes de provinces qui n'ont plus rien que le commerce local et les élections pour échapper à leur torpeur. Celles-là ont été vidées par la centralisation, vidées de toute vie intellectuelle, artistique ou administrative régionale.

Les forces économiques résistent donc et réagissent; c'est par elles, à vrai dire, que le régionalisme s'est réintroduit sous un jour

un peu matérialiste, mais sans aucune institution ou presque qui rétablisse l'ordre, dans une autonomie contrôlée. Bien pis : malgré la dislocation du politique et de l'économique et l'anarchie d'un pouvoir touche à tout qui, de Paris, décide en ce qu'il ignore ou connaît mal, imposant aux activités économiques régionales de venir là constamment, débattre les problèmes, éclairer les ignorances ou défendre leurs intérêts, au milieu de l'anarchie parlementaire. C'est de ces absurdités ruineuses qu'un régionalisme sain tirerait le pays, en laissant aux Français majeurs le soin de régler leurs propres affaires, ou de proposer les meilleures solutions, non pour le pays entier, — car alors, il n'y en a pas, en général — mais pour leurs régions respectives. Sans doute aussi, par la renaissance des activités locales, la plupart de nos villes mortes reprendraient un goût à la vie que l'importance nouvelle prise par les routes, l'automobile aidant, ne suffit pas à leur donner, si ce n'est quelques semaines par an.

o o

Nous devons toutefois dissiper ici une erreur assez répandue dans les milieux économiques. Elle porte à croire qu'il suffirait d'organiser la seule économie française en régions plus ou moins autonomes, sans souci des autres activités intellectuelles, artistiques ou morales. Ce n'est pas ainsi qu'une décentralisation régionaliste porterait ses fruits. L'homme ne vit pas que de pain, mais de vérités aussi, et de cet ensemble de traditions, de mœurs et de coutumes, que la niaiserie de nos journaux tient pour des curiosités originales ou amusantes, alors qu'elles traduisent toujours de profondes sagesse, locales ou provinciales, expressions de l'art de bien vivre, qu'elles enseignent et encouragent. Ce n'est pas seulement parce que les activités économiques provençales, dauphinoises ou bretonnes sont rassemblées autour de Marseille, de Grenoble ou de Rennes qu'elles s'unissent naturellement, c'est aussi

parce que la Provence, le Dauphiné et la Bretagne ont chacune certaines communautés de race, une histoire et des biens intellectuels communs; ces génies particuliers, qui reflètent en leur diversité l'unité française, retentissent sur toutes les activités humaines, les économiques comme les autres. Bien plus, ces dernières profitent des biens premiers, moraux et intellectuels, que chaque province épanouit à sa manière. Le régionalisme sain doit tendre à utiliser toutes ces richesses, à faire concourir au bien commun national le faisceau complexe et un des qualités, et, — pourquoi pas? il faut bien les prendre tels qu'ils sont —, des défauts provinciaux ou régionaux.

C'est dire que la décentralisation régionaliste doit s'inspirer de tous les facteurs, historiques, géographiques, intellectuels, économiques, c'est l'œuvre du pouvoir politique, mais un pouvoir sage ferait longue enquête avant de décider, encore ne fixerait-il la limite des régions que provisoirement, sous réserve des modifications de détail que l'expérience montrerait utiles ou nécessaires. Aussi ne nous risquerons-nous pas au travail assez vain qui consiste à déclarer, sans pouvoir consulter les intéressés, que la France doit être partagée en seize, vingt régions, ou plus encore, délimitées de telle manière et non autrement.

Du moins, sommes-nous en mesure de chercher à voir comment ces régions pourraient vivre ou revivre.

Marquons dès l'abord qu'une certaine unité administrative en pourrait naître. Nous avons 90 départements, 18 académies, 20 cours d'appel, 21 régions militaires, 15 régions de recensement, 17 régions postales, 32 conservateurs des forêts, 12 inspecteurs du travail, ce qui montre assez à quel point la géométrie départementale est absurde. Il est à prévoir que la réforme régionaliste permettrait de faire coïncider la plupart de ces divisions administratives avec les régions naturelles, que chacune d'elles aurait son académie, son université libérée et vivante, centre de vie intellectuelle, sa cour d'appel autour de quoi s'ordonnerait une exacte

justice, son inspection du travail supposée dûment réformée, en bref, le chef-lieu de la région deviendrait centre de toutes les activités, dotées de tous les services administratifs et judiciaires régionaux, capables de résoudre la plupart des questions sans recours au pouvoir central, mais à la réserve du contrôle de celui-ci, exercé par un gouverneur, son mandataire. Et, bien entendu, conformément aux principes du régime représentatif que nous faisons nôtre, une chambre régionale ou provinciale, élue, représenterait, auprès du gouverneur, les foyers, les communes et les diverses activités intellectuelles, artistiques, les forces religieuses et morales.

Nous pensons que l'organisation et la représentation économique doivent se constituer à part. Elle requiert à la base, à partir des syndicats puisqu'ils existent et quand ils existent, une restauration des corps de profession, des corporations professionnelles, dans chaque branche d'activité économique. Sans doute, y a-t-il chez nous, contre cette restauration, maints préjugés, à commencer par celui qui s'autorise des vieilles corporations pour les déclarer impossibles, à quoi nous souscrivons sans réserve, comme à l'impossibilité des transports par diligence, des bonnets de fourrure ou de l'Etat mérovingien; mais nous ne pensons pas qu'on puisse être sérieux et en tirer argument contre les transports, les coiffures ou l'Etat, contre des corporations modernes non plus. La corporation professionnelle est un corps autonome, un ordre du travail et une régulation de l'activité économique commune par une raison prévoyante, celle du travail corporatif qui doit surtout voir et prévoir pour tous et avec tous : prévenir les conflits ou les résoudre. Pascal voulait que la raison commandât plus impérieusement qu'un maître... du moins ses ordres sont-ils justifiés, sauf pour certains intérêts qui, s'opposant au corps, lésent ou cherchent à léser le plus grand nombre.

Au demeurant, l'impossibilité prétendue des corporations professionnelles ne s'affirme que dans l'oubli des réalités présentes.

188 Il y a peu de chose à ajouter aux organisations agricoles, une simple autonomie à donner aux chambres d'agriculture, devenues régionales, pour que l'organisation corporative de l'agriculture française, qui doit être constituée à part, moyennant les liaisons nécessaires, soit réalisée. Et l'on en peut dire autant de l'artisanat et de ses chambres de métier. Plusieurs branches de l'industrie française sont, elles aussi, organisées solidement, mais par des associations uniquement patronales, qui n'en témoignent pas moins qu'une discipline est profitable et que des œuvres communes peuvent être utilement fondées. Sans doute il n'y a pas et on ne veut pas de représentation ouvrière, nous n'en sommes pas assuré, pour autant qu'on ne perdra pas beaucoup à la subir, lorsqu'elle s'imposera peut-être à la faveur de troubles graves.

Quoi qu'il en soit, on n'échappera pas, après la crise actuelle, à une réglementation de la production, les moyens dont celle-ci dispose, le resserrement des marchés mondiaux dû au développement d'industries nouvelles et nationales y conduisant d'une manière inéluctable. On peut accepter l'économie dirigée par la puissance publique, étatisée : nous préférons les corps autonomes.

Nous les préférons d'autant plus que leur restauration sage permettrait de rassembler, dans chaque région, au chef-lieu et, si besoin était, ailleurs, une représentation exacte, éclairée, réaliste, de toutes les forces économiques régionales, une conjonction intelligente de tous les efforts pour rénover les échanges à l'intérieur ou avec nos colonies, un redressement enfin de l'économie française qui semble actuellement paralysée, attendant de l'intérieur les moyens de revivre qui sont en elle, mais qu'aucune institution ne peut permettre de *penser* et de mettre en œuvre. Ce renouveau, le développement des banques régionales, plus proches et mieux connues, sinon surveillées, permettrait encore aux chefs d'entreprise de se libérer des tutelles financières dont ils acceptent si légèrement, quelquefois par force, le contrôle et bientôt l'esclavage.

Il n'est pas douteux qu'un problème délicat serait posé, aux arti-

189 sans de la renaissance régionale, par le monstre parisien et la concentration politique et administrative. Mais patience! le danger de Paris inquiète tous les esprits soucieux de la défense nationale, de l'impossibilité d'une protection efficace contre les attaques aériennes; on a proposé déjà une émigration organisée vers les provinces, une dispersion de ces entreprises follement accumulées. Un autre facteur interviendra, croyons-nous, qui contribuera non seulement à cette émigration, mais à la renaissance régionale. Nous estimons, en effet, que le temps des monstrueuses entreprises est révolu, si l'on réserve quelques fabrications qui exigent une machinerie puissante, ce qui ne veut pas dire, ce qui signifiera de moins en moins, dans l'avenir, une main-d'œuvre nombreuse. Particulièrement, la concentration de force motrice que la machine à vapeur rendait nécessaire, par économie, ne s'impose plus aussi rigoureusement avec l'énergie électrique, ni même avec les moteurs à explosion; moins encore sera-t-elle avantageuse avec les sources naturelles de force motrice que les hommes ne manqueront pas de découvrir et d'utiliser. Bref, on peut prévoir dans un avenir prochain, une nouvelle structure des entreprises qui permettra d'en répartir les tâches multiples sur un territoire plus ou moins étendu, où elles prendront des formes mi-artisanales, mi-industrielles. Le XIX^e siècle libéral, avec ses concentrations industrielles, ses usines géantes et ses horribles cités ouvrières, ce siècle si fier d'un progrès matériel, quantitatif et à coup sûr inférieur, ne brillera pas aux yeux de nos petits neveux comme un siècle de lumière. Mais, sans doute, l'agglomération parisienne aura retrouvé alors un aspect humain.

o o

Concluons-nous que la décentralisation et le régionalisme économiques seraient favorables à la prospérité matérielle de la France? L'évidence est si forte qu'on répugne à la formuler. Libé-

QUESTIONS DU JOUR

190

ration de la politicaillerie parlementaire, affranchissement de ses corruptions; solution des problèmes économiques par les intéressés ou avec eux, avec le concours très réaliste de leur compétence; coopération fructueuse des divers corps professionnels de la région; ajustement et surveillance plus efficace des établissements bancaires; économies de transports et de temps; retour des masses ouvrières à une vie plus humaine, plus saine et plus large; renaissance conjointe des activités provinciales, morales, intellectuelles et artistiques, dont l'activité économique profite et qui rendrait à l'artisanat une nouvelle prospérité, renouveau de la vie rurale rendue à ses traditions et à sa vraie grandeur qu'un enseignement, conçu à l'image du régime, ignore et nie. On n'en finirait pas...

Georges VIANCE.

CONCLUSIONS

« La nationalité française est faite des nationalités provinciales. Si l'une de celles-ci fait défaut, le caractère français perd un de ses éléments. »
(BARRÈS.)

Après lectures des études documentées que nos collaborateurs ont bien voulu nous apporter, nous dégageons les idées suivantes qui fourniront le plan des conclusions de *Questions du Jour*.

La tendance à centraliser est très ancienne. Elle s'est affirmée successivement sur le plan politique, dans le domaine administratif et culturel, et, depuis cent ans, dans l'économique.

Cette évolution vers l'unité et l'uniformité a provoqué, et provoque, des résistances provinciales, des réactions exagérées (ce qui est normal) et des querelles de doctrine : le monde intellectuel se partageant en unificateurs passionnés et en régionalistes enthousiastes.

La centralisation ayant été particulièrement systématisée depuis 40 ans, les abus qu'elle engendre sont devenus si criants que le problème est passé du plan de la dissertation théorique entre spécialistes doctrinaires à celui des controverses pratiques entre gens d'action, dont les activités pâtissent du présent état de choses.

Il est donc de la plus haute importance de faire le point et de soulever les arguments en faveur d'une décentralisation générale en évaluant les moyens dont elle disposerait et les obstacles ou appuis qu'elle rencontrerait.

o o

QUESTIONS DU JOUR

« La Centralisation politique ou gouvernementale a lieu quand tous les pouvoirs nécessaires pour le gouvernement d'un Etat sont exercés par un homme ou par une assemblée. » (P. DE ROMANET.)

L'agrégation de petits Etats, de provinces, réunis par la force ou par les contrats, constitue une nation. Si les liens qui unissent les éléments constituant le pays sont très souples, si une certaine autonomie est laissée aux Etats, la nation vit sous le régime fédéraliste.

192

Les rois qui firent la France cherchèrent tous à centraliser du point de vue politique. En retenant une autorité gouvernementale complète sur les provinces qui accroissaient le domaine de la couronne, ils constituèrent une France forte, lui donnant une avance d'un ou deux siècles sur tous les pays du continent.

A dire vrai, la monarchie tendit à centraliser administrativement, réduisant l'autorité des assemblées provinciales, pour accroître celle des gouverneurs de provinces et des intendants.

Elle eut néanmoins l'habileté de ne pas légiférer systématiquement contre les coutumes provinciales. Comme l'indique M. de Romanet,

« lors des rédactions de « coutumes » la présence des officiers royaux leur donnait un caractère officiel, mais les représentants de la province avaient seuls le droit d'y modifier quoi que ce soit ».

Les provinces étaient encore très vivantes en 1789.

La preuve en est le début de la révolution qui fut marqué par un mouvement d'émancipation des régions naturelles, que l'on pourrait qualifier de fédéralisme, mouvement qui avorta. Ces provinces, dont on nie quelquefois l'existence et qu'il ne faut pas confondre avec les divisions militaires, religieuses ou administratives, avaient leurs limites idéales fixées par un complexe d'habitudes communes, de relations économiques, par une communauté ethnique et par des similitudes géographiques. Elles constituaient donc une réalité, fabriquée par quinze siècles d'histoire, qui s'imposait aux légistes de la Constituante. Quand on sait qu'ils en tinrent compte dans les discussions précédant le découpage de la France en départements, on conclut : le principe d'application devait être faux, car les résultats mécontentèrent la majorité des Français.

Le régime politique ne portait-il pas la responsabilité de ces errements ?

La démocratie subsiste grâce à une centralisation administrative complète. En déclarant tous les hommes égaux, on abolissait sur le

LE RÉGIONALISME

papier les différences de caractères de complexions, de formation, d'aspiration, qui distinguent les Français de tous les terroirs, on légiférerait pour un Français « standard », interchangeable, en violant toutes les coutumes et traditions provinciales.

En déclarant les hommes libres, on favorisait l'éclosion des germes de séparatisme qui sommeillaient au fond des cœurs, très loin, ensevelis sous trois ou quatre siècles d'habitude de vie en commun. Comment s'étonner, du reste, que la démocratie engendre des tentatives de séparatisme et exalte les nationalités provinciales, quand ce régime a donné naissance au principe des nationalités et au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Pour éviter la décomposition de la France, les Jacobins, qui, à cette époque, avaient le sens de la nation, appliquèrent une centralisation administrative absolue. La France, jusque-là, possédait un cerveau politique et plusieurs cœurs; on la transforma en un corps immense dont le cœur unique, situé à Paris, enverrait les globules blancs et rouges, sous forme de préfets et de sous-préfets, dans toutes les extrémités (sans oublier de leur faire accomplir l'obligatoire périple).

Le droit de regard des assemblées locales sur les affaires de leur ressort était à peu près nul.

La loi de 1884 diminua la tutelle imposée aux communes, et ses résultats auraient dû encourager à persévérer dans cette voie. Malheureusement, les découvertes scientifiques récentes, en supprimant les distances, favorisent l'administration à Paris de toutes les affaires du pays. Le téléphone incitera toujours les préfets, même s'ils n'étaient pas timorés par nature, à prendre en toute occasion l'avis des bureaux du ministère.

Le vieillissement du régime démocratique a aggravé ces inconvénients par deux voies différentes : par le système électoral et par le fonctionnarisme (les deux choses étant liées).

La France est devenue le fief de soixante mille personnes (grands électeurs, militants, etc...) qui font les élections, donc le Parlement, donc les lois. Cette nouvelle aristocratie de l'urne poursuit un seul but partout où elle exerce : le succès du parti pour obtenir les prébendes et les avantages attachés à la possession du pouvoir. Dans cette affaire, l'intérêt de la région est méconnu, et ce réseau qui recouvre la France aggrave encore les méfaits de la centralisation administrative.

L'image de cette déviation de la politique est fournie par ces congrès

Memoir

193

Politique

QUESTIONS DU JOUR

radicaux où s'assemblent des provinciaux de toute provenance et dans lesquels il n'est traité que des problèmes de haute politique, sans qu'on aborde une seule fois les problèmes régionaux.

Le moyen idéal pour récompenser l'électeur influent, et dévoué, est de caser ses amis, aux frais de l'Etat, ou de passer quelque loi le faisant émarger au budget, loi dont l'application requiert encore de nouveaux fonctionnaires. Ainsi, la centralisation est une des causes profondes du fonctionnarisme, de l'étatisme, et de sa conséquence première le socialisme d'Etat.

o o

Sur le plan de l'économie, la centralisation n'est pas moindre, mais ici la responsabilité de l'homme est atténuée.

Autrefois, l'artisanat, très développé dans toutes les campagnes, donnait à de nombreuses provinces une homogénéité économique complète.

La monarchie avait cherché à unifier la réglementation de l'économie, en étendant l'application des règles corporatives à toute la France. Quand les édits violaient les faits naturels, ils n'étaient pas appliqués et l'économie n'en pâtissait point.

Depuis deux siècles, la disparition des corporations, la découverte de Watt et les chemins de fer ont transformé la structure de l'économie française.

En supprimant les corporations, la Législative instaura le règne de la concurrence sans frein ni mesure.

Dès que la grande industrie, grâce à la machine à vapeur, pourrait se concentrer autour des mines ou près des lieux de consommation, l'artisanat de province était condamné sans rémission.

Combien de ces petites productions industrielles qui enrichissaient telle ville ou occupaient les loisirs des paysans ont disparu devant la concurrence d'objets fabriqués en grande série à des prix de revient moins élevés.

Le chemin de fer a favorisé par deux voies connexes la confluence des activités vers quelques points privilégiés :

1° La rapidité des transports étend très loin le cercle d'action de la grande usine ou du groupe d'industries profitant d'heureuses conditions naturelles : il porte partout la concurrence, l'éloignement ne suffisant plus à protéger le petit artisan.

2° Le chemin de fer est un grand tentateur qui a provoqué autant de vocations urbaines que le fonctionnarisme.

LE RÉGIONALISME

Mais il ne les a pas provoqués à lui seul. La centralisation démographique, l'exode des campagnes vers les villes, vers quelques villes surtout, est peut-être favorisé par le député qui trouve, à Paris, pour l'électeur, une place de commis aux postes; par le rail, qui incite au départ; par la concurrence des filatures du Nord, qui oblige à fermer l'atelier familial; mais il y a autre chose : le relâchement spirituel de l'individu, le désir d'accroître le bien-être, de jouir un peu de la vie de la cité, de cette vie que l'on dit si pleine, si totale.

La petite ville ou la ferme n'ont plus d'horizon. On y étouffe. L'horizon idéal dont on rêve, c'est le cinéma, Montmartre et les Boulevards. Et les tâches bureaucratiques, ou la sinécure du fonctionnaire, sont préférées au rude travail de la campagne.

o o

Si on fait le point, on constate que tout, en France, est intégralement centralisé. La population générale ne s'accroît pas, mais celle des grandes villes augmente régulièrement.

Des métiers locaux meurent tous les jours en province. Les intérêts régionaux n'ont plus aucune part dans la gestion des problèmes les concernant immédiatement. Tout se débat, tout est tranché, tout est réglé à Paris, ou sur place par une personne venue de Paris et qui repartira demain pour l'autre extrémité de la France, continuant d'exercer avec la même indifférence et la même incompétence son honorable carrière de fonctionnaire.

S'il y a longtemps que l'on parle de régionalisme dans de doctes assemblées, le mouvement a pris depuis quelques années une ampleur plus grande. Nous voyons cinq motifs à cette heureuse réaction :

1° Les dangers de la concentration économique en cas de guerre ont ému l'opinion;

2° La décentration démographique a posé des problèmes dont la discussion conduisait irrémédiablement au régionalisme;

3° La découverte de l'électricité, puis de l'automobile et de l'aéroplane, semble défaire ce qu'avait provoqué dans ce domaine l'apparition de la machine à vapeur et du chemin de fer;

4° La disproportion de plus en plus évidente entre les pouvoirs politiques des départements et leur importance économique a converti beaucoup de Français au régionalisme depuis que

« ceux qui commandent ne sont pas ceux qui paient ». (G. SERVOINGT.)

5 Enfin, il y a aussi une question de mode; la littérature régionale se vend bien, les manifestations artistiques (?) sur des thèmes provinciaux (folklore) ont du succès. Elles font connaître au public parisien l'existence d'une vie provinciale originale que la masse ignorait. Ainsi se trouvent facilités et encouragés les efforts de ceux qui luttent vaillamment et sans résultat apparent depuis soixante ans pour faire triompher la thèse régionaliste.

o o

Tous nos collaborateurs ont suffisamment insisté sur la différence entre un régionaliste, un fédéraliste, un autonomiste, pour que nous ne répétions pas les définitions de ces notions connues.

Il n'est pas de Français qui veuille sincèrement décentraliser politiquement pour adopter une certaine forme fédéraliste, incompatible avec la compétition actuelle entre nations. Mais il est d'autres domaines où l'on pourrait essayer de décongestionner les centres, de redonner de l'activité, de la vie, à la périphérie.

A quelle condition cela est-il possible? La République en est-elle capable? M. Charles Maurras a épuisé le sujet, et les événements lui ont donné raison.

Pour abandonner aux régions certaines initiatives relevant actuellement du pouvoir exécutif central, sans risquer des tentatives d'autonomie, il faudrait que le pouvoir exécutif fût extrêmement fort et unanimement respecté.

« Des corps administratifs régionaux, divisés par leur nature même, ne peuvent être assez forts pour résister aux Pouvoirs exécutif et législatif que par suite de la faiblesse de ceux-ci. » (R. C.)

La première condition d'application de ces réformes est donc l'existence d'un régime différent, supprimant le réseau des grands électeurs, la plaie des partis, et donnant au pouvoir central une force réelle qui ne s'alimenterait pas de la sève de nos provinces.

La seconde condition est une organisation corporative de l'économie, car la grande industrie a écrasé l'atelier local grâce à la libre concurrence. On pourrait ainsi décentraliser l'économie. Ouvrons ici une parenthèse : il ne faut pas confondre décentralisation et déconcentration, cette mesure ne recrée pas l'artisanat local.

On remplace 10 usines fabriquant tel produit autour de Paris par 10 usines réparties sur toute la France.

C'est un progrès, mais il est insuffisant.

Pour donner une chance de renaissance au commerce local, à l'industrie locale, il est nécessaire d'avoir une organisation économique qui équilibre la concurrence, en tenant compte des facteurs en jeu et des faiblesses naturelles des très petites fabriques.

Prenons l'exemple de la banque, excellemment traité par MM. de Fonclare et Hervé Le Grand :

Les grandes banques de dépôts devaient forcément ruiner les banques locales. Mais l'une des causes de la faiblesse des établissements de province a été « l'inexpérience et l'isolement », nous dit M. de Fonclare. L'organisation corporative ne serait-elle pas le remède indiqué par la raison et par les faits?

D'autre part, la décentralisation économique est à la base du reflux nécessaire des grandes villes vers les campagnes et les cités anémiées. Une fois de plus, tout se tient : le politique, l'économique et le social.

o o

Il est un aspect de la question que nous n'avons pas effleuré : la résurrection des cultures régionales. Des tentatives ont été faites, en ordre dispersé, il est vrai. Elles n'ont donné aucun résultat. Les Facultés de province,

« à quelques exceptions près, ne sont que le reflet de l'Université de Paris, préparant aux mêmes examens, délivrant les mêmes diplômes. » (F. ROCHEZ.)

Les étudiants eux-mêmes, s'ils en ont les moyens, préfèrent venir terminer leurs études à Paris, attirés par le rayonnement de la Sorbonne, et trop souvent par celui du boulevard Saint-Michel.

Or, si les Français continuent à se désintéresser ainsi de la culture propre à chaque province pour s'hypnotiser sur une instruction nationale unique, de plus en plus artificielle, les dernières aspirations régionalistes s'évanouiront bien vite, elles fondront dans le creuset et le moule parisiens.

Or, malgré l'importance prise dans la vie par les problèmes économiques, nous persistons à croire avec nos collaborateurs que l'unité d'une région est faite davantage par un ensemble de coutumes, de traditions, de souvenirs du passé, par l'habitude de vivre dans le même cadre géographique, que par l'unité économique, « par un complexe homogène ou complémentaire », selon le jargon à la mode.

QUESTIONS DU JOUR

« Les régions sont en train de se faire elles-mêmes, nous dit M. Charles Brun, et il semble que leurs limites ne s'écartent pas beaucoup de celles assignées par le passé aux anciennes provinces. »

M. Georges Viance, bien qu'il étudie ces problèmes du point de vue économique, nous met en garde contre le danger de surestimer les facteurs économiques :

« Nous devons dissiper ici une erreur assez répandue dans le monde économique. Elle porte à croire qu'il suffirait d'organiser l'économie française en régions, plus ou moins autonomes, sans souci des autres activités intellectuelles, artistiques ou morales. »

Il se rencontre sur ce point avec M. Nicolas Bourgeois.

« Nous ne croyons pas que le développement de l'économie ait diminué l'importance des autres facteurs, sociaux et intellectuels notamment, et plus encore, sentimentaux. »

○ ○

CONCLUSIONS

Ne nous payons pas de mots : les réformes dans ce nouveau domaine, prospecté par *Questions du Jour*, nous semblent d'une réalisation prochaine très improbable dans l'état politique actuel.

Cependant, si, au cours de nos études sur la structure sociale présente, nous avons trouvé des maux plus apparents, rarement nous avons touché d'aussi près le germe de la maladie profonde dont souffre la France. Les errements et abus antérieurement perçus sont presque toujours la conséquence visible et en quelque sorte extérieure de cette tare profonde que nous avons voulu mettre en lumière dans ce numéro.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET STABILITE MONÉTAIRE

I. — Situation financière de la France.
II. — La position technique du franc garantit-elle sa stabilité?

III. — L'inflation des billets conduit-elle inéluctablement à la dévaluation?

L'inflation des crédits bancaires a-t-elle pour conséquence obligatoire l'inflation monétaire?

IV. — La dévaluation peut-elle résoudre le problème financier et la crise économique? Exemple des expériences américaine, anglaise, belge, et tchèque.

V. — La politique et le problème financier. La déflation budgétaire et la déflation générale des prix sont-elles possibles en France? Les restes du bloc-or pourraient-ils être consolidés par une étroite union économique? Quelles modalités envisagez-vous pour celle-ci?

VI. — L'importante encaisse-or de la Banque de France a-t-elle handicapé notre économie dans la lutte entre nations?

VII. — L'économie dirigée implique-t-elle forcément la monnaie dirigée? Que pensez-vous de la « monnaie fondante »? Quelle efficacité attribuez-vous à la mobilisation des devises?

VIII. — Le niveau de vie des masses est-il atteint par la déflation budgétaire? Par la dévaluation? Dans quelle mesure? L'une de ces deux solutions favorise-t-elle davantage l'intérêt général?



Souveraineté...

PATIENTS CHEFS D'ŒUVRE DE MAÎTRISE
ARTISANALE SECONDEE PAR UNE PUISSANCE
INDUSTRIELLE SANS EXEMPLE SUR LE CONTINENT.

LES 8 CYLINDRES
REINASPORT
ET
REINASTELLA

VOUS APPORTENT UNE SENSATION DE POSSIBILITÉS
SANS LIMITES...

RENAULT
L'AUTOMOBILE DE FRANCE

Visitez...
**L'ALSACE
LA LORRAINE
LE LUXEMBOURG**



**Voyages combinables
chemin de fer et auto-car**

**30% de réduction sur le trajet
par voie ferrée.**

**Validité de 30 jours prolongeable
(JUILLET A SEPTEMBRE)**

Renseignez-vous aux chemins de fer

d'ALSACE et de LORRAINE
à Paris, 5, rue de Florence (8^e)
à Strasbourg, 3, Boulevard du Président-Wilson
à la Maison du Tourisme, 127, Champs-Élysées, Paris

Voyages combinables en chemin de fer
et autocar. Billets spéciaux à prix réduits
de 30 % sur le parcours par voie ferrée.

RASSEGNA CORPORATIVA

REVUE BIMESTRIELLE

DE LA DOCTRINE ET DES PROBLÈMES
DU CORPORATISME FASCISTE

DIRECTION : GINO ARIAS - AUGUSTO
FANTECHI - ERNESTO FODALE

RÉDACTEUR EN CHEF : GUILIANO MAZZONI

F L O R E N C E
Via Cesare Battisti 2
Un numéro Lir. 10

Abonnement d'un an :
ITALIE Lir. 20
ETRANGER . . . Lir. 40

SOURCES

REVUE MENSUELLE DE BIBLIOGRAPHIE



4, Rue Toullier — PARIS-V^e

C/P Paris 1792-66

Tél. Littré 08-37

Le Directeur-Gérant : E. DE LA ROCQUE-SÉVERAC